

Alb. Picot

JEAN HESS



A l'Île du Diable



LIBRAIRIE NILSSON. — PER LAMM, SUCCESEUR

338, rue Saint-Honoré, Paris

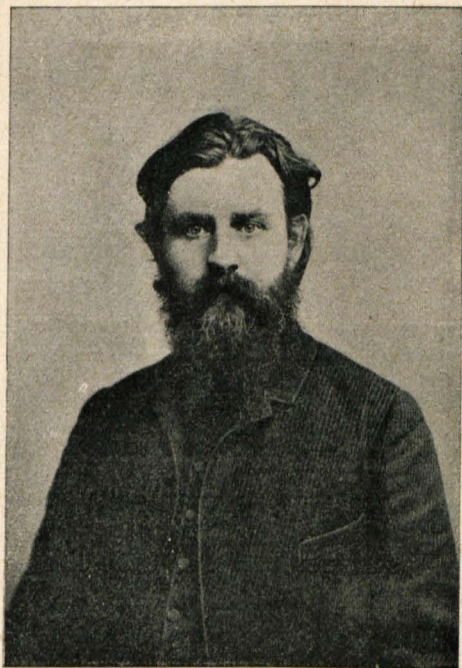
- Décembre 1898 -

280 €

M. Henry Ribadieu
à BOURG sur GIRONDE

DU MÊME AUTEUR .

L'AME NÈGRE 3 fr. 50



M. JEAN HESS

Jean HESS

A l'Île du Diable

ENQUÊTE D'UN REPORTER
AUX
ILES DU SALUT ET A CAYENNE

*Orné de nombreuses illustrations
d'après les photographies de l'auteur*



LIBRAIRIE NILSSON. — PER LAMM, SUCCESEUR
338, rue Saint-Honoré, Paris

2 Décembre 1898

DROITS DE TRADUCTION ET DE REPRODUCTION RÉSERVÉS
POUR TOUS LES PAYS Y COMPRIS LA SUÈDE ET LA NORVÈGE

A MES AMIS DE GUYANE

ET PRINCIPALEMENT A MESSIEURS

ELEUTHÈRE LE BLOND.

Maire de Cayenne, Directeur du *Combat*

ET

LÉONCE MELKIOR

Conseiller général, Ingénieur, « inventeur » des placers de Mana

Hommage Reconnaissant

Puisse l'attention publique
fixée sur l'affaire Dreyfus qui
a motivé mon voyage à
Cayenne, s'intéresser à une
belle et riche colonie que des
erreurs administratives rui-
nent.

J. H.

AVANT-PROPOS

Le 27 octobre dernier le *Matin* commençait la publication d'une série sensationnelle d'articles consacrés à l'île du Diable et au prisonnier Dreyfus.

Ces articles étaient intitulés « A l'île du Diable — Enquête complète de notre envoyé spécial sur le prisonnier Dreyfus. — Ce qu'il a vu. Ce qu'il a appris. — Un reporter en Guyane. — Le programme tracé. Du document et rien que du document. — Le régime, la vie, les espoirs du condamné. — Les quatre années de déportation. »

Cette enquête, publiée au moment où le passionnant problème de la révision du célèbre procès était discuté et résolu, obtint un grand succès. Tous les journaux du monde l'ont commentée.

Voici comment la direction du *Matin* la présentait à ses lecteurs.

« Nous avons la bonne fortune de publier dès aujourd'hui, sur l'affaire qui passionne en

sens si divers le pays, un reportage sensationnel dont les lecteurs du *Matin* apprécieront le haut intérêt.

L'explorateur Jean Hess, un des journalistes français qui connaissent le mieux nos colonies et qui s'est fait au *Figaro* et dans la presse une situation particulière par sa compétence en ces matières, a été envoyé à la Guyane pour y faire une enquête complète sur le prisonnier de l'île du Diable.

Voici les résultats de l'étude impartiale et consciencieuse qu'il nous rapporte ».

Dans cette affaire qui a si profondément divisé non seulement les Français, mais les citoyens de tous les pays, j'avais en effet, sur un point des plus intéressants apporté un document impartial.

L'importance de ce document et le succès obtenu par mes articles, m'ont engagé à réunir mes notes de reportage en un volume où je les présente, suivant la formule classique, « revues corrigées et considérablement augmentées ».

Je le répète, mon livre est de la plus absolue bonne foi; c'est une œuvre de reporter. . .

J. H.

L'Affaire Dreyfus

RÉSUMÉ SOMMAIRE

Cette affaire Dreyfus qui a passionné l'univers civilisé, sur quoi l'on écrit et parle plus que sur n'importe quel sujet, est, en soi, très simple, quoique les détails en soient excessivement compliqués et nécessitent des volumes lorsqu'on veut l'exposer complètement.

Fin 1894, on s'aperçoit au bureau spécial de l'État-Major, qu'il y a des « fuites » au profit d'une nation étrangère.

Une enquête est faite.

Elle aboutit à l'arrestation d'un capitaine de l'État-Major, M. Alfred Dreyfus, au renvoi de cet officier devant un Conseil de guerre et à sa condamnation, à la dégradation d'abord, puis à la déportation perpétuelle dans une enceinte fortifiée. Dreyfus est envoyé à l'île du Diable.

Cela est le premier acte.

Tout le monde croit, en France, à la culpabilité du condamné.

Mais la famille du déporté ne peut croire. Elle a été frappée par de menus faits. Un publiciste de talent, M. Bernard Lazare acquiert en même temps la certitude que des irrégularités ont été commises dans le jugement, que le Conseil de guerre n'a pas condamné en suivant les prescriptions légales, qu'une des pièces ayant servi à établir la conviction des juges n'a pas été soumise à l'accusé ni à son défenseur.

C'est ainsi que commence la campagne révisionniste.

La publication par le journal le *Matin*, en 1896 du fac-similé du bordereau des pièces livrées par « un » traître à une puissance étrangère, bordereau attribué à Dreyfus par les juges qui l'avaient condamné, fournit une arme nouvelle aux révisionnistes.

M. Bernard Lazare s'appuyant sur les témoignages des plus grands experts européens soutint que cette pièce n'était pas de Dreyfus.

Lorsqu'en 1897, on sut que M. Scheurer-Kestner, vice-président du Sénat, convaincu de l'innocence du déporté de l'île du Diable, entra en campagne ; lorsque le *Figaro* publia le dossier Scheurer-Kestner, révéla le nom d'Esterhazy, reproduisit en fac-similé des lettres de cet officier ; lorsqu'enfin Zola, Jaurès, Yves Guyot, Clémenceau, etc., et les « intellectuels » prirent parti pour Dreyfus, la mêlée devint générale. Les passions des antisémistes compliquèrent la question, et le pays se trouva à la veille d'une révolution.

Cette révolution fut au moins dans les esprits de tous les hommes de bonne foi, qui réfléchissaient, et ne savaient en quelque sorte plus sur quelles bases sérieuses ils pouvaient établir leur jugement.

On ne pourrait à ce propos citer mieux que ce fragment d'un article de M. A. Sabatier directeur-adjoint à l'École des hautes études.

« Les esprits sont profondément troublés et soucieux de l'avenir. Je ne parle ici, bien entendu, que des gens honnêtes, sincères, des bons et loyaux ser-

viteurs du pays. Ils sont divisés entre eux et la plupart sont divisés en eux-mêmes. Et cette division va jusqu'à l'angoisse. C'est l'effet des ténèbres où toute cette affaire, de Dreyfus jusqu'à Zola, en passant par Esterhazy se déroule, des passions politiques et religieuses qui s'y sont mêlées, des mensonges et des légendes que la presse y a versés, et que l'on sent la justice elle-même impuissante désormais à dissiper ou à éclaircir. De là un état général de doute et de perplexité chez presque tous les esprits qui, voulant se faire une conviction personnelle se voient en même temps incapables d'y réussir parce qu'ils n'en ont plus les moyens..... Comment contester la bonne foi des officiers supérieurs qui jurent sur leur honneur que Dreyfus est coupable, et la bonne foi d'hommes comme MM. Scheurer-Kestner, Trarieux, Ranc, Zola, Clémenceau, qui le tiennent pour innocent?.... Il faut au public une autorité sûre à laquelle il puisse s'abandonner avec confiance. Il cherche cette autorité sûre et ne la trouve pas. »

Depuis que M. Sabatier écrivait ces lignes, les événements ont marché. M. Cavaignac, après avoir produit à la tribune de la Chambre une pièce décisive prouvant la culpabilité de Dreyfus a reconnu que cette pièce était un faux. L'auteur du faux, un colonel d'État-Major, le colonel Henry s'est tué.... Cette mort tragique, en de telles conditions, a rendu la révision du procès Dreyfus nécessaire.

La Cour de cassation a été saisie des pièces du procès et a décidé de se livrer à une enquête nouvelle.. ..

La Cour de cassation est cette autorité sûre à laquelle tous les citoyens peuvent s'abandonner avec confiance.



SUR LE PONT DE LA «VILLE-DE-TANGER»

I

COMMENT JE FUS ENVOYÉ A CAYENNE
UNE MISSION AUSSI DIFFICILE QUE PRÉCISE
DÉBROUILLEZ-VOUS
MES LETTRES DE RECOMMANDATION

Les vacances d'un journaliste sont chose très aléatoire. Depuis quatre ans, depuis que j'ai choisi le journalisme comme terrain de combat où je défends la thèse coloniale, dont mes explorations, mes voyages et mes séjours en Asie et en Afrique,

m'ont démontré l'excellence, les douceurs du repos m'étaient inconnues...

Je croyais en jouir cette année. Dans une ferme normande, à Honfleur, au vert, au grand air pur, dans cette vivifiante atmosphère où les brises salines et les parfums des hautes herbes, des grands arbres, versent des baumes salutaires en nos poumons anémiés par la ville, je paressais délicieusement... Loin de la bataille quotidienne et de la lutte civilisée des intérêts, lutte plus sauvage que toutes celles que j'ai vues jadis en les plus sauvages régions de l'Afrique barbare, je rêvais à de calmes, à de jolies, à de tendres littératures. Il me semblait que dans cette retraite de nature heureuse j'allais composer, écrire quelque chose où se fut trouvée personnalité nouvelle, inconnue des gens qui ne voient en moi que le batailleur passionné... l'ancienne, la vraie, celle des jeunes années où je ne savais dans le monde qu'une force : l'Amour !

Perrette... ma fille...

A ce moment apparaissait logiquement l'éventualité de la revision, réalisée depuis. Les polémiques sévissaient. Revisionnistes et antirevisionnistes

combattaient avec acharnement, faisant armes des incidents de chaque jour, violents, passionnés, tragiques... Au milieu de cet orage, il parut intéressant à mon directeur de publier sur l'homme qui en était la cause un document exact. Que faisait Dreyfus à l'île du Diable? Comment y était-il traité? Comment s'y portait-il? Quelle était sa prison? etc., etc.

Autant de questions qui ne pouvaient être résolues, autant de renseignements qui ne pouvaient être donnés que par un reporter allant sur place voir et se renseigner.

J'ai eu l'honneur d'être choisi pour cette mission.

Le 6, je recevais une dépêche : « Revenez de ^{67^{ème}} 1898 suite. »

Le 7 au soir, j'étais au journal et mon directeur m'y disait :

- « Il faut que vous alliez à Cayenne. »
- « Bien. »
- « Quand part le paquebot? »
- « Le 9, de Saint-Nazaire. »
- « Vous serez prêt? »
- « Je le suis toujours... et une fois à Cayenne. »
- « Vous irez à l'île du Diable...

— « Diable !

— « Oui. Et si vous ne pouvez voir Dreyfus...

— « Ce qui est certain, car il faudrait employer pour cela des moyens qui ne sont plus du domaine du reporter...

— « D'accord, poursuit mon directeur. Mais si vous ne pouvez voir le prisonnier, vous verrez la prison. »

— « Cela, oui. »

— « Vous nous direz quelle est cette prison. Vous nous renseignerez sur la fameuse histoire du mur et de la grille. Rappelez-vous ce qu'en a dit M. Trouillot, ministre des Colonies. « On a élevé un mur autour de la case de Dreyfus, et ce mur est surmonté d'une grille. Mais le mur est à hauteur d'appui ; le condamné peut toujours voir la mer... » Vous nous direz ce qu'il y a de vrai dans cette déclaration.

« Puis vous vous occuperez du prisonnier.

« Vous saurez son régime, sa vie. Vous rassembleriez tous les détails intéressants qui caractériseront son séjour à l'île du Diable depuis quatre ans. Si la révision était rapidement décidée et que, pendant votre

séjour à Cayenne, on ramenât Dreyfus en France, vous prendriez le même paquebot que lui pour nous renseigner exactement sur son retour. Nous ne vous demandons que du document : ce que vous aurez vu et ce que vous tiendrez de la bouche d'informateurs dignes de foi, dont vous aurez, autant que possible, contrôlé les renseignements.

« Nous vous envoyons chercher du reportage, rien que du reportage. »

Ce programme était précis et très facile à comprendre. Il était même beaucoup plus facile à comprendre qu'à suivre.

Comme il y avait beaucoup plus de chances de « rater » ce reportage que de le réussir, j'en fis respectueusement l'observation à mon directeur, en lui demandant s'il avait un moyen quelconque de m'aider à faire cette besogne, une des plus risquées, vraiment, dont on ait depuis bien longtemps chargé un reporter, un enquêteur...

— « Aucun, me répondit-il. »

— « C'est peu. »

— « Vous vous débrouillerez. »

— « L'argent? »

— « Tout ce dont vous aurez besoin. Ne comptez pas. »

— « Bien. »

— « Et maintenant allez, Bonne chance. A bientôt. »

Mon directeur était pressé. Des gens de théâtre attendaient devant son bureau. Plusieurs questions intéressant le monde et la ville demandaient une solution rapide. Quelques auteurs apportaient livres nouveaux, sollicitant une ligne. Deux inventeurs guettaient. Un préfet révoqué désirait audience. Un diplomate voulait éclairer un dessous de la politique étrangère. Un modiste prétendait enfin que sa dernière création ne pouvait décemment être annoncée au public que dans un premier Paris; il le voulait retentissant et demandait s'il ne serait pas possible de le faire signer par un membre de l'Académie des Beaux-Arts... Tout le raccourci du monde parisien qui, de cinq à sept, gravite autour des bureaux du directeur d'un grand journal. Et c'est pour qu'une minute fut donnée à chacun d'eux que j'étais ainsi expédié avec le sacramentel : « Vous vous débrouillerez. »

Vous vous débrouillerez!

Que de fois, dans mes années de marine, d'exploration ou de journalisme, je l'ai entendue cette recommandation bien française et parisienne... oh, combien!

Vous vous débrouillerez.

Quand on a dit cela, tout est dit.

Qu'importent les difficultés, les impossibilités, le manque absolu des moyens?

Vous vous débrouillerez... Et le plus extraordinaire, c'est que parfois, souvent, très souvent on se débrouille tout de même.

Et c'est le souvenir des circonstances, dont plus d'une fut tragique, où je me suis débrouillé jadis qui m'a donné courage pour cet impossible reportage.

J'avais une journée pour trouver à Paris les introductions de nature à faciliter mon enquête à Cayenne.

Si je donne ainsi ces petits détails, c'est que j'en ai reconnu l'utilité et même la nécessité. Après mes articles du *Matin*, sachant que j'avais passé seu-

lement cinq jours à Cayenne, dont trois à peine de travail effectif, pour réunir la somme véritablement considérable de renseignements que je publiais, beaucoup de personnes, même des confrères, ont prétendu qu'il n'était pas possible d'accomplir une pareille besogne en si peu de temps, et que la plus grande part de mon récit devait être d'imagination plus que d'observation.

Mon passé me dispenserait de relever cette accusation. Mais comme le grand public ignore ce que nous pourrions appeler les dessous d'un reportage important, je crois l'intéresser en profitant de cette occasion pour lui montrer comment on travaille « dans notre partie » et comment, dans un minimum de temps, on arrive parfois à des résultats qui étonnent même les plus habiles professionnels policiers.

Feuilletez les Mémoires des hommes qui honorèrent le plus la police par la dignité de leur vie et par leurs qualités professionnelles, notamment les derniers qui aient paru, ceux de mon ami M. Goron, et vous verrez combien est vrai ce que je dis du reporter.

Depuis que j'ai fait actes d'homme, on a pu me

classer parmi les hygiénistes, parmi les médecins, parmi les philanthropes, parmi les « apôtres » ainsi que disent les gens qui sont lésés par ma politique coloniale « trop » française, on a pu me classer parmi les polémistes coloniaux, parmi les explorateurs, parmi les littérateurs et même parmi les auteurs dramatiques..., mais le seul classement qui me plaise et à quoi je tiens, c'est celui qui me fait prendre rang parmi les reporters.

Aller voir ce qui est, le bien voir et le dire, du mieux qu'on peut, c'est l'œuvre la plus intéressante, la plus vivante, la plus passionnante que je connaisse. Dans tous les ordres de faits où l'homme la poursuit, la recherche de la vérité est féconde en satisfactions personnelles. Eh bien ! le reportage, c'est la recherche active d'une vérité.

Pour avoir la vérité Dreyfus où j'allais la chercher, à Cayenne, il me fallait obtenir les moyens de faire parler les gens renseignés, alors que ceux qui l'étaient vraiment se trouvaient en nombre relativement très restreint et que tout, absolument tout, s'opposait à ce qu'ils devinssent indiscrets pour n'importe quel reporter.

Je ne m'étais jamais occupé de l'affaire Dreyfus. Au *Figaro*, où, à côté de ma rubrique *Colonies*, je fais, lorsqu'il en est besoin, des articles de reportage, même au plus fort de la campagne qui a produit la Revision, alors que la plus grande partie du personnel actif du journal était mobilisée sur toutes les pistes suivies, je n'avais jamais été chargé de rien. Mon rôle s'était borné, un soir, où l'on venait d'apprendre la destitution du commandant Forzinetti de son poste de directeur de la prison du Cherche-Midi, et où l'on avait personne sous la main, à trouver en quelques heures, cet officier que je ne connaissais pas, que je n'avais jamais vu, qui se dérobait ce soir là plus que jamais aux journalistes, et à l'amener, malgré ses refus, dans notre rédaction, où il fut interviewé. Cette amusante « cueillette » du commandant Forzinetti avait été mon seul acte dans cette campagne où, pour ou contre Dreyfus, à peu près tous les journalistes français ont écrit quelque article, quelque note, quelques lignes...

Si cela était, relativement à l'impartialité et à la sincérité de mon enquête, une garantie précieuse à mon

directeur, c'était aussi une raison pour que j'eusse peine à trouver rapidement à Paris des lettres destinées aux gens qui, de toute évidence, devaient avoir été intéressés au sort du prisonnier de l'île du Diable, et, par conséquent, pouvaient, sinon me renseigner directement, du moins m'indiquer de bonnes sources... et m'éviter ainsi des tâtonnements, des pertes de temps.

J'employai néanmoins convenablement ma journée, car le 8 au soir, en prenant à la gare Saint-Lazare le train pour Saint-Nazaire, j'avais dans mon portefeuille de précieuses lettres qui me permettaient de bien augurer du succès de mon enquête.

L'une de ces lettres était adressée à

M. PAUL DUFOURG,
industriel à Cayenne.

et conçue de la sorte :

« MON CHER AMI,

« Je me rappelle que vous vous êtes occupé des intérêts de Dreyfus lors de son arrivée aux îles du Salut.

« Je vous adresse donc M. Jean Hess, dont vous connaissez les travaux en faveur de notre race. Voulez-vous,

s'il vous plaît, le piloter à Cayenne et lui fournir, sur le sujet Dreyfus, tous les renseignements qu'il vous sera possible de lui donner.

« Agréez, etc...

X. »

Une autre adressée à

M. X.

négociant à Cayenne.

disait :

« MON CHER AMI,

« Vous rappelez-vous tout ce que vous m'avez dit à votre passage à la Martinique, il y a deux ans, lors de votre voyage en France, à propos de Dreyfus. Il faudrait le répéter à M. Jean Hess, à qui je remets ce mot pour vous. Vous pouvez vous livrer entièrement à M. Jean Hess. Il a fait beaucoup déjà pour notre pays. C'est un ami. Par tous les moyens en votre pouvoir rendez-lui facile la besogne qu'il va faire à Cayenne.

« A vous, etc...

X. »

Ce M. X. à qui m'adressait un M. X... martiquinai de passage à Paris, est un négociant de Cayenne qui avait fait le voyage de Cayenne à Paris pour soumettre à Madame Lucie Dreyfus un projet d'enlèvement du prisonnier de l'île du Diable.

On conçoit sans peine, qu'en possession de cette

précieuse lettre, je parlais beaucoup plus rassuré sur le résultat de mon reportage. Un homme qui avait étudié les conditions de captivité de Dreyfus au point de croire au succès d'un enlèvement, devait être à même de me renseigner d'une façon tout à fait exacte sur bien des points... Mais encore fallait-il que, pour les exigences spéciales de mon métier de publiciste colonial, j'eusse été en rapport avec un antillais connaissant ce cayennais entrepreneur d'évasions, et surtout fallait-il que cet antillais fut à Paris précisément à l'heure où j'avais besoin de lui.

J'avais aussi une carte pour le maire de Cayenne, M. Eleuthère Le Blond, directeur du journal local le *Combat*, un des hommes les plus aimables que j'aie rencontrés dans mes voyages et qui me fut précieux.

Une aussi pour l'ingénieur Melkior, conseiller général, un des bienfaiteurs de la Guyane par la découverte qu'il a récemment faite des si riches placers de la Mana, où se trouvent les plus extraordinaires gisements d'or que l'on ait jamais signalés dans aucun pays.

Une encore pour un autre X à qui un ami commun rappelait que j'avais été le secrétaire du grand Schœlcher, que j'avais bataillé pour la race noire; que j'avais écrit l'*Ame nègre*, et que, par conséquent, si me donner des renseignements sur l'objet de mon enquête ne constituait pas une indiscretion professionnelle par trop condamnable... M. X. ferait œuvre de reconnaissance en me les donnant. Or, j'ai pu vérifier ce mot de Michelet que la reconnaissance est une vertu noire.

Enfin, très gracieusement et avec l'obligeance qui la caractérise, la direction de la Compagnie transatlantique m'avait donné pour « ses agents et commandants dans les Antilles » la lettre suivante :

« MESSIEURS,

« Je remets cette lettre à M. Jean Hess, le rédacteur colonial du *Figaro* qui se rend à Cayenne.

« Je vous serais très obligé de réserver votre meilleur accueil à M. Jean Hess et de vous mettre à sa disposition pour lui fournir tous les renseignements dont il pourrait avoir besoin au cours de son voyage.

« Agréez, Messieurs, mes cordiales salutations.

Pour le Président de la Compagnie transatlantique,
Le Chef du secrétariat :

J. DAL PIA.

Et pour le monde officiel ?

Rien.

Ce n'eut vraiment pas été la peine. En pareille occasion, pour une telle mission, les lettres de recommandation les plus pressantes (et j'aurais pu facilement en obtenir) eussent été beaucoup plus gênantes que favorables. Elles n'auraient pu engager personne, dans l'administration de la Guyane, à me documenter sur Dreyfus, c'est-à-dire sur un sujet absolument défendu. Or... pour le reste, mon nom et ma personnalité suffisaient. Par ailleurs, je savais rencontrer des camarades parmi les officiers du corps de santé en service à Cayenne.

Ainsi, je partais armé. Dans une journée de Paris j'avais commencé à « me débrouiller » de manière à bien augurer du résultat de mon voyage.



SUR LE PONT DE « LA FRANCE »

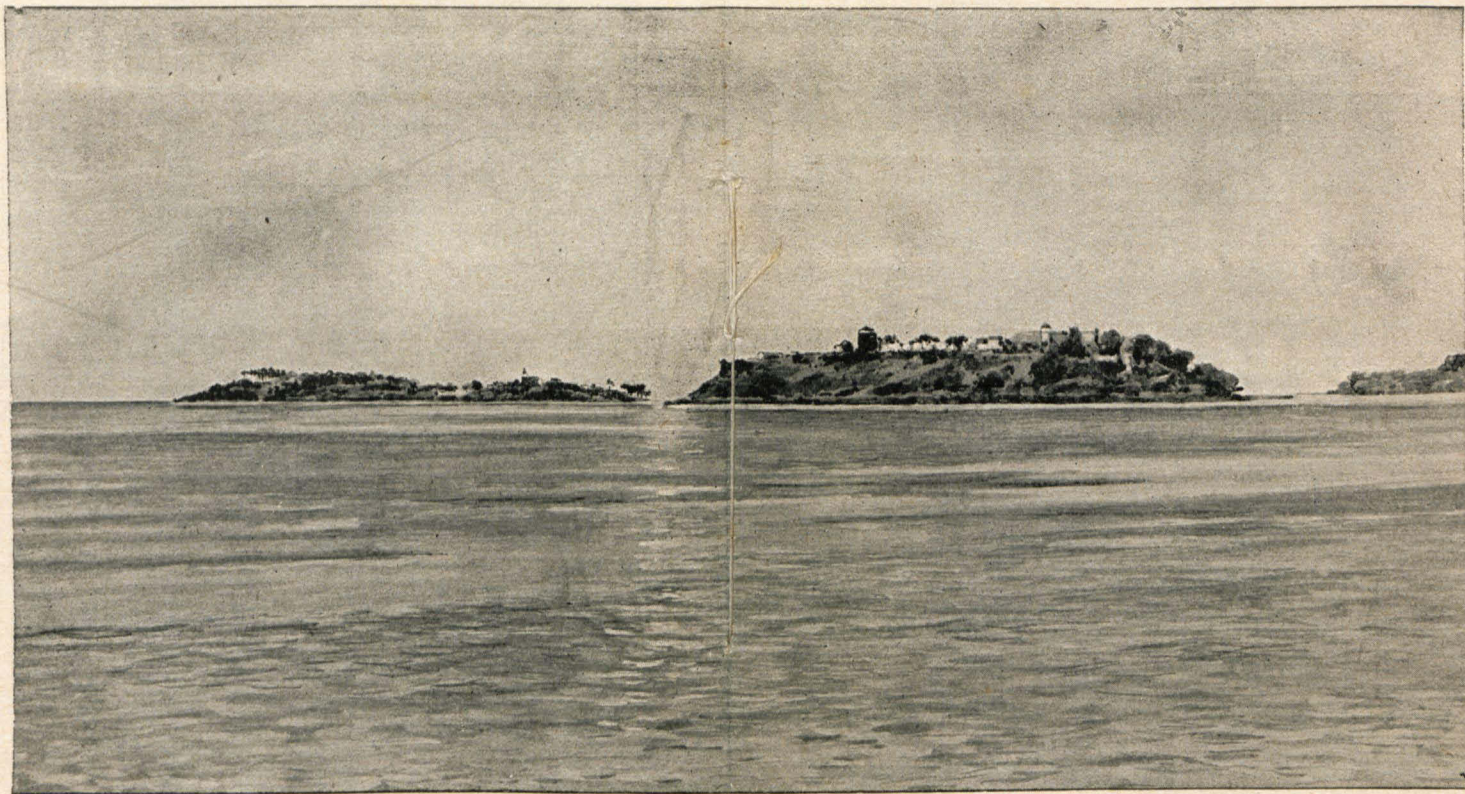
II

PARIS-CAYENNE — 45 JOURS ALLER ET RETOUR
JE TROUVE A SAINT-NAZAIRE
UN CONFRÈRE QUI S'EMBARQUE POUR LA MÊME
DESTINATION
L'ENVOYÉ DE L' « ILLUSTRATION »
UN CONTROLE PRÉCIEUX

Mon enquête a été conduite très rapidement.

Le sort m'a favorisé au point que mon voyage a pu être un aller et retour.

Voici comment débutaient mes articles qui en



ILE DU DIABLE

ILE ROYALE

ILE SAINT-JOSEPH

LES ILES DU SALUT. — (Photographie prise du paquebot « Ville-de-Tanger », par M. JEAN HESS).

rendirent compte. Je résumais de la matière suivante et les résultats de mes investigations et les motifs de mon si prompt retour :

Pour passer devant l'île du Diable et demeurer cinq jours à Cayenne, le temps strictement nécessaire à mon enquête, j'ai fait quarante jours de mer sur les mêmes paquebots, aller et retour. Parti de Saint-Nazaire le 9 septembre, j'y revenais le 23 octobre.

Parti de Paris le 8 septembre, j'y suis rentré le 24 octobre.

Le temps d'une saison aux bains de mer, et j'ai vu la fameuse prison de l'île du Diable, dont on a publié tant de descriptions fantaisistes. J'ai fait, à Cayenne, auprès de gens très bien informés, une enquête aussi heureuse que sérieuse.

Il en résulte que Dreyfus est soumis au régime cellulaire, que sa petite prison est enclose d'une palissade de pieux, haute, compacte ; qu'il est étroitement gardé, qu'il fut mis aux fers ; que, malgré tout, il se porte bien et qu'il n'ignore plus aujourd'hui le mouvement révisionniste (1).

(1) La lettre de Dreyfus qui accuse le désespoir d'un homme se croyant abandonné et définitivement rayé du

Avec tous les détails désirables, ces renseignements, je les ai rapportés moi-même, voulant être sûr qu'ils arrivent et qu'un hasard comme il s'en produit quelquefois au gré des intérêts momentanés d'un gouvernement, ne les égare point en cours de route.

Je ne pouvais, d'ailleurs, apprendre rien de plus en demeurant à Cayenne. Tout ce qu'il était possible de voir et de savoir, je l'ai vu et su. En outre, accompagner Dreyfus lors de son retour en France ou assister à son transfert, à son embarquement, de sûrs avis ne me permettaient point d'en conserver le désir.

La revision prescrite et l'ordre de renvoyer Dreyfus en France reçu à Cayenne, le déporté ne sera, suivant toutes prévisions, pas embarqué à bord de l'annexe de la Compagnie transatlantique qui fait le

monde des vivants, lettre qui a motivé l'intervention de M. Joseph Reinach auprès du ministère et donné lieu à de retentissants articles de journaux le 12 et le 13 novembre est, je le ferai observer, datée du 24 septembre, c'est-à-dire d'avant mon passage à Cayenne. Or, c'est pendant mon passage que ce sont produits les événements qui m'ont permis de dire : « Dreyfus n'ignore plus aujourd'hui le mouvement revisionniste. »

service intercolonial de la Guyane à la Martinique. C'est, très probablement, le vaisseau amiral, le *Dubourdieu*, habituellement au mouillage dans le port de Fort-de-France, qui prendra Dreyfus sur rade des îles du Salut.

Or, les marins sont de fidèles observateurs des consignes. Comme il leur sera prescrit de ne permettre à aucune personne étrangère au service d'assister à cette opération d'embarquement, c'est en vain qu'un reporter essaierait d'éluder cet ordre.

On ne peut arriver de jour par surprise sur la rade des îles du Salut. Un bateau, cela se voit facilement., et l'on ne pourrait venir qu'en bateau. Donc, à moins que d'ici-là les prescriptions gouvernementales que j'ai connues ne soient changées, il sera impossible à toute personne étrangère au service colonial ou maritime d'assister au départ de Dreyfus de l'île du Diable et à son embarquement pour la France.

Lorsque le train de l'« Ouest » me débarqua à Saint-Nazaire, comme je n'y avais vu aucun con-

frère, je croyais bien être le seul journaliste à partir pour la Guyane, et j'étais déjà heureux du « monopole » de fait que cela donnerait à mon enquête.

Mais sur le terrain de cette chasse spéciale aux nouvelles intéressantes, il est bien difficile, et en tout cas, très rare que l'on opère seul. Une bonne idée vient rarement à un seul journal. J'en avais plus d'une fois déjà fait l'expérience. Une fois de plus j'ai pu m'en rendre compte.

En effet, après avoir fait enregistrer mes bagages au bureau de la Compagnie transatlantique sur le quai d'embarquement, tandis que pour employer les quelques heures qui me séparaient du départ, je revenais flânant dans la grande rue de Saint-Nazaire, je tombai nez à nez sur un de mes confrères, M. Abéniacar, le photographe « très débrouillard » que *l'Illustration* expédie aux « quatre coins de l'Europe » toutes les fois qu'il s'agit de prendre une instantanée intéressante sur l'actualité du jour.

Je dois nous rendre cette justice que sur l'instant chacun de nous envoya l'autre non pas à l'île du Diable mais plus brièvement... au diable. Adieu, en

effet, pour chacun le monopole rêvé du « sensationnel » reportage.

Abéniacar voulut cependant, lui, ruser tout d'abord, croyant que peut-être j'étais simplement de passage à Saint-Nazaire.

— « Vous êtes en vacances... par ici... vous...

— « Comme vous, lui répondis-je.

— « Ah!... et vous êtes installé... au Pornichet?

Nous eussions pu longtemps continuer la conversation sur ce ton. Mais comme j'avais vu Abéniacar descendre de l'omnibus qui revenait du quai d'embarquement, que, par conséquent, j'étais sûr qu'il partait lui aussi pour l'île du Diable et la Guyane, je lui montrai mon ticket de passage en lui disant :

— « Il est inutile de ruser plus longtemps, mon cher confrère, si vous le voulez bien, allons au télégraphe et mandons à nos journaux respectifs que nous sommes deux à partir. Cela, peut-être, les contrariera d'abord. Mais ils ne tarderont point à comprendre qu'à tout compter il vaut mieux qu'il en soit ainsi. »

Et de fait l'événement a justifié cette prévision.

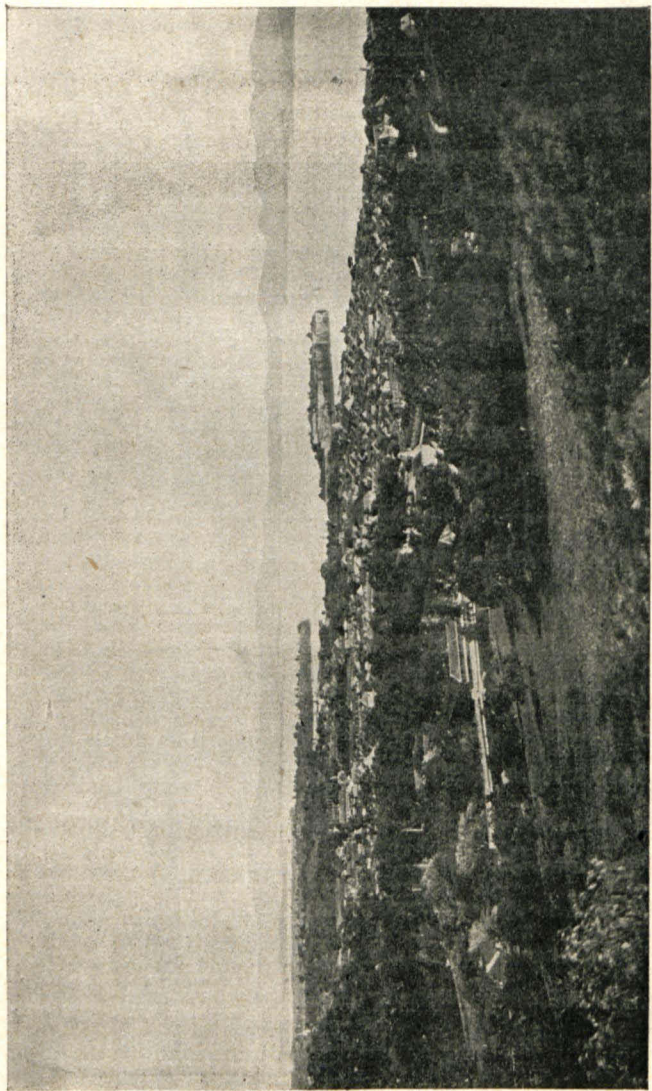
Le photographe, qu'une heureuse inspiration du

directeur de l'*Illustration* me donnait pour compagnon de voyage, et par les clichés et par les notes qu'il a rapportés à son journal, devait être le premier et le principal témoin de la sincérité, de l'exactitude et de la vérité de mon enquête.

Sur un sujet aussi « brûlant » que le sujet Dreyfus, sur ce sujet qui a joui du triste privilège de passionner jusqu'à l'aveuglement la majorité des publicistes qui ont combattu pour ou contre, il a été bon, je crois, que mon enquête lointaine, dont les résultats fournirent de nouvelles données aux discussions, ait eu pour témoin un confrère.

Mais Abéniacar ne voyageait pas sous son nom et avec sa qualité. Il voulait opérer par surprise et s'était fait inscrire à bord sous le nom de Acar. Il était même tout marri à l'idée que j'avais pris mon ticket à mon nom. Il croyait mon reportage compromis de ce fait.

Je dus lui expliquer que voyager sur n'importe quelle ligne, à destination de n'importe laquelle de nos colonies avec un nom d'emprunt m'était absolument impossible. Il s'en rendit compte lorsque nous fûmes sur le paquebot.



PANORAMA DE FORT-DE-FRANCE

Le médecin du bord, le docteur Borius, était un de mes camarades d'études à Brest. Un fonctionnaire et deux officiers me connaissaient également. Et à chaque escale je fus salué, soit par d'anciens compagnons de service, soit par des personnes qui, en ma qualité de rédacteur colonial du *Figaro*, m'avaient vu à Paris dans les milieux et dans les cercles coloniaux.

Le voyage fut régulier comme le prévoyaient les indicateurs de la Compagnie.

Le paquebot *France*, commandé par un officier des plus aimables, M. Simon, nous conduisit aux dates fixées, le 21 septembre à la Pointe-à-Pitre et à la Basse-Terre, les deux escales de la Guadeloupe, puis, le 22 septembre à Saint-Pierre et à Fort-de-France, les deux grandes villes de la Martinique.

A Fort-de-France, changement de bateau, tandis que la *France*, le grand paquebot, continuait sa route sur Colon, nous nous embarquions à bord d'un paquebot moindre, l'annexe, la *Ville-de-Tanger* qui, sous le commandement d'un officier non moins aimable, M. Rotté, nous conduisit à Sainte-Lucie, à

la Trinidad, à Demerara, Guyane Anglaise, à Surinam, Guyane Hollandaise, et enfin à l'île du Diable devant laquelle nous nous arrêtons une heure avant d'arriver à Cayenne le 29 septembre.

A chacune des escales de ce voyage de 20 jours, faut-il dire que nous courions de suite aux bureaux du câble anglais ou français, pour savoir où en était l'« Affaire », pour savoir si la Revision qui nous eut peut-être permis de voir et... qui sait... de ramener Dreyfus, avançait, faisait quelques progrès. Mais je dois à la vérité de dire que les télégrammes très brefs, cela se conçoit, que l'on transmet au loin pour donner aux gens d'outre-mer une idée de la situation dans les métropoles, ne le font pas toujours très clairement.



EN RADE DE FORT-DE-FRANCE

III

AUX ILES DU SALUT — L'ASPECT DES ILES

L'ILE DU DIABLE

LA PRISON DE DREYFUS TELLE QU'ON LA VOIT

A TROIS CENTS MÈTRES

IL N'Y A NI MUR NI GRILLE, MAIS UNE PALISSADE

MA PHOTOGRAPHIE

CORRIGE LES CARTES MARINES

LES NOTES OFFICIELLES SUR LES ILES DU SALUT

UN PRÉDÉCESSEUR DE DREYFUS

Du large, du nord, quand j'arrivais d'Europe,
en la splendeur des midis du tropique, dans un

paysage de lumière, de couleur et de joie, les îles me sont apparues comme des bijoux verts et roux, sertis de rocs et de feuillages, entre les mille émeraudes bleuies de l'océan et l'immense turquoise verdie du ciel.

A l'approche, tandis que du vague des horizons marins les détails sortaient, que les formes se dessinaient, se précisaient, les choses sues donnant une âme à ces morceaux de terre, je les ai vus sinistres... Les toits blancs, les murs rouges, les nids riants sous les verdure, ces taches de fraîcheur et de repos semées, serrées en décor joli sur l'île Royale, c'était le bain ! A côté, dans l'île du Diable, dans la gerbe allongée des cocotiers dont les panaches, au loin, font mirage sur le flot, au lieu d'une case idyllique, c'était le rempart de bois, c'était la prison de Dreyfus, c'était la caserne, c'était l'observatoire, c'était le fort, c'était l'artillerie de ses gardiens. Dans la cabane au toit blanc pointant seul à l'extrémité d'une haute palissade de pieux, de madriers massifs, serrés, gris, bruns, noirs, lugubres, il y avait l'homme dont la destinée trouble depuis si longtemps la conscience du monde

civilisé... Quel sujet à penser ! Quel foyer d'impressions !

Mais ce n'est pas ce que j'ai pensé, non plus que mes impressions, que je dois dire : c'est ce que j'ai vu.

J'ai pu voir bien, à moins d'un cinquième de mille, à marche ralentie du paquebot, durant plus de dix minutes. Dans le champ de ma lunette marine et de mon appareil photographique, j'ai tenu la pointe de l'île du Diable où se dresse la prison de Dreyfus. J'en ai pour toujours l'image fixée dans mes yeux, dans ma mémoire. J'en rapporte des croquis et, ce qui est mieux, des clichés. Je publie les uns et les autres. La photographie n'est point sujette aux illusions de la vue, aux excès du sentiment. Mon camarade de voyage, M. Abéniacar, rapporta aussi des clichés dont la netteté ne permet aucun doute sur l'exactitude de mes descriptions.

A notre départ de France, les journaux publiaient de prétendues confidences arrachées soit à des fonctionnaires, soit à des médecins, soit à des offi-

ciers coloniaux revenant de la Guyane. Ces confidences montraient la prison de Dreyfus derrière un mur élevé surmonté d'une grille...

Des notes à l'allure officieuse répondirent. On y défendait le gouvernement de cruauté à l'égard de Dreyfus ! le déporté n'avait pas été privé de la vue de la mer ; l'enclos dans lequel il avait liberté de se promener autour de sa case était bien fermé par un mur sur quoi se trouvait une grille, mais le mur avait hauteur d'appui, les barreaux de la grille étaient espacés... L'on agrémentait cela de détails « véridiques » sur le régime du condamné. Or le tout n'avait qu'un défaut, mais capital : celui de manquer de vérité.

La vérité, la voici :

A la pointe sud de l'île du Diable, par 20 mètres d'altitude, sur un plateau long de 50 mètres et large de 10 mètres, il y a, suivant le grand diamètre de l'île, dans le sens nord-est-sud-ouest, et vues du nord-ouest :

1° Deux petites constructions, dépendances et communs à l'usage des gardiens.

2° Une tour, le mirador colonial, avec observa-

toire supportant un hotchkiss, à 6 ou 8 mètres de hauteur. Un gardien y veille, observant l'île et les approches de l'île.

3° Adossée à ce mirador, la case-caserne des surveillants, construite en bois, sur un carré d'environ huit mètres de côté, comprenant un rez-de-chaussée à varangue, avec trois fenêtres ou portes par façade.

4° La prison de Dreyfus. On ne voit pas la case, qui est en bois et occupe un carré de quatre mètres de côté; la partie supérieure du toit, de tôle blanche, à trois mètres de hauteur, paraît seule dans l'enceinte palissadée qui ferme le promenoir du déporté.

Sur la partie du toit qui surmonte le coin de la case où veille toujours un gardien, il y a un ventilateur. L'enceinte, rectangulaire, mesure environ douze mètres sur six.

Elle est formée de pieux aplatis de deux mètres cinquante de hauteur, aiguisés en pointe, serrés les uns contre les autres, sans interstice; muraille compacte.

En ses heures de promenade, Dreyfus ne peut pas

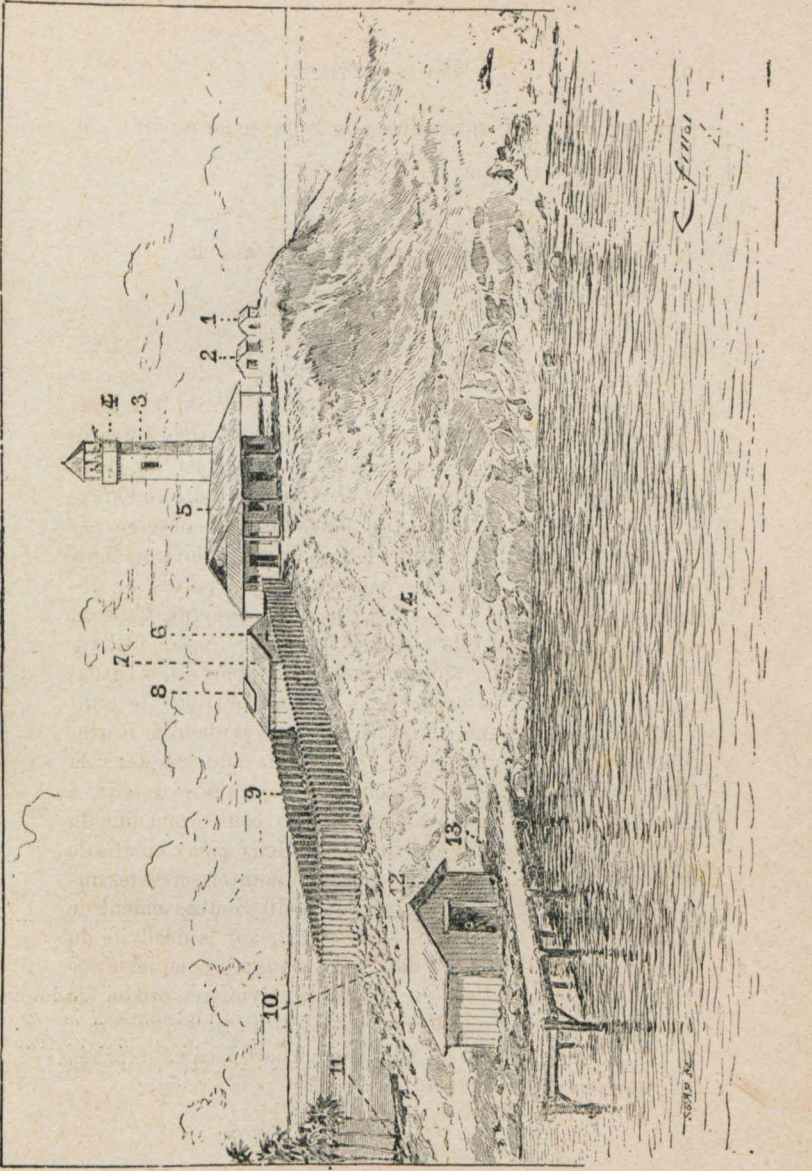
voir la mer. Ses murailles de bois le séparent du monde des vivants.

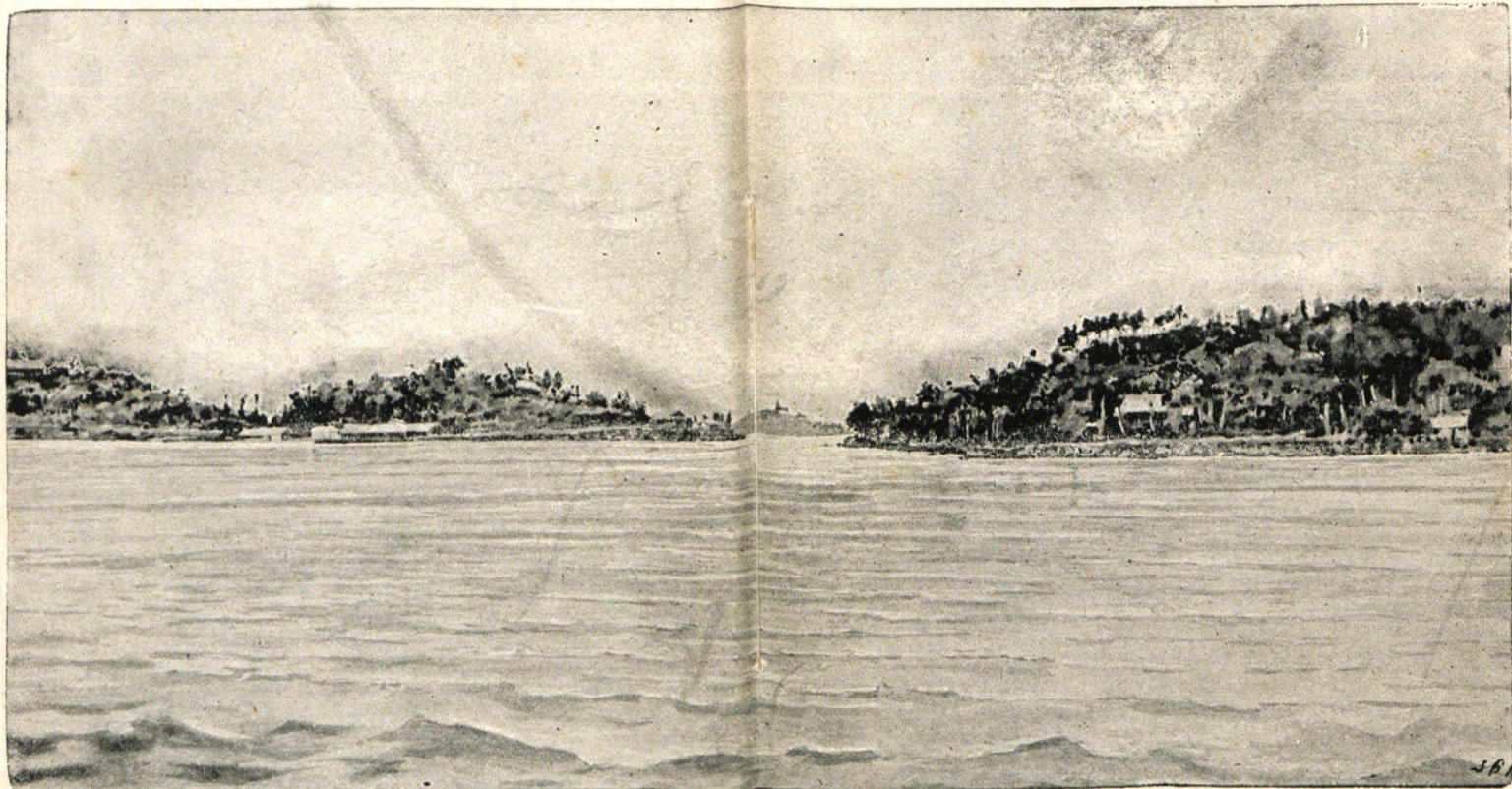
DÉTAILS DE LA PRISON DE DREYFUS

CROQUIS DE M. JEAN HESS

1 et 2. Communs des gardiens. — 3. Tour d'observation, mirador, 8 à 10 mètres de hauteur. Environ 30 mètres au-dessus du niveau de la mer. — 4. Plateforme couverte pour le gardien-vigie. Un canon hotchkiss est sur cette plateforme. La vigie a l'ordre de tirer sur toute embarcation suspecte. Cet ordre fut plusieurs fois observé. — 5. Case-caserne des surveillants. Carré d'environ huit mètres. Veranda. Rez-de-chaussée à trois portes ou fenêtres par façade. — 6, 7, 8. Prison de Dreyfus. Case en bois, recouverte en tôle blanche, carré de quatre mètres. L'arête du toit (7) à trois mètres de hauteur. 8. Ventilateur au-dessus de la partie de la case où se trouve le tambour grillé dans lequel veille toujours un gardien. 6. Portefenêtre grillée donnant accès de la façade est dans la cour palissadée. — 9. Enceinte rectangulaire de dix à douze mètres sur cinq à six, murant la cour-promenoir du déporté. Cette enceinte est formée de deux pieux aplatis de 2^m,50 de hauteur, en *wapa*; aiguisés en pointe, serrés les uns contre les autres, sans interstices. — 10. Soubassement de pierres rouges; maçonnerie sèche corrigeant la déclivité du terrain. — 11. Plage sud de l'île où dans un bouquet d'une vingtaine de cocotiers se trouve la première prison de Dreyfus, une case qui servait autrefois d'étable à chèvres. — 12. Case-guêrite. — 13. Petit wharf à baleinières. — 14. Chemin conduisant du débarcadère à la prison.

C. F. ...





ILE ROYALE.

ILE DU DIABLE.

ILE SAINT-JOSEPH.

Cette photographie a ce grand intérêt qu'elle montre l'inexactitude des cartes marines en ce qui concerne les positions respectives des trois îles du Salut. Elle a été prise au moment où le paquebot « Ville-de-Tanger » passait à 300 mètres, dans l'axe du chenal qui sépare l'île Royale de l'île Saint-Joseph. Suivant la carte marine que nous reproduisons ci-dessus, on ne devrait pas, dans cette position, voir le mamelon sud de l'île du Diable. Notre photographie prouve le contraire. Donc la carte marine doit être rectifiée suivant celle que nous publions.

A l'extrémité sud de la palissade et du monticule, à cause de la déclivité du sol, un soubassement en maçonnerie sèche supporte les pieux. De là, sans doute, la légende du mur.

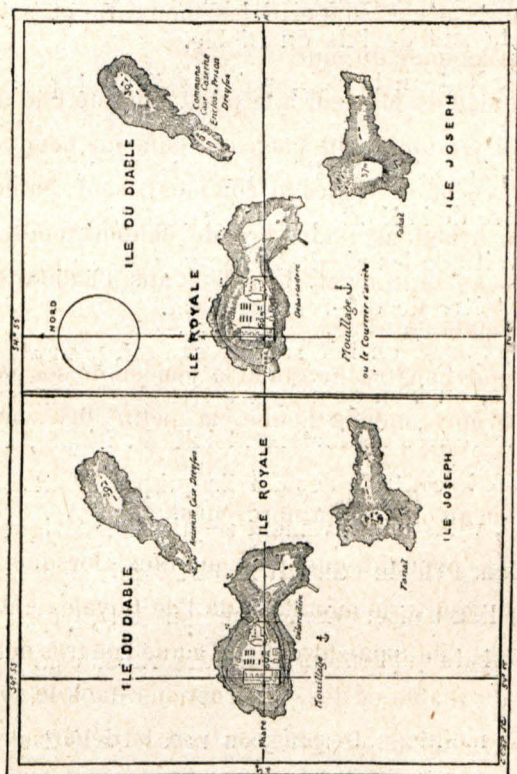
5° Au pied du plateau, à la pointe sud de l'île du Diable, il y a une petite plage où, dans un bouquet de vingt cocotiers (je les ai comptés), sont réunies trois constructions : une grande et deux petites, inégales. Là se trouvait, il y a deux ans, l'habitation de l'ex-capitaine.

La grande construction était la maison de ses gardiens, la moyenne, la sienne, la petite, les communs.

Voilà ce qu'on voit du nord-ouest.

Du sud, pendant quelques minutes, lorsque le paquebot quitte le mouillage de l'île Royale, entre cette île et l'île Saint-Joseph, on a une vue très nette de l'île du Diable et des constructions dans le sens de leur grand axe. De plus, on voit le débarcadère de l'île, sur la petite plage, et le chemin qui grimpe au plateau, conduisant à la case des surveillants et à la prison. J'en ai un croquis et une photographie.

Cette photographie présente cette particularité



CARTES DU DÉPÔT DES CARTES DE LA MARINE
 CARTES AVEC POSITION DES ÎLES RECTIFIÉES
 SUIVANT MES INDICATIONS PHOTOGRAPHIQUES

assez amusante qu'elle démontre l'inexactitude des

cartes marines en ce qui concerne les positions respectives des trois îles. Suivant les cartes, du point où j'ai pris mon cliché, on ne devrait pas voir la pointe sud de l'île du Diable.

Cependant on la voit, puisque j'en ai pris un cliché.

Donc, la position de l'île du Diable sur la carte du ministère de la Marine, doit être rectifiée.

On voit que les résultats d'un voyage de reporter peuvent être de différents ordres...

Puis, quand on fait route vers l'est, pour aller à Cayenne, ou bien quand on arrive de Cayenne, on voit encore très distinctement l'île du Diable, face est, avec le contrôle des détails qui précèdent.

Ainsi, voilà définitivement acquis à l'histoire de cette cause célèbre un fait matériel qui ne peut plus donner lieu à discussion. La prison de Dreyfus et le mur de bois qui l'entoure sont désormais connus.

Voici maintenant quelques notes officielles sur les îles du Salut.

L'Annuaire de la Guyane les décrit ainsi :

« Les îles du Salut sont situées à la hauteur de la

rivière de Kourou, à 7 milles en mer et à 27 milles N.-N.-O. de Cayenne.

« Elles sont au nombre de trois : 1^o l'île Royale, d'un mille de longueur, située par 5°16'10" de latitude N. et 54°52'30" de longitude O.; 2^o l'île Saint-Joseph, et 3^o l'île du Diable, qui ont chacune un peu moins d'étendue.

« Ces trois îles, boisées et d'un bel aspect, ne sont séparées l'une de l'autre que par un chenal étroit. »

La publication éditée par le Ministère des Colonies à l'occasion de l'Exposition de 1889 est plus explicite.

Elle dit.

« Les îles du Salut situées à la hauteur de l'embouchure de la rivière Kourou et à 7 milles en mer, sont distantes de 27 milles de Cayenne. Elles forment un groupe de trois îles, séparées l'une de l'autre par un chenal étroit. Elles furent occupées par l'Administration pénitentiaire dès le début de la transportation.

« Ces îles possèdent un mouillage sûr où jettent l'ancre les navires auxquels leur tirant d'eau ne permet pas l'accès de la rade de Cayenne.

« Le paquebot mensuel de la Compagnie transatlantique qui fait le service mensuel entre la Martinique et la Guyane fait escale, à l'aller comme au retour aux îles du Salut, et y prend ou y dépose la correspondance destinée à l'Europe ou en provenant; un bureau de poste spécial fonctionne à cet effet.

« L'effectif de ce pénitencier est très variable. Normalement il ne comprend que sept cents transportés, mais le nombre de ces condamnés s'élève considérablement à l'arrivée de chaque convoi : les îles, en effet, servent de dépôt, et les transportés y séjournent un certain temps, tant pour permettre leur classification et leur répartition par catégories que pour les immatriculer et compléter leur vestiaire.

« Les condamnés qui arrivent de France sont internés à l'île Saint-Joseph qui a récemment été aménagée pour cet objet, et sur laquelle sont placés les impotents ainsi que les aliénés. (Depuis la rédaction de cette notice, on a fait d'une des constructions de cette île le bagne spécial des anarchistes.)

« L'île Royale où sont installés le Commandant et les différents services administratifs ainsi que les magasins d'approvisionnement, possède un immense

hôpital sur lequel sont évacués les condamnés malades des établissements de Cayenne et de Kourou.

« C'est également dans cette île que sont organisés les ateliers de couture, de cordonnerie et de chapellerie; la chaussure et les effets d'habillement ainsi que les objets de couchage à l'usage des transportés y sont confectionnés.

« La difficulté des évasions et la possibilité du maintien d'une discipline plus sévère ont porté à désigner l'île Royale comme pénitencier de repression pour l'internement des incorrigibles. Le dépôt de charbon de la marine y est également établi. Enfin, il y existe une briqueterie ainsi qu'un jardin potager qui fournit à l'hôpital une certaine quantité de légumes.

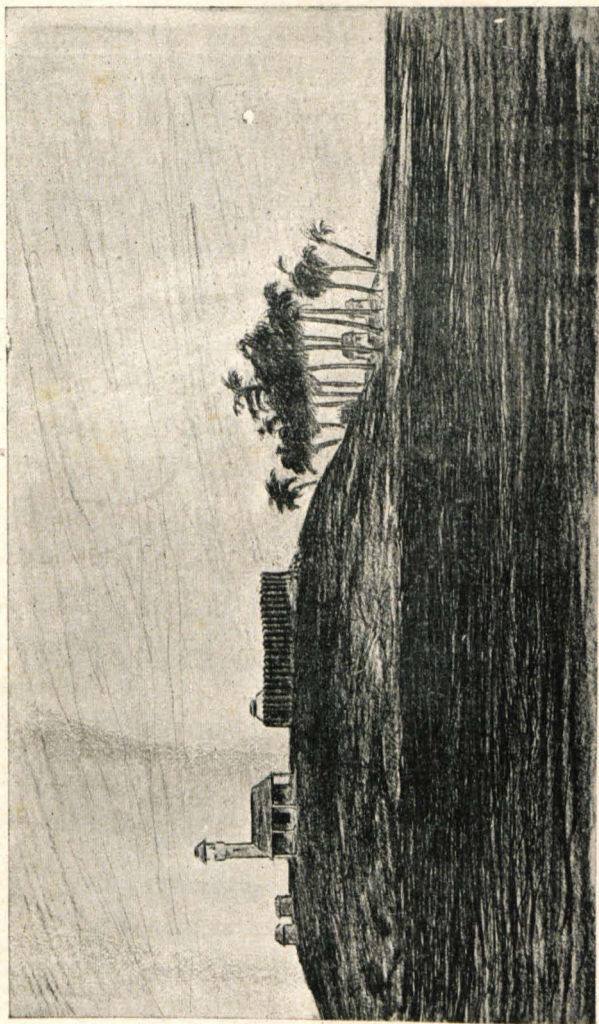
« Quant à l'île du Diable, la troisième du groupe, elle est seulement occupée par quelques transportés lépreux qu'il a paru prudent d'isoler entièrement, et qui ont pour seule occupation la récolte des cocos très nombreux dans cette île, comme d'ailleurs dans les deux autres, et notamment dans l'île Saint-Joseph. Aussi, dans cette dernière, fonctionne une huilerie

qui traite les noix de cocos après qu'elles ont été desséchées au soleil.

« Par suite de leur excellent mouillage et de la salubrité de leur climat (1), dont la température est rafraîchie par les brises de mer, les îles du Salut ont déjà rendu et sont appelées à rendre encore de très grands services. La reprise de la transportation européenne a nécessité la remise en état des bâtiments dont plusieurs avaient été pour ainsi dire abandonnés et on va être obligé d'en construire de nouveaux.

« En dehors du courrier d'Europe, les îles du Salut sont en communication deux fois par mois avec Cayenne et les autres établissements pénitentiaires au moyen d'un service à vapeur subventionné par l'administration. En outre, un service sémaphorique de signaux permet l'échange de dépêches par l'intermédiaire du pénitencier de Kourou, situé en face des îles et qui est lui-même relié au chef-lieu et au Maroni par un fil terrestre. »

(1) On verra plus loin dans un chapitre consacré au climat de la Guyane et des îles du Salut que les médecins ne partagent pas sur ce point l'optimisme du rédacteur de cette note officielle du ministère des Colonies.



LA PRISON DE DREYFUS (D'APRÈS UN PASTEL DE M. JEAN HESS)

L'île du Diable dont le séjour de Dreyfus a fait un lieu de déportation politique, avait déjà eu cette destination avant d'être la léproserie qu'indique cette notice.

Delescluze y a été prisonnier.

Les éphémérides de l'*Annuaire de la Guyane* portent en effet, à la date du 16 octobre, pour l'année 1858 : « Ch. Delescluze débarque de la gabare la Seine, aux îles du Salut. Il est dirigé sur l'île du Diable, séjour des transportés politiques. »



A SURINAM

IV

POUR ABORDER AUX ILES — UNE IDÉE D'ABENIACAR
CHEZ MONSIEUR ROBERDEAU, LE GOUVERNEUR
DE LA GUYANE EST PROFESSIONNELLEMENT TENU
A NE RIEN DIRE CEPENDANT IL ME DONNE
DES INDICATIONS TRÈS PRÉCIEUSES
LES COUPS DE FEU SUR QUI APPROCHE DES ILES.
LE RÉGIME CELLULAIRE DE DREYFUS — LA LIBERTÉ
RELATIVE DES DEUX PREMIÈRES ANNÉES. POURQUOI ?
UN PROBLÈME DE PSYCHOLOGIE GOUVERNEMENTALE

Combien, en quittant les îles, nous eussions désiré
voir ce qu'il y avait derrière ce mur de bois, saisir
par nous-mêmes une heure de la vie du déporté !

Mon compagnon de voyage, lui, ne doutait point d'y arriver.

Il avait son moyen ; il me le dit ainsi :

« A Cayenne, nous affrétons une goëlette. Nous mettons le cap sur l'île du Diable. A bonne portée, une fausse manœuvre : nous chavirons, nous gagnons la terre à la nage... et, quand même le diable en personne garderait cette île maudite, il devra bien nous y recevoir. Et, alors, au plus fin.

— Cher ami, cette île n'est point gardée par le diable en personne, mais il y entretient des suppôts qui le valent. Voyez plutôt...

Et je lui montrai, tout proche du paquebot, coupant le flot, des petites choses noires, tranchantes, qui paraissaient, disparaissaient, pointaient, plongeaient... des ailerons : les requins évoluaient avec grâce.

« Alors, il faudra que le gouverneur nous donne la permission. J'ai pour lui des lettres qui ne me présentent pas comme reporter photographe, mais comme touriste photographe.

— Comptez-y... Le gouverneur se moquera du touriste encore plus que du reporter. Vos lettres de

recommandation vous nuiront plus qu'elles ne vous serviront.

Le gouverneur ne donnera aucune autorisation pour les îles, ni à vous, ni à moi. Le ministre, non plus.

Mais je puis me passer d'eux. J'ai mieux.

C'est sur un terrain colonial que nous opérons. Rappelez-vous, en outre, que j'ai quelquefois défendu les gens de couleur et qu'ils sont reconnaissants.

Je saurai tout ce qu'il faut savoir, n'en doutez point. »

Et ce fut ainsi. Abéniacar, dès le lendemain de notre arrivée, présenta ses lettres au gouverneur et n'en obtint rien. De mon côté, j'employai la journée aussi heureusement qu'utilement... ailleurs.

C'est le troisième jour seulement que je fis visite à M. Roberdeau.

Il ne devait, ne voulait rien me dire. De sa conversation, cependant, j'ai retenu une phrase typique et une indication précieuse.

M. Roberdeau, gouverneur de la Guyane, est un charmant homme, un excellent fonctionnaire.

L'homme, j'en suis persuadé, n'eût pas demandé mieux que de faciliter ma tâche ; mais le fonctionnaire était obligé de tout faire pour m'empêcher de la remplir. Or, en pareil cas, chez les grands, le fonctionnaire l'emporte presque toujours sur l'homme.

Galamment, le gouverneur mit à ma disposition la colonie entière, pourvu, toutefois, que je ne fusse pas indiscret au point de demander rien qui, de près ou de loin, touchât à l'affaire Dreyfus.

— « Je ne suis, cependant, venu que pour cela !

— « Et c'est bien ce qui m'ennuie pour vous, car vous n'apprendrez rien... Personne ne vous dira rien à Cayenne pour l'excellente raison que personne n'y sait rien...

— « Vous croyez...

— « J'en suis sûr. »

— « Alors, M. le gouverneur, puisqu'il n'y a pas d'indiscrétion possible, vous n'avez aucun intérêt à faire continuer la « filature » dont nous sommes l'objet depuis notre arrivée. D'autant plus qu'elle ne sert à rien : les agents de votre commissaire central, M. Bonnefoy, ne sont pas de force. »

M. Roberdeau ne répondit rien sur ce point.

Mais il insista sur les impossibilités qui s'opposaient à toute communication de sa part, ainsi qu'à toute autorisation de visite, non seulement à l'île du Diable, mais aussi à l'île Royale et à l'île Saint-Joseph. Quant à vouloir s'en approcher autrement qu'avec une permission... ce serait risquer...

— « Des coups de feu? Je le sais, M. le gouverneur. La consigne est simple. Sur tout navire, sur tout canot s'approchant de l'île dans un rayon de trois milles... feu!... Le canon-revolver part tout seul. Le commandant du pénitencier, M. Deniel, a si bien stylé ses hommes qu'ils n'hésitent jamais. Un surveillant en fit même personnellement la cruelle expérience voici peu de temps...

— « Ah!... vous savez... »

L'aventure à laquelle je faisais de la sorte allusion est curieuse.

Le commandant Deniel (suivant, d'ailleurs, un exemple que je dirai plus loin), sans prévenir les gardiens de Dreyfus, prescrivit, de nuit, une ronde en canot autour de l'île. Fidèle à sa consigne, un

surveillant tira sur l'embarcation suspecte et blessa un des hommes qui l'armaient.

On tire sur tout ce qui s'approche.

Seuls, des piroguiers indiens pourraient déjouer la surveillance actuelle, qui paraît excessive aux gens de Cayenne.

L'an dernier, on tira sur un voilier néerlandais qui, ne connaissant pas la consigne, passait de jour à un mille du rivage.

Le capitaine Azernal, du vapeur *Horten*, pour avoir été forcé par le mauvais temps à passer dans la zone *tabou*, fut condamné à l'amende et à la prison.

Il n'est pas jusqu'à cet excellent commandant Rotté, de la *Ville-de-Tanger* (le courrier mensuel de la Compagnie transatlantique), qui n'ait servi de cible aux canonnières de M. Deniel et encouru une condamnation pour avoir, une nuit de vents et de courants abordé les îles par l'est au lieu d'y arriver suivant sa route habituelle de l'ouest.

Mésaventure pareille pour le bateau du câble.. et pour d'autres.

Oh ! oui, l'accès des îles est bien défendu...

Je ne parlai plus de l'« affaire » au gouverneur.

Mais le phénomène classique en pareil cas se produisit.



BATELIERS

Ne voulant, ne devant rien m'en dire, c'est M. Ro-

berdeau qui reprit le sujet brûlant. Je ne lui demandais rien, et, d'un mot typique, il confirma mes renseignements sur le régime du déporté.

Il discutait les chances d'évasion :

— « *Avec le régime cellulaire à quoi il est soumis, toute tentative serait vaine* », dit-il.

Avec le régime cellulaire !

Cet aveu, capital dans la bouche du gouverneur de la colonie... Malgré moi, je tressaillis.

Aussi M. Roberdeau essayait-il de repêcher cette phrase maladroite... mais en l'accentuant :

« Cette île du Diable est si petite que, même s'il n'y avait dessus ni prison ni palissade, on pourrait encore l'appeler une cellule. »

En publiant cela, je ne commets ni indiscretion ni trahison.

Lorsqu'il me parlait — j'insiste sur ce point — M. Roberdeau savait qu'il s'adressait à un reporter venu en Guyane spécialement, uniquement pour l'affaire Dreyfus, à un reporter dont le devoir consistait à noter, à retenir tout ce qui touchait à sa mission.

Pas un instant je n'ai songé, ni chez lui ni ailleurs,

à dissimuler ma personnalité non plus que le but de mon voyage... car l'incognito me serait difficile dans n'importe laquelle de nos colonies.

Puis, si le truc de l' « amateur qui se promène là par hasard » prend quelquefois à Paris, il ne réussit jamais outre-mer, encore moins qu'ailleurs à Cayenne où tout nouveau venu n'ayant ni fonctions ni affaires nettement définies est un suspect.

Je n'ai donc pas surpris la bonne foi de M. Roberdeau, et, comme sa déclaration, la plus autorisée que j'eusse désirée, confirmait les résultats de mon enquête, dont on lira plus loin les détails, c'est-à-dire que la peine de la déportation dans une enceinte fortifiée infligée à Dreyfus par le jugement du conseil de guerre a été transformée en réclusion cellulaire, cette déclaration, je ne pouvais la taire.

Le souci de la vérité passe avant tout dans notre métier.

Ce même souci m'oblige également à publier une autre indication que M. Roberdeau m'a soumise :

« Pendant les deux premières années de son séjour à l'île du Diable, m'a-t-il dit, Dreyfus a joui de beaucoup de libertés, de tant de libertés... difficiles

à expliquer par le désir que le gouvernement aurait eu de se montrer agréable envers un pareil condamné... qu'elles autoriseraient bien des suppositions... Il serait curieux que l'on cherchât dans cette voie. »

M. Roberdeau ajouta même : « ... en psychologue. »

La vérité sur ce sujet de recherches proposé par le gouverneur, c'est que, pendant ses deux premières années de déportation, Dreyfus a été gardé par des gens d'une expérience éprouvée, par des gens d'une absolue fidélité, des gens qui n'étaient pas des naïfs, et qu'on lui laissa, cependant une très grande liberté d'allures.

Exemple : A marée basse, un matin, sur la chaussée des roches qui va de l'île du Diable à l'île Royale, à moins de cent mètres de distance, il put correspondre avec une personne de Cayenne, que je connais, que j'ai vue. Il refusa d'autoriser une tentative d'enlèvement que cette personne lui proposait.

Maintenant, si cela peut vous faire plaisir, suivez le conseil de M. Roberdeau. Rapprochez, discutez et

concluez... en psychologue à qui l'événement a montré par ailleurs jusqu'ou vont les moyens d'action de nos gouvernants...

Moi, je ne m'en charge point. Dans ce livre d'un reporter, je ne veux présenter que des faits et des documents.





RIVIÈRE A FORT-DE-FRANCE

V

IL Y AVAIT A CAYENNE DES GENS INFORMÉS
MON ENQUÊTE AUPRÈS D'EUX — QUAND COURURENT
LES BRUITS D'ÉVASION DU CONDAMNÉ, M. LEBON
CHANGEA SON RÉGIME — UNE EXPÉRIENCE ROMANESQUE
DE M. VERIGNON, DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION
PÉNITENTIAIRE — M. DENIEL, HOMME DE CONFIANCE
CHOISI POUR COMMANDER AUX ILES DU SALUT
DREYFUS AUX FERS — LES PROTESTATIONS
L'ORDRE PRÉCIS DE M. LEBON
EN QUOI CONSISTE LA PEINE DES FERS

Malgré l'affirmation du gouverneur que personne
ne me dirait rien parce que personne ne savait rien, il

y avait à Cayenne des gens bien renseignés sur ce qui se passe à l'île du Diable. Certes, il y en avait beaucoup plus ne sachant absolument rien et cherchant, néanmoins, à passer pour très documentés. On leur doit les informations fausses qui paraissent de temps à autre. Mais, je le répète, à côté de la foule des bailleurs de tuyaux crevés, il y avait quelques gens informés... et je possédais de très bonnes lettres d'introduction auprès d'eux.

La meilleure preuve de cela, c'est mon récit.

Depuis les premiers mois de 1897, Dreyfus occupe la prison dont les conditions font dire au gouverneur de la Guyane que la peine de la déportation a été transformée pour l'ex-capitaine en celle de la détention cellulaire. Cette modification dans la peine le condamné la doit à M. Lebon, qui, alors ministre des colonies, craignait une évasion du prisonnier remis à la garde de son administration.

On se rappelle qu'au commencement de l'année dernière des journaux américains et anglais, dont les notes furent reproduites en France, annoncèrent que le déporté de l'île du Diable avait pu s'échapper.

On se rappelle aussi de fantaisistes télégrammes

prétendant que des expéditions devaient partir d'Amérique afin d'enlever Dreyfus pour le compte de l'Allemagne.

Ces nouvelles ne méritaient aucune créance.

L'administration pénitentiaire, à l'occasion bien renseignée et d'accord pour ses informations avec la police parisienne, savait à n'en point douter que les offres d'enlèvement ou d'évasion faites soit, à Paris, à Madame Lucie Dreyfus et à M. Mathieu Dreyfus, soit, à l'île du Diable, au condamné lui-même, avaient toujours été obstinément refusées, *a priori*, sans discussion.

Mais peut-être supposa-t-on au ministère que la famille les refusait tout simplement par défiance et qu'elle pouvait travailler de son côté... Toujours est-il que M. Lebon, renseigné sur la situation de Dreyfus à l'île du Diable, prescrivit de sévères mesures destinées à rendre impossible l'enlèvement qu'il redoutait.

Comment, pour documenter son ministre, M. Vérignon, directeur de l'administration pénitentiaire, étudia les chances d'enlèvement laissées au condamné, cela est romanesque et fournirait un cha-

pitre aussi noir que mouvementé aux fabricants de feuilletons pour journaux populaires.

Imaginez le décor : les trois îles, la nuit sombre, sans lune, sans étoiles ; du vent et de la mer, une houle profonde et le flot brisant sur les rocs dans le mugissement du ressac... et l'heure du sommeil.

Puis l'action.

Sans prévenir personne, M. Vérignon est arrivé à l'île Royale. On le croit couché, endormi.

Point. Il se relève ; il arme une embarcation, prend lui-même la barre, contourne l'île Saint-Joseph et pique sur l'île du Diable, non dans la direction du débarcadère, à l'appontement de la pointe sud, mais vers le nord ; au milieu des récifs dangereux, il aborde en une crique petite et connue de rares initiés.

Il va jusqu'à la case de Dreyfus. Personne ne l'arrête...

Le surveillant de quart ne le vit que lorsqu'il était déjà trop tard. Un enlèvement eût réussi.

L'aventure est curieuse. Voici qui l'est davantage : une seconde expérience réussit de même.

Et cela n'est pas du roman. C'est de la vérité.

M. Vérignon ne l'avouera sans doute point. Mais il conviendra — car il le sait mieux que personne — que, dans cette république vénitienne qu'est l'administration du bagne, les secrets sont difficiles à garder.

Je crois superflu d'insister sur l'inquiétude où de tels faits plongèrent M. Lebon. Il se décida aux grands moyens. Il ne voulait pas qu'on pût jamais l'accuser d'avoir été mauvais geôlier.

Pour commander le pénitencier des îles du Salut, il choisit un homme digne de toute sa confiance : M. Deniel, qui jouissait alors d'un congé de convalescence et commençait un traitement à Vichy.

M. Lebon le fit venir à Paris.

Il eut avec lui de nombreux et très confidentiels entretiens. La collaboration du ministre et du commandant de pénitencier produisit le « régime actuel » du prisonnier.

En retournant à Cayenne, M. Deniel apporta un volumineux dossier secret, contenant, en double expédition, les instructions sur Dreyfus pour toutes les éventualités prévues.

Un exemplaire prit place dans le coffre-fort du

commandant du pénitencier de l'île royale ; l'autre dans celui du gouverneur.

Dans le dossier Dreyfus en la possession du gouverneur figurait une pièce annotée par M. du Paty de Clam. Cette pièce a été retournée à Paris, sur la demande de l'état-major.

Pour être bien sûr de toujours tenir sous pression le zèle de M. Deniel, le ministre avait fait à ce fonctionnaire une situation spéciale.

Bien que simple commandant de pénitencier, bien que subordonné au directeur de l'administration pénitentiaire et au gouverneur de la colonie, M. Deniel, en prenant possession de son « poste de confiance », y apportait le droit de demeurer en relation directe avec le ministre, qui venait de lui donner la « haute mission nationale » de ne pas laisser échapper Dreyfus.

« Poste de confiance » et « haute mission nationale » sont des expressions que M. Deniel emploie volontiers en parlant de son rôle.

A bord du paquebot, il faisait la joie de ses compagnons de voyage en leur disant avec mystère : « Je porte un secret d'Etat ».

Les secrets d'Etat du genre de celui que portait M. Deniel peuvent faire sourire les personnes libres qui en entendent ainsi parler; ils sont dangereux pour les prisonniers qui les motivent.

Dreyfus l'éprouva.

Le commandant du pénitencier devait parer à toute tentative d'évasion, rendre impossible un enlèvement rapide et mettre les geôliers à l'abri d'une surprise. Il trouva que les grilles de fer et les palissades d'une nouvelle prison ne suffisaient pas. Pour être sûr de garder le déporté dans cette prison, il le fit mettre aux fers.

Pendant deux mois — je précise la durée de cette précaution — l'ex-capitaine coucha sur un lit de forçat, les fers aux pieds.⁽¹⁾

En apprenant cela, non consultés, mais prévenus, le gouverneur et le directeur de l'administration pénitentiaire manifestèrent leur « étonnement ». Ils firent observer à M. Deniel que cette mesure constituait moins une précaution qu'une aggravation de peine et ils demandèrent au très prudent geôlier s'il n'exagérât pas ses pouvoirs, s'il avait bien compris ses instructions « personnelles ».

¹⁾ La mise aux fers eut lieu du 6 sept. 1896 au 20 Octobre suivant. Elle dura 45 jours.

Le ministre fut aussitôt consulté.

Il y eut échange de nombreux et longs câblagrammes. Le chiffre spécial; ce chiffre fameux qu'on avait dû modifier après certain article retentissant du *Figaro*, fut, ce jour-là, mis à rude contribution.

M. Lebon couvrit son subordonné : il approuva la mesure prise, il affirma qu'elle accordait ses ordres. Si M. Deniel estimait que, pour mettre à couvert sa responsabilité de commandant de pénitencier, il était nécessaire qu'il mit Dreyfus aux fers, M. Lebon, dans un égal souci de sa responsabilité de ministre, devait sanctionner tout ce que faisait M. Deniel.

Il ne m'appartient point d'apprécier cela, mais de le signaler.

Bien que l'atmosphère du bagne soit de mystère comme on y sait toujours tout, et parfois assez vite, la nouvelle de cette mise aux fers ne tarda point d'être connue à Cayenne, puis en France par les personnes qui avaient intérêt à la connaître.

Il y eut des protestations. Et, après avoir longtemps résisté en excipant de sa qualité de geôlier, M. Lebon dût câbler à l'exécuteur de ses ordres l'injonction expresse d'ôter les fers à Dreyfus.

Je savais ce que sont les fers dans la marine et aux colonies, où ils constituent aujourd'hui une punition corporelle d'un emploi journalier, bien que la loi ait aboli depuis longtemps les punitions corporelles pour tous les citoyens français.

Mais j'ignorais ce que sont les fers du bagne ceux que Dreyfus a subis pendant deux mois.

Je devais le savoir. Une visite au bagne me renseigna.

M. Simon, directeur intérimaire de l'administration pénitentiaire, nous accorda très facilement l'autorisation de visiter le pénitencier de Cayenne. Il poussa même la bonne grâce au point de nous accompagner pour nous donner sur les établissements qu'il administre tous les renseignements désirables.

Du moment qu'il ne s'agit pas directement de l'affaire Dreyfus, tous les fonctionnaires cayennais, comme leur gouverneur, sont les gens les plus charmants du monde.

Quand il me montra une cellule où les récalcitrants sont mis aux fers et que je vis la couchette de bois massif, la broche cadénassée et les manilles, je lui demandai :

— « C'est là l'unique modèle des fers du bagne? »

— « Oui. »

— « Dans tous les pénitenciers? »

— « Mais oui. »

— « Et jamais vous n'avez besoin d'en employer de plus sûrs, de plus... pénibles? »

— « Oh! l'homme ferré à ces joujoux est aussi solidement fixé que s'il n'avait plus de jambes. »

« Quant à la peine... on peut la graduer. Avec une seule manille, le reclus a sur la planche un bien-être relatif; avec les deux pieds bouclés, c'est plus sérieux. S'il est nécessaire de forcer la dose, on croise... Alors, c'est tout à fait sérieux. »

Ainsi, j'avais sous les yeux le modèle des fers de l'île du diable.

Le lit à la hauteur ordinaire. C'est une couchette formée de deux ou trois planches massives d'une largeur totale de soixante centimètres; pour oreiller, une bûche de bois; pour literie, une couverture.

Il y a quatre supports, des poutrelles. Celles des pieds dépassent la couchette de quelques centimètres; à leur extrémité supérieure elles portent

chacune un gros anneau de fer, dont l'ouverture est transversale.

Dans ces ouvertures passe la broche, qui est une tige de fer de soixante-dix centimètres de longueur et de la grosseur d'une bonne canne.

Une des extrémités de cette tige est tournée en boule plus grosse que l'ouverture du pied de lit. L'autre, pointue, est percée d'une fente à cadenas. La manille est une boucle en fer, ouverte sur un cinquième de son cercle, comme les anneaux à cheville des Indiens. Pour en indiquer la forme, je ne saurais mieux la comparer qu'à la ligne dessinée par un de nos ballons captifs; la partie inférieure, ouverte, est égale au diamètre de la cheville; quant à l'anneau entier, il est plus petit que le coup de pied.

La cheville prise dans la manille, le pied n'en saurait sortir si la partie ouverte de cette manille est fermée par une barre.

Pour recevoir cette barre, c'est-à-dire la broche, les deux extrémités de la manille sont tournées en anneau.

Voici maintenant la manœuvre de l'instrument :

Le condamné est couché. On lui met les manilles aux chevilles, les anneaux portant sur la planche du lit. On prend la broche et, par l'extrémité pointue (naturellement), on la passe successivement dans l'anneau d'un pied de lit, dans ceux des manilles, enfin dans celui de l'autre pied de lit; puis à cette extrémité pointue et percée, on met un cadenas.

Ainsi, la broche est fixée sur le lit, les manilles sont fixées à la broche et les pieds du condamné sont fixés dans les manilles... L'homme fait corps avec la couchette de bois massif.

La révélation de cette inutile cruauté à l'égard d'un homme qui ne pouvait ni ne voulait s'enfuir, qui n'avait légitimé par rien une répression disciplinaire, quand elle fut publiée par le *Matin* causa la plus pénible impression dans tous les partis...

On ne comprenait pas... on se refusait à croire. Mais ma personnalité, le ton de sincérité de mon reportage, l'abondance, la précision et la minutie du détail, tout l'ensemble de mon enquête, qui, pour employer l'expression d'un confrère, « suait la vérité », ne permirent pas longtemps de douter. On

crut. Mais on ne comprit pas. Les amis du ministre qui avait ordonné une telle mesure furent littéralement stupéfaits. Quant à ses adversaires, ils s'emparèrent aussitôt de mon article comme de l'arme la plus sûre qu'ils eussent jamais trouvée contre lui. Et ils l'en accablèrent. Toute la presse revisionniste se montra violente contre l'ancien ministre. M. Lebon dans plusieurs interviews avait commis l'imprudence de déclarer que désigné pour geôlier de Dreyfus il avait considéré comme de son devoir d'être un parfait geôlier. Cette épithète de geôlier, que ne doit pas précisément rechercher un homme politique, lui était parfois peu agréablement reprochée. Ses adversaires l'ont délaissée pour une plus dure... ils l'appellent maintenant le tortionnaire et le bourreau. La *Petite République française*; les *Droits de l'homme*; l'*Aurore*; le *Siècle*; le *Radical*; le *XIX^e siècle*; le *Rappel* ont employé ces mots dans les notes et les articles qu'ils ont publiés à ce propos. Un article de M. Ranc, modéré de forme a été non moins implacable dans le fond. Je ferai observer qu'interviewé par la *Volonté* sur la réalité des faits rapportés dans mon enquête, l'an-

rien ministre n'a rien contesté et s'est borné à exciper de sa qualité de géôlier. Enfin dans un article du *Siècle* reproduit par le *Temps*, M. Joseph Reinach a affirmé que Lebon lui avait personnellement avoué qu'il s'était vu obligé de faire mettre Dreyfus aux fers.

Et pas plus que la mienne, M. Lebon n'a pu contester cette affirmation.

Cette révélation de la peine des fers a été une des plus sensationnelles de mon enquête. C'est en tout cas celle qui a soulevé le plus de protestations, de part et d'autre... Elle a été commentée à peu près par tous les journaux du monde. Nulle part on n'en a méconnu la gravité.

Certes, il est regrettable qu'une telle mesure, dont il n'est peut être pas seul responsable, mais dont il portera désormais, quoi qu'on fasse, toute la responsabilité devant l'opinion, vienne briser prématurément la carrière politique d'un homme d'état jeune encore et dont le passage aux affaires avait donné tant de brillantes espérances à ses amis... Mais les faits sont les faits. M. Lebon, pour tout le monde aujourd'hui est « l'homme des fers ».

Pour donner une idée de l'état d'esprit qui a présidé aux relations du commandant Deniel avec le déporté confié à sa garde, je citerai quelques passages du livre d'un directeur de l'administration pénitentiaire à Cayenne, M. de la Loyère, *alias* Paul Mimande.

« L'arrivée de Dreyfus en Guyane a coïncidé avec le centenaire de la déportation, on peut ajouter qu'il a apporté un élément nouveau à cette lamentable histoire... on n'y trouvait pas le type d'être à face humaine représenté par ce drôle. Nous avons donc le droit de le classer comme une exception, comme un phénomène. Son âme est le produit d'un accident de la nature. C'est un monstre.

« Si les rédacteurs du décret qui a assigné l'île du Diable pour résidence à l'ex-capitaine ont entendu faire du symbolisme en le mettant à la place des lépreux, ils ne pouvaient mieux réussir. »

Ces sentiments d'un haut fonctionnaire, supérieur de M. Deniel, ainsi exprimés, montrent avec quelle facilité on devait, au pénitencier des îles du Salut, arriver à rendre plus pénible le sort du déporté. Mais voici qui est mieux. La condition primitive de

Dreyfus a paru trop douce à ce directeur de l'administration pénitentiaire.

« Dreyfus, dit-il, déconcerte la Miséricorde qui reste muette d'étonnement et saisie d'horreur en le regardant.

« Cependant, de tous les individus enfermés dans le bagne, il est le mieux traité. Alors que Clément Duval, maniaque politique, utopiste humanitaire, est mis exactement sur le même pied que les pires malfaiteurs et subit le *hard labour* dans toute sa rigueur. Dreyfus n'a d'autre occupation que de nettoyer les verres de son lorgnon.

« Certes je ne demande pas qu'on fusille les traîtres, parce que je nie qu'on ait le droit de tuer, même les scélérats de cette espèce, mais j'enrage de voir qu'on en fait, sinon des rentiers, du moins des rationnaires oisifs, plutôt que de les employer, par exemple, à la construction de quelque forteresse ou de quelque ouvrage de défense militaire.

« La disproportion entre le crime et le châtement est ici vraiment trop flagrante. Thémis qui baye volontiers aux corneilles en face de sa balance au lieu de regarder si les plateaux sont en équilibre,



ne nous a pas donné notre poids. Ceci mérite, je pense, d'être consigné sur le registre des réclamations où, durant notre voyage au pays du Bagne, nous avons dû signaler un certain nombre d'abus à supprimer, d'injustices à réparer de réformes urgentes à entreprendre. »

N'oublions pas que ce langage est celui d'un directeur de l'administration pénitentiaire, à l'esprit cultivé. Il trouvait la peine trop légère. Il la désirait aggravée... de tels sentiments à l'illégalité il n'y a qu'un pas.

Combien de fois M. Deniel a-t-il franchi ce pas ?

— Autant de fois que lui a paru l'exigence honteuse politique d'André Lebou. (Voir dans Cinq Années de ma Vie d'Alfred Dreyfus, p. 276, le portrait de son bureau.)



RIVIÈRE A FORT-DE-FRANCE

VI

LES PRÉCAUTIONS PRISES PAR M. DENIEL
L'INSTALLATION DE SA MAISON — LE TÉLÉPHONE
AVEC LES GARDIENS DE DREYFUS
UNE ALERTE — LA CONSIGNE DES ILES
TOUT LE MONDE Y EST PRISONNIER
SURVEILLANCE EXCESSIVE ET VEXANTE
POUR CEUX QUI EN SONT L'OBJET
L'EXAMEN DES LETTRES — PRÉCAUTIONS PUÉRILES
LE MELON DU DOCTEUR

Lorsque M. Deniel, commandant du pénitencier, fut contraint d'alléger Dreyfus de ses fers, il trouva

que sa responsabilité devenait excessivement lourde.

Aussi que de précautions !

De sa chambre à coucher même, il a fait un observatoire installé, machiné pour qu'à toute heure il puisse voir la prison de Dreyfus et en explorer les accès, à grand renfort de lunettes. A son chevet, il a mis un poste téléphonique pour communiquer à toute minute avec le surveillant en vigie dans le mirador et avec celui qui est enfermé dans le tambour grillé de la prison de Dreyfus.

Pour un caprice, pour un soupçon, pour une idée, pour une fantaisie, pour un rien, à tout propos et sans aucun propos... ding. . ding... Il faut que les surveillants répondent immédiatement.

Un jour, à la suite d'un orage, je crois, la communication téléphonique avait été interrompue, et personne encore ne s'en était aperçu quand le commandant sonna.

Les surveillants ne répondirent point à l'appel.

Que signifiait cela ?

Une alerte, une surprise, un complot, une évacuation?... Dreyfus était parti!!!

A peine vêtu, M. Deniel se précipita au poste des



SURVEILLANT MILITAIRE. — UN DES GARDIENS DE DREYFUS

canotiers. Un canot... vite... Il vola à l'île du Diable, inquiet, malade, fou, jusqu'au moment où il put voir de ses yeux Dreyfus écrivant tranquillement dans sa prison. Les alarmes de M. Deniel constituent l'unique distraction des habitants libres et des prisonniers des îles du Salut.

J'ai tort de faire cette distinction entre la population libre et la population condamnée des îles. Car, depuis que M. Lebon et M. Deniel ont eu si vive la terreur d'une évasion de Dreyfus, tout le monde est prisonnier aux îles du Salut.

La sortie en est aussi défendue que l'accès. Le gouverneur (et encore !), le procureur général et le directeur de l'administration pénitentiaire exceptés, elles sont fermées à quiconque n'y vient pas afin d'être décapité, de prendre cachot ou de faire du service... pour six mois.

Une fois en place, médecins, surveillants, fonctionnaires, soldats, sœurs de charité, tout le monde est, en effet, bouclé pour six mois, sans communication libre avec le dehors.

Tous les agents sans exception, subalternes ou officiers, ne peuvent recevoir directement leurs lettres.

Quand le paquebot postal arrivant d'Europe, mouille devant les îles du Salut, il y prend un courrier, mais n'en laisse pas. Les lettres destinées à un fonctionnaire quelconque doivent être remises à un bureau spécial du gouvernement de Cayenne, qui examine, trie, lit et envoie ou retient, suivant qu'il lui plaît. Quant aux lettres que le même fonctionnaire envoie, et qu'autrefois il remettait sur rade à la poste du paquebot partant pour l'Europe, il doit les remettre maintenant lorsque le paquebot va à Cayenne, où les lettres envoyées subissent la même petite formalité que les lettres reçues.

Un tel régime exaspère beaucoup d'honnêtes gens dont le crime consiste à être envoyé en service dans une île à côté de celle où Dreyfus est enfermé.

J'ai pu m'en rendre compte plus d'une fois pendant mon séjour à Cayenne. La plainte est la même chez tous, ... et tout le monde en comprendra la légitimité.

La méfiance qui les blesse atteint parfois des excès comiques.

Tel celui-ci. Le docteur Delrieu, grand jardinier devant l'Éternel, avait réussi de beaux melons dans

son jardinet de l'île Royale. Généreusement, il voulut en offrir un à son collègue du paquebot qui arrivait sur rade. M. Deniel le lui défendit. « ... Mais Dreyfus n'est cependant pas dans ce melon ! » Cela ne fit qu'augmenter l'obstination du commandant.

M. Deniel ne goûte, en effet, que médiocrement les plaisanteries qui ont trait à son prisonnier.

Témoin cette autre histoire : Au 1^{er} janvier, un commis de l'administration pénitentiaire, croyant téléphoner à un collègue d'un établissement voisin, termina sa communication par ces mots : « Dreyfus vous présente ses meilleurs souhaits de nouvelle année. »

C'est le commandant Deniel, qui, toujours en surveillance, écoutait à l'autre extrémité du fil. Le malheureux commis paya son innocente plaisanterie de quinze jours d'arrêts.

Un vaudevilliste, si le sujet n'était aussi grave, récolterait des situations en étudiant ce commandant très spécial, si spécialement choisi par M. Lebon pour diriger le pénitencier des îles du Salut et bien garder Dreyfus...

Mais, je le répète, quand on songe aux pouvoirs

du personnage, il est difficile de plaisanter. Ses colères, ses craintes, ses défiances, ses humeurs ne sont point de l'opérette !

Ce ne sont là, sans doute, que de menues histoires, que de petits faits, mais je les ai contés pour montrer la vie spéciale des îles du Salut, qui ressemble beaucoup à celle de Cayenne.

Tout le monde s'y observe et — qu'on me passe l'expression triviale employée dans le milieu — s'y garde à carreau.

M. Vérignon, lui-même, n'osa jamais aller seul voir la prison du condamné.

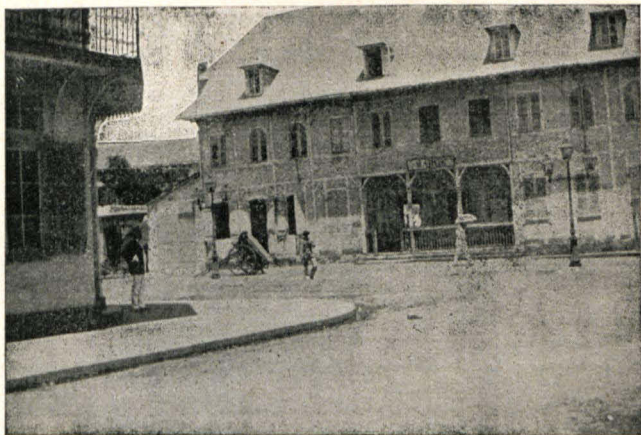
M. Simon est mal à l'aise en pensant qu'il pourrait être obligé d'y aller.

M. Roberdeau a été très heureux de recevoir des instructions l'en dispensant d'une manière qui ressemblait fort à une défense.

Quant aux agents d'un grade moins élevé, tous ils méditent le cas du surveillant chef, M. Paully, dont le départ subit n'est pas encore compris à Cayenne.

Sans remonter au rappel non moins expliqué de deux gardiens qui eurent leur moment de célébrité,

MM. Lebars et Kerbrat, il y eut de mystérieux déplacements... Dreyfus est gardé, mais ses gardiens ne le sont pas moins. Les pauvres gens ! En voilà dont la vie doit être de verre, de cristal ! et non seulement la leur, mais aussi celle de leurs parents, de leurs amis !



LA MAIRIE DE CAYENNE

VII

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA PRISON DE DREYFUS

L'ENCEINTE EN WAPA

LES PORTES ET LES GRILLES — LE JEU DES SERRURES

PRÉCAUTIONS CONTRE UNE ENTENTE

AVEC LES GARDIENS

LE MOBILIER DU PRISONNIER — LA VIE DU DÉPORTÉ

L'EMPLOI DU TEMPS — LES HEURES LONGUES

LE SUPPLICE DU SILENCE ET LA RÉCLUSION

Quelle méfiance ! quelle surveillance ! Et tout cela contre un homme qui ne veut pas s'enfuir, qui est toujours gardé à vue par un surveillant armé, prêt

à le tuer à la moindre alerte, contre un homme qui est enfermé dans une prison solide, qui est sous grille, qui est parqué dans une enceinte de pieux épais...

Cette enceinte, cette palissade, dont j'ai dit l'aspect, est faite en pieux, ou, pour contenter les charpentiers qui me liront, en madriers de wapa.

C'est un bois très dur et qui résiste à toutes les intempéries. L'administration pénitentiaire qui l'exploite dans son domaine forestier du Maroni, en fait commerce. Lorsqu'elle construisit la prison de Dreyfus, elle y épuisa son stock du mois; et les particuliers qui en avaient besoin ne trouvèrent à acheter que des pièces de rebut.

La prison, dont on aperçoit du large le toit, petite tache blanche sur l'immensité, se trouve au milieu du côté nord de l'enceinte. Elle comporte une seule pièce carrée, de quatre à cinq mètres de côté.

Dans la façade est, il y a, faisant porte-fenêtre, une grille qui ferme à cadenas et qui donne accès à la petite cour palissadée.

Dans la partie ouest de la façade nord, il y a une porte grillée. Cette porte, qui fait communiquer

l'extérieur, c'est-à-dire l'étroit espace qui sépare la prison de la case-caserne des surveillants, avec un tambour grillé, lequel est installé dans la prison même. (Songez à l'antichambre du dompteur dans la cage des bêtes féroces).

Une petite porte, également grillée, permet d'aller de ce tambour intérieur dans le restant de la prison.

Durant la nuit et les longues heures de jour, où Dreyfus est enfermé comme en cellule, le gardien de quart qui ne le doit pas perdre de vue, est assis dans ce tambour meublé d'une seule chaise, et veille.

Ce n'est pas précisément une sinécure reposante que la charge de gardien du déporté... comme celle d'ailleurs, de tous ces gardiens du bagne. Il semblerait, à voir le pénible métier qu'ils exercent, qu'eux aussi ont été condamnés.

On a prévu le cas, peu probable pourtant, où une entente s'établissant entre Dreyfus et l'un de ses gardiens, ce dernier, pendant sa veille intérieure, voudrait faire sortir le condamné.

Il ne le pourrait seul.

En effet, lorsqu'il prend son service dans la prison, la porte en est fermée sur lui, du dehors, par une serrure dont la clef est portée dans le mirador du gardien vigie.

De plus, le surveillant intérieur s'enferme lui-même, en dedans, par une serrure dont il garde la seule clef.

Ainsi, pour entrer, il faut la complicité du dedans et, pour sortir, il faut le concours du dehors.

Si l'on ajoute à cela les roulements imprévus des quarts, combinés par M. Deniel, on aura une idée des difficultés qui s'opposent à un complot d'évasion entre le déporté et ses gardiens.

Il serait nécessaire, non pas d'en gagner un, mais tous les six... Et encore !

Certes, parmi ces modestes serviteurs on ne saurait prétendre que jamais un homme achetable n'a pris rang.

Il n'y a pas de collectivités humaines dont tous les membres soient infaillibles. Dans les troupeaux les mieux tenus, dit la *Sagesse des Nations*, la brebis galeuse peut se glisser.

Parmi les apôtres choisis comme les meilleurs des hommes par Jésus, il y eut Judas.

Nul ne pourrait donc affirmer que parmi les six gardiens de Dreyfus qui ne sont pas choisis par Dieu jamais un traître n'aurait pu se glisser... Mais il est probable qu'il ne s'en est jamais glissé un... D'ailleurs, on le sait, cela eut été inutile, car jamais Dreyfus n'a songé à s'évader. Je reparlerai plus loin et plus longuement de ces histoires d'évasion.

Pour le moment, continuons notre description de la prison. Faisons-en l'inventaire.

Le mobilier du prisonnier est réduit à l'indispensable : un lit ; ce n'est plus le banc massif des forçats, où il subit les fers pendant deux mois. C'est la couchette simple mais confortable du troupier dans la caserne coloniale : couchette à moustiquaire. Une petite table, une chaise, un petit fourneau de cuisine.

Pas de coffres, pas d'armoires, mais une demi-douzaine de rayons pour le linge, les livres, les provisions et la vaisselle ; des patères pour les vêtements.

Et c'est tout.

La vie ne doit pas être précisément gaie ni mouvementée, ni variée dans un pareil logement... sans aucun regard sur le dehors, sur le monde où vivent les autres.

Elle ne l'est pas non plus.

Les gardiens du bagne n'ont pas une sensibilité excessive. Je sais cependant que plus d'un trouve « épouvantable » cette vie.

Comment le savez-vous? me dira-t-on.

Pour discrets qu'ils soient, les surveillants de l'administration pénitentiaire n'en sont pas moins des hommes. Il y a toujours des heures où ils se laissent aller à parler sans contrainte. Eh bien! à ces heures de conversation franche, que ce soit en leur « popote » du pénitencier, ou au café, dans un pays comme Cayenne, il y a toujours aux conversations de tous les gens de la pénitentiaire, des oreilles qui écoutent. Je ne crois pas qu'il y ait une ville au monde, où le sport spécial d'écouter les conversations d'autrui soit en honneur autant qu'à Cayenne !

Et c'est ainsi que l'on peut savoir des impressions

de gardiens du bagné sur l' « épouvantable » vie de Dreyfus.

Voici comment les heures du déporté sont partagées entre la petite prison couverte et la cour palissadée, qui est une prison un peu plus vaste, mais sans toit :

A six heures du matin, le gardien ouvre la grille de la porte-fenêtre sur la cour.

Dreyfus peut aller prendre l'air et regarder le ciel.

A dix heures, il doit rentrer dans sa cellule.

Il est enfermé jusqu'à onze heures : le temps de déjeuner.

De onze à cinq heures, la porte de la cour est ouverte de nouveau.

A cinq heures, rentrée dans la prison, toutes les portes cadenassées, jusqu'au lendemain matin, à six heures.

Et la même journée recommence, toujours semblable... sauf quand doit arriver le paquebot postal qui passe près de l'île. Ces jours-là, Dreyfus ne peut aller dans sa cour. Pourquoi ? Seul, M. Deniel le sait.

Dans cette vie de réclusion, à ne voir jamais que cette chambre, un peu plus grande qu'une cellule, à ne marcher jamais que dans cette cour murée un peu plus vaste qu'une chambre ; à n'avoir jamais d'autre distraction dans le dehors que l'attente des nuages qui passent ; à sentir perpétuellement sur soi le regard d'un surveillant armé qui ne parle jamais, qui ne répond jamais... cela sous le climat des Guyanes... les plus exemplaires énergies se briseraient, les cerveaux les plus équilibrés se troubleraient, les santés les plus fortes s'affaibliraient..

Cette obligation du silence est particulièrement pénible. C'est un supplice. Pour y demeurer insensible il faut que le prisonnier, le patient, dirai-je presque, soit d'une mentalité très inférieure ou bien d'une intellectualité absolument supérieure. La brute n'a pas besoin d'échanger ses impressions... elle n'en a pas. L'idiot ne se soucie pas d'entendre le son de la voix d'autrui. Mais l'homme, l'homme ordinaire, l'homme normal, vous, moi... imaginez quelle horrible chose ce doit être de ne plus pouvoir parler à personne, de ne voir qu'un homme qui ne répond point, qui ne parle pas, d'être sourd bien

qu'entendant, d'être muet bien que parlant. Ce supplice du silence mène à l'idiotie les gens dont la force cérébrale n'est que moyenne. Pour y résister, il faut, je l'ai dit, une volonté tout à fait supérieure.

Et c'est le cas de Dreyfus.

Ce régime ne l'a pas abattu, ni moralement, ni physiquement.

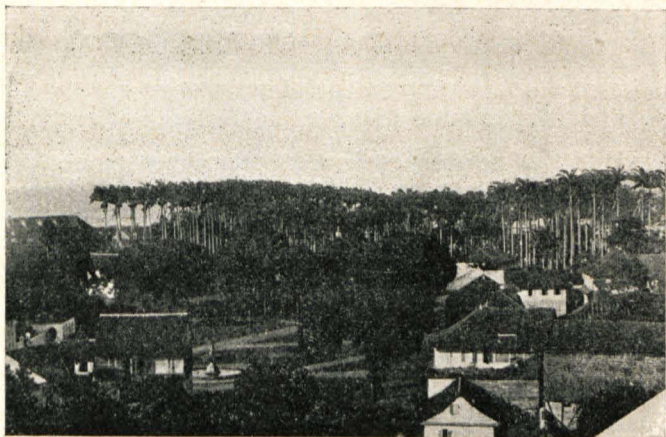
Moralement, on me l'a dit et je l'ai cru.

Physiquement, j'en ai rapporté la preuve.

En ce chapitre j'ai décrit l'intérieur de la prison de Dreyfus d'après les renseignements de personnes qui ont vu cette prison, car l'extérieur, je l'ai vu moi-même. Est-il nécessaire de faire observer que cette description ne concorde en rien avec les fantaisistes descriptions qui ont été souvent publiées par les journaux. C'était presque toujours « d'après le récit d'un soldat d'infanterie de marine qui revenait de l'île du Diable ! » Il y eut des chefs-d'œuvre d'imagination dans cet ordre. La description des « glaces intérieures installées pour que le gardien ne perdit aucun des mouvements du condamné » fut, entre autres choses, une véritable

merveille. Et l'aventure de cet autre bon soldat qui se trouvait dans une embarcation allant en corvée de vivres à l'île du Diable; au moment où cette embarcation accostait, les gardiens arrivèrent effrayés... Dreyfus venait d'avoir une syncope... s'il allait trépasser... du secours... on n'en avait pas ! Heureusement le bon soldat d'infanterie de marine avait à son côté une gourde contenant du rhum. C'était le salut. Avec les gardiens, au pas de course, il monta jusqu'à la prison... et là, il ranima le condamné défaillant ! Cela lui avait permis de revenir documenté !

Et d'aussi invraisemblables romans accueillis avec bonheur par les journaux de province sont ensuite sérieusement reproduits par tout le monde.



LA GRANDE PLACE DE CAYENNE

VIII

LES MALADIES DE DREYFUS
QUAND IL ATTENDAIT LE MÉDECIN SUR LA PLAGE
DE L'ILE DU DIABLE
UN HOMMAGE MÉRITÉ AUX MÉDECINS COLONIAUX
CRAINTES POUR LA VIE DE DREYFUS DANS
SA NOUVELLE PRISON
LA RÉPONSE DE M. LEBON — QU'ON L'EMBAUME

Le déporté fut souvent malade dans la première phase de sa captivité, relativement douce, les mois de début exceptés.

En 1895, il souffrit beaucoup du foie.

En 1896, il eut une crise pénible de dysenterie, qui le reprit en février 1897, mais plus légèrement. A cette date, il habitait encore la case de la pointe sud.

Un de mes amis le vit alors dans ces conditions. Cet ami déjeunait à l'île Royale, chez le médecin du pénitencier. Le médecin, prévenu que Dreyfus le demandait, à la fin du repas se rendit à l'île du Diable en canot. Ses convives descendirent sur le rivage de l'île Royale, en face du débarcadère de l'île du Diable, lequel n'est séparé de l'île Royale que par un bras de mer large exactement de 480 mètres.

Mon ami vit très distinctement Dreyfus, qui se tenait sur la plage, attendant le médecin.

On lui avait, en France, dépeint le condamné vieilli, sale, misérable, s'abandonnant, la barbe inculte... bref, le portrait classique de certains journaux.

Il vit, au contraire, que la barbe était soignée, taillée, le costume propre, et ce qui le frappa, ce fut le plastron bleu de la chemise.

Retenez ce détail de la chemise empesée : il est précieux, car, sur un point, il confirme un autre curieux entretien dont je ferai le récit plus tard.

Quant à l'allure de Dreyfus, elle était d'un homme qui souffre du ventre. Il allait un peu courbé, les mains dans les poches du pantalon. Quand il vit le médecin, il fit quelques pas à sa rencontre et se retira avec lui dans sa case.

Il est juste de reconnaître que Dreyfus a toujours été soigné avec beaucoup de dévouement par les médecins de service à l'île Royale. Toutes les fois qu'il l'a désiré, il a reçu leur visite.

Les seuls hommes qui, au baigne de l'île du Diable, aient toujours vu en lui un homme, ce sont les médecins.

Cela me fut dit, et je le crois.

Je compte, en effet, beaucoup de camarades et d'amis dans ce corps si méritant et si vaillant des médecins coloniaux, dont le rôle, jusqu'à présent, a été si peu et si mal compris par nos gouvernants.

Un des derniers médecins de Dreyfus, le D^r Delrieu, qui a précédé à l'île Royale le médecin actuel est un de mes compagnons d'études.

Lorsque j'arrivai à Cayenne, il était en service au pénitencier du Maroni, à quelques heures de vapeur de Cayenne. Je me proposai d'aller le voir... et naturellement j'eusse causé avec lui de son « client de l'île du Diable ». Mais ce ne fut pas nécessaire, et d'ailleurs je n'ai pas eu le temps de faire ce voyage que j'aurais accompli en d'excellentes conditions. En effet, sitôt que fut connu mon désir d'aller au Maroni (et il fallait qu'il le fut, car à Cayenne on ne frète pas un vapeur aussi facilement qu'un fiacre sur le boulevard) le directeur de l'administration pénitentiaire m'offrit de me conduire lui-même.

C'était une très délicate façon de veiller et sur Delrieu, et sur deux surveillants « suspects ». Je suis très heureux de n'avoir pu causer à Cayenne avec aucun de mes anciens camarades qui ait été de service auprès de Dreyfus. Car tout ce qu'ils auraient pu me dire, je l'ai su par d'autres voies. Et si je les avais vus, c'est peut-être eux que l'on aurait rendu responsables des nouvelles que je tenais d'ailleurs.

Lorsque Dreyfus, malade, souffrant encore de sa

dysenterie, fut transféré dans la « prison du haut » les médecins dégagèrent leur responsabilité.

Ils dirent qu'étant données son ancienne maladie de foie, son anémie et son affection du moment, pour peu que sa force morale diminuât dans ces nouvelles conditions de vie, Dreyfus avait beaucoup de chances de mourir.

Alors, câblogrammes entre Cayenne et Paris : « Les médecins ne répondent plus de la vie de Dreyfus. Que faut-il faire ? » — « L'embaumer s'il meurt et nous expédier son cadavre. »

Et le paquebot suivant apporta un matériel volumineux : liquides, sels, instruments, bocaux ; en un mot, de quoi faire à l'île du Diable un travail aussi soigné que dans la meilleure officine funéraire de Paris.

Cet envoi fut connu à Cayenne ; le journal local, le *Combat* l'annonça... et un employé de l'administration pénitentiaire que l'on soupçonna d'indiscrétion, quoiqu'il fût bien innocent, le pauvre ! fut sévèrement puni.

Dans ses instructions relatives à l'embaumement éventuel, M. Lebon disait en substance :

« Si Dreyfus mourait et que vous fussiez obligé de l'immerger, comme les autres forçats, de le donner aux requins, malgré tous les procès-verbaux les plus authentiques, il se trouverait toujours des incrédules qui n'admettraient point sa mort et qui nous accuseraient de l'avoir laissé fuir.

« S'il meurt, embaumez-le et envoyez tout de suite son cadavre en France pour qu'on l'y voie ».

Les condamnés ne sont pas enterrés ; ils sont immergés. Le capitaine de frégate Bouyer a ainsi décrit le funèbre cérémonial de cette immersion :

« Quand on eat construit tous les bâtiments du pénitencier des îles du Salut, il ne resta plus de place pour le cimetière.

« Il n'eut même pas été possible d'en construire un, vu la mince épaisseur de terre qui recouvre la charpente osseuse de l'île, et l'étendue qu'il fallait donner à ce champ de repos. En effet, outre la mortalité spéciale aux îles où se trouve rassemblé un personnel de près de 2.000 personnes, le chiffre des décès s'augmente de ceux des malades de Kourou, qui sont transportés à l'hôpital de l'île Royale, et Kourou est un des points les plus malsains de la Guyane.

« C'est donc la mer qui est le cimetière des détenus aux îles du Salut, comme au château d'If.

« Quand un transporté est mort, il est enfermé dans un linceul en toile à voile, alourdi par quelques pierres. Un cercueil, le même pour tous, reçoit le corps. Une clochette sonne quelques glas ; à ce signal, une embarcation part du môle et se rend à la pointe ouest de l'île où l'on descend le cercueil par un sentier qui serpente au flanc de la montagne.

« Le canot embarque son funèbre chargement et prend le large. Arrivé à une certaine distance, il s'arrête. Le cercueil s'ouvre et laisse glisser à la mer son contenu qu'attendent les requins, puis canot et bière vide reprennent le chemin de l'île. »



UNE RUE DE CAYINNE

IX

LE RESSORT DE DREYFUS — IL A VOULU SE BIEN PORTER
IL SE PORTE BIEN — CE QUE VEUT DIRE BIEN
SES OCCUPATIONS — SON ENTREVUE AVEC M. DANIEL
IL NE RÉPOND PAS AU GOUVERNEUR — SON RÉGIME
SES COMMANDES — CELLE POUR OCTOBRE
UNE FOURNITURE RAISONNÉE — SON TOUR DE TAILLE
IL A ENGRAISSÉ — LES TRAVAUX DU DOCTEUR ORGEAS
LA MOYENNE DE VIE AUTREFOIS DANS LES BAGNES
DES ILES DU SALUT

Mais le déporté ne tenait pas à revenir en France
de cette manière.

Dès qu'il se vit l'objet de tant de « précautions », il comprit qu'en Europe on s'occupait de lui.

Depuis quelques mois, une correspondance secrète qui lui donnait des nouvelles du dehors, avait cessé. Il en était inquiet. Son transfert dans la nouvelle prison le rassura.

Si l'on était réduit à le ferrer, à le murer, à le garder comme un captif précieux, dangereux, c'est qu'en France, incontestablement, il se passait quelque chose d'heureux pour lui... Et il ne voulut pas mourir.

Il fallait qu'il vécût et qu'il reprit de la santé pour attendre les événements. Il ne mourut point. Il vécut. Il reprit de la santé.

Aujourd'hui, il se porte bien (1).

(1) Je ferai observer que cette affirmation a été corroborée à plusieurs reprises depuis mon retour par des dépêches officielles publiées pendant que je corrigeais les épreuves de ce livre; notamment le 15 novembre. En même temps que l'*Agence Havas* communiquait la nouvelle que la Cour de cassation avait prié le Ministre des Colonies d'informer « par les voies rapides » le condamné de l'acceptation de la demande en révision de son procès, cette même agence annonçait que le Ministre des colonies avait reçu de Cayenne un télégramme disant bonne la santé du déporté.

Entendons-nous sur ce mot *bien*. Ne l'exagérons point, c'est aussi bien qu'un européen prisonnier à Cayenne peut se porter.

J'ai vu, cependant, au pénitencier, des forçats qui ont quinze ans de bagne pénible et dont la santé est merveilleuse autant que la vigueur.

On dira que ceux-là ne sont point tourmentés par les angoisses morales qu'il est logique de supposer à Dreyfus...

Mais ces angoisses vraies (le déporté les avoua plus d'une fois dans les cauchemars de ses nuits de maladie) ont moins de force pour le déprimer que son invincible espoir n'en a pour le soutenir.

Quand il a nettoyé sa chambre, fait sa petite cuisine, brossé, rangé ses effets, accompli sa promenade en rond dans sa palissade, habitué à son géolier, devenu indifférent à la présence continuelle de ce surveillant armé, le considérant en quelque sorte comme un meuble mouvant de sa prison (le mot vient d'un gardien : ces hommes qui vivent silencieux, repliés sur eux-mêmes, lorsqu'ils parlent, ont quelquefois des trouvailles dont seraient heureux les professionnels) ; quand il s'assied à sa table et

y reprend ses éternels calculs compliqués d'étranges architectures (1) (car c'est là son occupation à ce reclus qui dispose à peine de quelques mètres d'espace pour toute sa vie : il dessine, il calcule des plans de palais immenses, de constructions vastes); quand, fumant sa pipe, il s'absorbe en ce travail, aux répits où, dans les ateliers, on entend des « ça va bien » caractéristiques, Dreyfus dit, lui : « Ça ne va pas tarder ! »

C'est la seule phrase où, depuis longtemps, les surveillants aient entendu le son de sa voix.

Car lui aussi ne répond plus...

Demandez plutôt à M. Danel.

Quand ce gouverneur partit dernièrement pour la

(1) Ce détail des dessins d'architecture à quoi s'occupe beaucoup le prisonnier a vivement inquiété quelques-uns de ses amis.

L'un d'eux qui a étudié l'aliénation mentale et fait des enquêtes sérieuses dans presque tous nos asiles a remarqué que souvent les fous s'appliquent aux dessins d'architecture.

Il semblait redouter que ce détail dont je n'ai pas lieu de suspecter la véracité, ne fut d'un sinistre augure pour le jour où le déporté aurait besoin de toute sa raison pour se défendre ..

France, il s'arrêta à l'île du Diable. Il voulait être sûr qu'il y laissait Dreyfus.

Pour emporter une pareille certitude, il n'y avait qu'un moyen : voir soi-même.

M. Danel alla donc voir Dreyfus.

Il se fit ouvrir les deux serrures de la première porte, il entra dans le tambour du surveillant et, là, séparé du déporté par la grille intérieure :

« Dreyfus, dit-il, je suis M. Danel, gouverneur de la Guyane. J'ai tenu à vous voir avant de rentrer en France. Avez-vous quelque plainte à m'adresser ? »

Le prisonnier toisa le gouverneur et ne répondit pas.

Cette attitude n'étonnera aucun de ceux qui ont connu l'homme, qui l'ont vu dans cette inoubliable scène de la dégradation. La personne qui me disait les détails de cette entrevue ajoutait : « Dreyfus avait l'air rageur. »

Et cela encore est typique. Dreyfus se sent dans la lutte. Et c'est parce qu'il se sent dans la lutte qu'il veut être et qu'il est en bonne santé.

Mais la preuve de cette affirmation, qui contredit

ce qu'on a publié jusqu'à présent? Cette preuve, aussi nette que dans le témoignage des gens qui ont vu Dreyfus et que j'ai vus, on la trouvera dans le régime alimentaire du déporté, dans ses commandes.

Autrefois, il pouvait recevoir ses repas de la cantine de l'île Royale. Maintenant, il doit faire lui-même sa cuisine. Aussi en fait-il le moins possible et consomme-t-il beaucoup de conserves.

L'administration pénitentiaire ne lui fournit directement que le pain et le lait, du lait de chèvre.

Elle achète le reste aux frais de Dreyfus et suivant ses commandes. Il désigne ce qu'il désire, mais il ne connaît pas le fournisseur.

Jadis, les commandes du condamné étaient réparties entre plusieurs négociants de Cayenne et dissimulées dans celles de l'administration ; aujourd'hui elles sont presque exclusivement données à la maison de MM. Bally père et fils, qui seront certainement aussi curieux que l'administration de savoir où j'ai pu me documenter.

Ces commandes sont payées sur les fonds envoyés à Dreyfus par sa famille et déposés dans le bureau spécial du service pénitentiaire.

Les dépenses du déporté sont peu importantes.
Il a des économies.

Sa masse s'élève à 7.000 francs.

Il procède ainsi pour ses achats :

Avant la fin du mois, il établit une liste des objets et vivres qu'il désire pour le mois suivant. Cette liste est remise par le surveillant chef au commandant du pénitencier, M. Deniel, qui la vise, annotant ou retranchant, puis l'envoie à Cayenne, à M. Simon, directeur de l'administration pénitentiaire, lequel la passe à un commis, dont la signature que j'ai eue sous les yeux, est peu lisible.

Ce commis recopie la liste sur papier écolier rayé sans en-tête imprimé.

C'est intitulé de la sorte :

*Liste des fournitures à livrer par la maison Bally
au compte de l'administration pénitentiaire pour le
mois de...*

Voici celle pour octobre :

1 litre d'alcool à brûler ;

2 flacons d'eau de fleur d'oranger ;

3 pots de beurre conservé ;

- 1 kilogramme de chocolat ;
- 2 boîtes de fromage camembert ;
- 6 bouteilles de soda water ;
- 2 bouteilles d'hunyadi-janos ;
- 6 paires de chaussettes fines de couleur (longueur du pied : 27 centimètres) ;
- 1 kil. 500 de tabac Stohl ;
- 1 pipe en bois ;
- 50 cigares ;
- 2 paquets de boîtes d'allumettes ;
- 2 mains de papier blanc ;
- 2 paquets de bougie ;
- 1 flacon kola granulé ou tablettes de chocolat à la kola ;
- 5 kilogrammes de savon ;
- 2 pantalons en toile blanche (de préférence en cou-til blanc), à 10 francs (grande longueur, 1^m,08 ; largeur de ceinture, 0^m,80) ;
- 6 mouchoirs de toile blanche.

Veut-on quelques détails de plus, très précis ?

Le montant de cette fourniture s'élevait à 139 fr. 25.

Les flacons d'eau de fleur d'oranger étaient cotés 1 fr. 20. On ne put donner du camembert, mais du



PORTRAIT ACTUEL DE DREYFUS, OU PLUS EXACTEMENT
COPIE D'UN CROQUIS DE SURVEILLANT REPRÉSENTANT DREYFUS

menouba, à 2 fr. 50. Les bouteilles de soda water coûtaient 60 centimes ; celles d'hunyadi janos, 1 fr. 50 ; la pipe en bois, 2 fr. 50 ; les cinquante cigares, 15 francs, etc.

Les commandes des mois précédents ressemblaient beaucoup à celle-là ; elles comportaient en plus des parfums, très souvent de l'eau de Cologne, puis des conserves de viandes et légumes, bonnes marques, et des pâtes. Les vins n'y figuraient plus depuis quatre mois. C'était régulièrement une caisse de douze bouteilles de médoc. Egalement plus de lait stérilisé : il a été remplacé par le lait de chèvre de l'administration. En août, la commande comprenait une montre, et, en mars, des graines de radis

Tous ces renseignements et les détails surtout de la dernière commande sont à retenir.

Ils montrent combien le déporté choisit judicieusement ce dont il a besoin, combien il se soigne, se calme et se tonifie... Mais une indication entre toutes, est caractéristique : la ceinture des pantalons qu'il porte actuellement.

Quatre-vingts centimètres de tour de taille, c'est plus qu'il n'en avait lorsque nous le vîmes pour la

dernière fois, dans la cour de l'Ecole militaire. Il n'a pas maigri, il a engraisé. Il se porte bien.

J'ai déjà fait plus haut quelques réserves raisonnables sur le sens réel qu'il faut attacher à ce mot *bien*.

Je crois utile également de citer quelques passages caractéristiques des travaux du docteur Orgeas, un médecin très distingué du corps de santé de la marine qui a passé deux années à la Guyane.

« L'européen, dit-il, trouve en face de lui deux ennemis dont l'action est constante : l'infection paludéenne et la haute température continue.

La vie de l'européen à la Guyane est la lutte permanente de son organisme contre l'action de ces deux éléments.

La chaleur agit bien plus par sa continuité que par son intensité ; l'européen peut supporter passagèrement des températures très élevées ; c'est la continuité qui est fatale à son organisme.

La chaleur continue produit chez lui le ralentissement de l'activité nutritive des tissus et en même temps des modifications dans la composition du sang d'où résulte la diminution lente, mais graduelle, de

la vigueur physique et intellectuelle, de l'aptitude au travail musculaire et cérébral.

Cet état de déchéance physiologique progressive que produit la haute température continue sur l'organisme de l'Européen a pour effet d'amoindrir de plus en plus sa résistance vitale...

La chaleur paraît au premier abord un obstacle moins redoutable que le paludisme ; mais si l'on considère qu'elle produit la déchéance vitale et la diminution de résistance de l'organisme à presque toutes les maladies, que son action est permanente, fatale, et surtout que ses effets s'accumulent avec le temps, son apparence apparaît considérablement grandie.

L'homme ne peut rien contre la chaleur. Il ne lui appartient pas de changer les conditions thermiques d'une contrée. »

Passant dans un autre ouvrage aux conditions dans lesquelles se trouvent les transportés, racontant l'arrivée des premiers condamnés aux îles du Salut, étudiant les statistiques, il arrive à des conclusions vraiment terrifiantes sur la moyenne de vie qui, d'après les données expérimentales, d'après des

chiffres officiels, indiscutables serait réservée aux transportés qu'on enferme dans les prisons des îles du Salut.

C'est la transportation politique qui fut cause du « cadeau » de condamnés que l'empire fit à la Guyane.

« La nouvelle du coup d'État du 2 décembre 1851, dit le D^r Orgeas, fut apportée à la Guyane par le brick le *Yolof*, parti du Havre le 12 décembre et arrivé à Cayenne le 18 janvier 1852.

Peu de jours après arrivèrent les dépêches ministérielles datées des 17, 27 et 29 décembre, relatives aux mesures à prendre en vue de l'arrivée dans la colonie des individus qui devaient y être transportés en exécution du décret du 8 décembre.

Le gouverneur nomma deux commissions : l'une pour donner son avis sur le choix des lieux où pourraient être placés les établissements pénitentiaires à créer dans la colonie ; l'autre fut chargée de l'étude des travaux à exécuter.

Les îles du Salut, trois îlots d'origine volcanique, avaient déjà été choisies comme dépôt central des transportés ; on s'occupa activement d'y établir des

baraqués venues de Bordeaux par un navire de commerce.

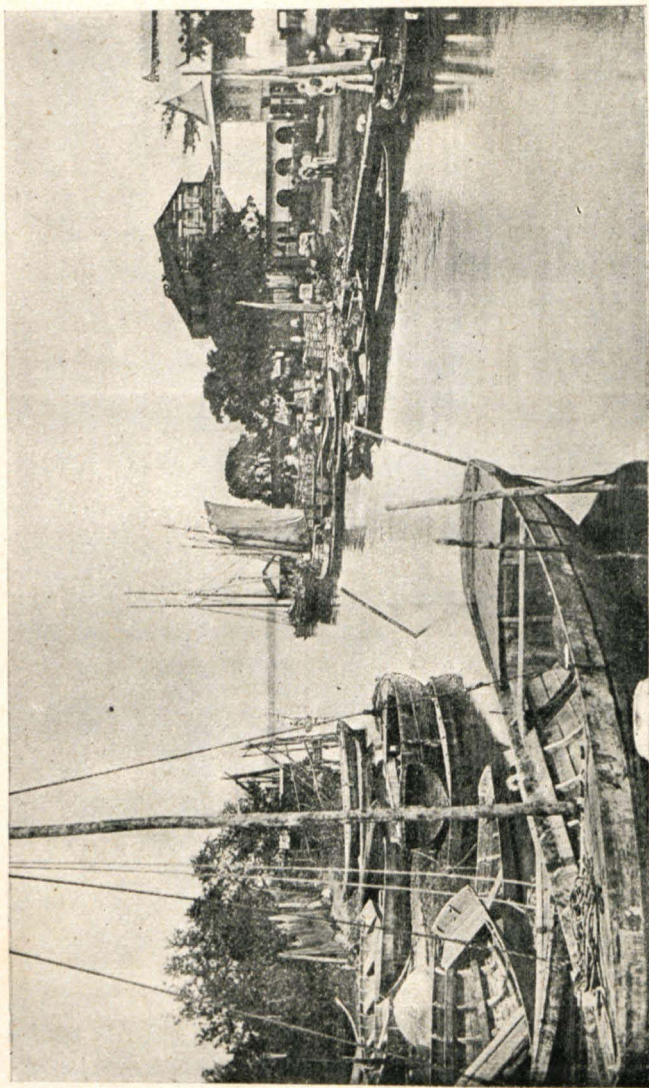
...A la fin de l'année 1856, 21 transports de l'État venus de France, avaient débarqué aux îles du Salut 6.915 transportés, dont environ 300 « politiques », parmi lesquels 2.500 avaient succombé à la date du 31 décembre 1856.

La transportation à la Guyane fut sur le point d'être supprimée en 1857.

On se demandait en haut lieu si un gouvernement avait le droit d'envoyer à une mort presque certaine des hommes condamnés par les jurés à cinq ans de travaux forcés, en les expédiant dans des pénitenciers où la *mortalité annuelle* était de 31,1 %, comme à la Montagne d'Argent en 1853, de 21,5 et de 21,3 %, comme à Saint-Georges de l'Oyapock et à la Montagne d'Argent en 1854; de 35 %, comme aux îles du Salut en 1855; de 27,9 % et de 62,3 % (je dis soixante-deux) comme à la Comté et à la Montagne d'Argent en 1856.

Ce qui donne comme durée de la vie probable, aux îles du Salut, en 1855, un an, sept mois et six jours... »

Quels titres à effet, cette phrase empruntée aux travaux d'un savant, eut donnés aux articles des polémistes engagés sur cette affaire!



LE CANAL DE CAYENNE



LA PLACE DE L'ÉGLISE A FORT-DE-FRANCE

X

LES LECTURES ET LES CORRESPONDANCES DE DREYFUS
CHEZ LE BANQUIER DES FORÇATS
LES SOUVENIRS DE CET HONNÊTE FINANCIER
LES LETTRES DANS LES MANCHETTES DE DREYFUS
IDÉES INGÉNIEUSES
LES R DES ÉTIQUETTES — INDICATIONS CURIEUSES
SUR LA VIE DES BAGNES

J'ai dit déjà ses laborieux calculs et ses dessins, qui exigent, chaque mois, deux mains de papier écolier. Il lit aussi. Pendant les premières années,

on lui permettait de recevoir des publications littéraires et scientifiques, très épluchées, cela va sans dire. On arrêta une fois une revue parce qu'elle contenait un article signé Valabrègue, un article indifférent à la cause... mais l'administration craignait que la typographie en contint des choses compréhensibles pour le condamné seul! (1)

Elle est soupçonneuse sur ce chapitre de l'arrangement conventionnel des mots, l'administration. C'est pour cela que les lettres ou parties de lettre de M^{me} Lucie Dreyfus que le pavillon de Flore permet de communiquer au déporté sont copiées par un spécialiste qui a pour mission d'intervertir l'ordre des mots, d'en remplacer même quelques-uns par des synonymes, tout en respectant le sens des phrases. Il modifie aussi l'ordre des phrases. On redoute la grille. L'administration prend ses précautions.

Mais elle ne saurait tout prévoir. Ainsi, pendant longtemps, Dreyfus a reçu des notes qu'elle ne

(1) M^{me} Dreyfus avait un jour oublié un coupe-papier dans un numéro de Revue... Ce fut une affaire d'État! On supprima les envois de Revues.

voyait ni ne contrôlait (1). Je l'ai appris chez un homme bien renseigné sur les choses des bagnes de la Guyane, car il y passa de longues années... et pas en surveillant. C'est un libéré qui exerce à Cayenne la profession non patentée de receleur et de banquier des forçats. Ce titre exige une explication. Les forçats... pardon ! les transportés en cours de peine, quand ils sont dans la bonne catégorie, dans celle qui vit pour ainsi dire libre, allant et venant par les rues de Cayenne à d'hypothétiques corvées, sous la garde d'imaginaires surveillants, peuvent recevoir ou *se procurer* de l'argent. Petites et moyennes sommes, il faut les mettre à l'abri

(1) Il m'est revenu depuis la publication de ce renseignement curieux dans le *Matin* que M. Mathieu Dreyfus avait affirmé n'avoir jamais eu connaissance de cette correspondance si curieuse, et n'avoir jamais su que des communications secrètes fussent possibles avec son malheureux frère.

Moi, dans cette affaire, je ne suis que le reporter qui note les renseignements curieux. Mais un libéré, objectera-t-on, n'est pas très digne de foi ! Possible. Aussi, j'aurais certainement hésité à publier le « truc des manchettes » s'il ne m'avait pas été affirmé non seulement par le « banquier des forçats, mais aussi par une personnalité digne de foi et capable d'être bien renseignée.

jusqu'à ce qu'elles constituent un magot suffisant au risque de l'évasion.

Avec de l'argent, il n'est jamais difficile de trouver ou de faire venir sur rade de Cayenne un navire qui embarquera n'importe quels évadés de n'importe quelles catégories du bagne. Certains capitaines — des étrangers, s'entend — pratiquent, pour ainsi dire, ouvertement ce genre de commerce.

Témoin cette note publiée dans le numéro du *Combat* qui porte la date du 5 mai 1898 :

« C'est bien la goëlette *Læna*, capitaine Vanderpool, qui a facilité l'évasion de huit transportés dont faisait partie le secrétaire du médecin en chef.

« ...Nous espérons bien que, si le Vanderpool remet les pieds à Cayenne, il sera procédé immédiatement à son arrestation et à la saisie de son bateau. Il a fallu que ce contrebandier émérite, qui a si souvent crevé l'œil mi-clos de la douane, eût des compères dans le monde du port, car, étant revenu sur notre rade dans le but de recommencer ses exploits, on l'a vu repartir bord sur bord sans même avoir jeté l'ancre. »

C'est avec les capitaines du genre de ce Vander-



LES COMMISSIONNAIRES DU PORT, A CAYENNE, SONT DES FORÇATS

pool que les « banquiers de forçats » mettent leurs clients du bagne en rapport.

Les amis de Cayenne, de qui je tiens les détails de mon reportage et sur la personnalité desquels on comprendra sans peine que je me taise, m'avaient indiqué un de ces honnêtes industriels, compère et providence de tous les forçats possédant quelque argent.

Son nom, sa boutique, on comprendra aussi que je ne les désigne point. Je ne veux pas donner à la pénitencière les indications que le commissaire central de Cayenne, ce bon M. Bonnefoy, cherche toujours sans jamais les trouver. La police de Cayenne!

Mais, au fait, je devrais bénir sa naïveté, car, si elle n'avait pas été si facile à dépister, mon reportage se fût singulièrement compliqué.

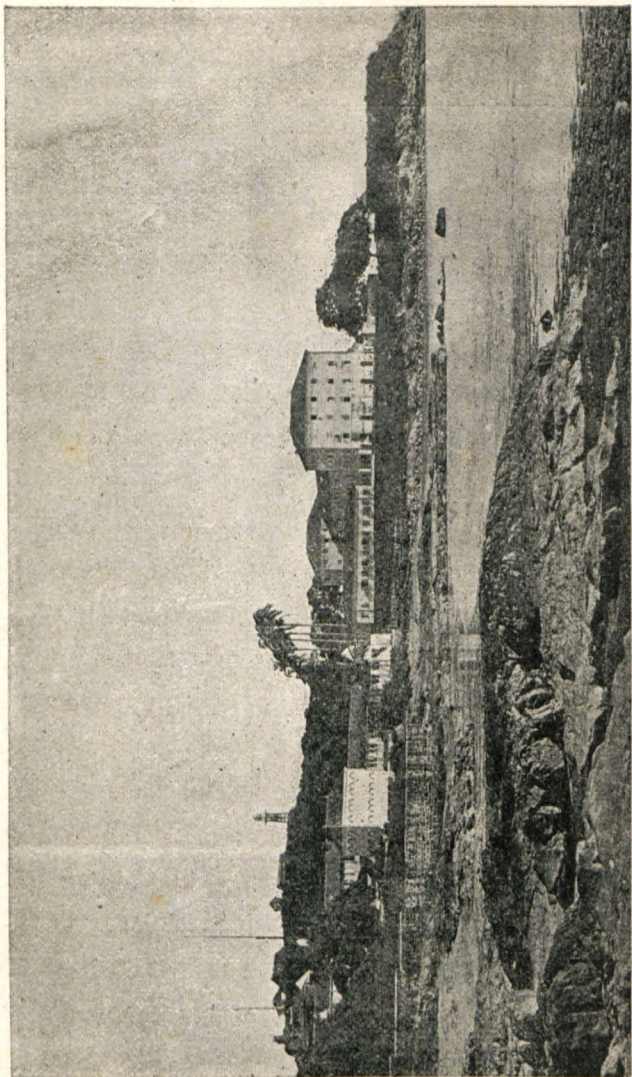
Pour ne parler que de notre banquier des forçats, me croyant suivi, jamais il ne m'eût rien dit.

Dès l'abord, il se montra même dur d'oreille... Il croyait que *j'en étais!* La scène fut exquise. Je me revois dans cette épicerie borgne d'un faubourg de Cayenne où je coudoyais une clientèle étrange

autant qu'inquiétante... et cosmopolite. Il y avait là des Chinois à la face rusée, au sourire impénétrable. Des Annamites plus francs, aux rides résignées. Des Arabes, tristes ceux-là, car beaucoup de ceux que nos tribunaux ont envoyé là-bas ne comprennent encore pas le pourquoi de leur lointain exil. Des nègres. Je suis un loyal ami des nègres, on m'a suffisamment plaisanté à ce propos pour que j'accepte ce titre sans modestie, mais vrai... le nègre criminel, le nègre libéré que j'ai vu là m'a rappelé les types démoniaques dont on effrayait jadis nos imaginations enfantines... Quant aux blancs... ils étaient plus effroyables encore ! Quelles bêtes de proie, quels animaux de carnage, quelles machines de lutte basse, ils apparaissaient avec leurs visages stigmatisés, les rides et les plis caractéristiques et indélébiles imprimés sur leur figure par le bagne. Je ne sais rien de plus horrible que cette physionomie du bagnard blanc... l'autre, le jaune, le noir, bien que nous soyons tous frères, et qu'aucune différence d'humanité n'existe entre nous du fait de ce que nos peaux sont plus ou moins claires, plus ou moins foncées, cet autre forçat ou libéré « de couleur » on

ne le sent pas aussi près de soi que le blanc. Mais celui-ci est bien le frère, il sort bien de la même souche... et il est un monstre!

Quand je faisais mes études de médecine, il y a des cliniques où je ne pouvais aller sans une véritable terreur, où je ne pouvais demeurer sans que dans ma poitrine mon cœur se serrât d'angoisse. C'était aux incurables, dans ces lamentables salles où des malheureux gémissent, irrémédiablement condamnés aux pourritures lentes... Des frères... ces êtres horribles, ces misérables...! Cette même impression, je l'ai retrouvée au contact des gens du bagne et des libérés. Des frères aussi; mais quels frères! Les Annamites, les nègres, les Arabes eux-mêmes ne comprenaient pas que des blancs pussent en arriver à un tel degré de bestialité. Et voici pourquoi. Quelques semaines avant mon arrivée, un condamné blanc en cours de peine avait tué un médecin pendant la consultation du matin, au pénitencier de Cayenne, un bon et consciencieux jeune homme, le Dr Aquarone. Tuer un médecin, tuer le seul homme qui, dans ces enfers du bagne, à côté des impitoyables agents de répression, de punition et de correc-



LES CASERNES DE CAYENNE

tion, demeure un homme de pitié et de douceur, le seul qui plaigne quelquefois les réprouvés et les soulage dans leurs douleurs... tuer un de ces hommes paraissait aux Annamites une chose inconcevable, monstrueuse...

Ils ne pouvaient comprendre... Quelques-uns me le dirent et me demandèrent de quel sang étaient faits ces blancs féroces comme des tigres, ces blancs qui tuaient un médecin..., comme cela, par plaisir, par caprice, uniquement pour chercher une distraction!

C'est au milieu d'une clientèle de gens de cet acabit que « pour commencer » je dus prendre un verre sur le comptoir du « banquier ».

L'honnête homme était méfiant, je l'ai dit. Dans le mois précédent il y avait eu à Cayenne grosse émotion.

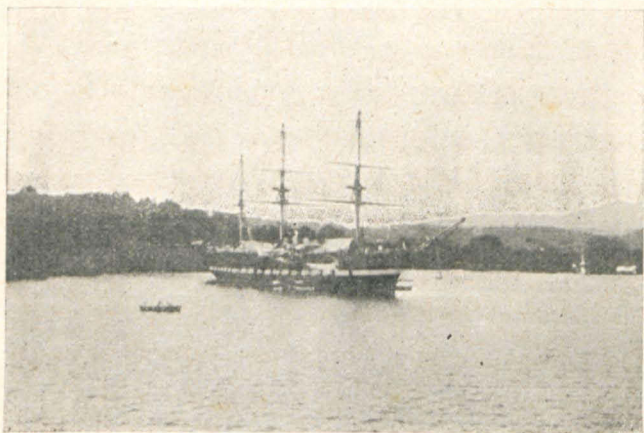
En dehors des *trois* assassinats réalisés dans les pénitenciers, on attribuait aux transportés de nombreux incendies, beaucoup de vols et quelques tentatives d'assassinat en ville. On prétendait qu'un vaste complot avait été découvert.

Les conjurés devaient allumer des incendies dans

toutes les rues, une « nuit de vent », pour embraser toute la ville, et forcer le gouvernement à ouvrir les portes du pénitencier. Après quoi les condamnés en cours de peine et les libérés faisant cause commune, profitant du désordre et de la panique, auraient saisi les armes des quelques hommes de la caserne d'infanterie de marine, auraient tué qui eut résisté, auraient pillé, puis, prenant les navires sur rade, auraient vogué vers des rivages plus heureux...

Joli complot, on le voit. A-t-il réellement existé? N'était-il qu'une crainte des gens de Cayenne, à bon droit terrifiés par les vols et les incendies, bien réels ceux-là, qui, depuis quelques mois, se succédaient en ville suivant une désespérante progression? Je ne sais... Mais ce qui est certain c'est que les craintes des Cayennais, transmises au gouvernement par le député de la colonie avaient abouti à l'envoi d'office d'une compagnie de renfort à la garnison. Cette compagnie, prise à la Martinique, avait été transportée d'urgence à Cayenne, sur ordres télégraphiques, par le vaisseau amiral le *Dubourdieu*, parti de la Martinique le lendemain du départ du courrier régulier, que nous avons pris.

Ce qui est également certain, c'est qu'une très légitime méfiance à l'égard de tout visage inconnu, régnait dans le monde interlope des libérés... On y parlait d'agents nouveaux de la police secrète envoyés spécialement à Cayenne pour y opérer des raffles nécessaires.



LE « DUBOURDIEU »

Or, bien que le bagne, à tout prendre ne soit pas absolument une géhenne, ceux qui, après en avoir goûté, sont obligés d'y rentrer en passant par le « Tribunal spécial maritime », préfèrent la pitance du dehors, moins régulière que la gamelle du pénit-

tencier, mais pour la majeure partie des estomacs... plus agréable.

Personne, après en être sorti, ne désire rentrer au « grand pensionnat ».

Aussi, comme on me supposait un de ces agents nouvellement arrivés de France..., me regardait-on avec une défiance explicable, dans l'honnête boutique de l'honnête commerçant. Peut-être aussi la vague ressemblance — par la barbe — que j'ai avec un des hauts fonctionnaires de la police parisienne que redoutent le plus les escarpes, éveilla-t-elle de tristes souvenirs chez quelques-uns de ces consommateurs, et chez le patron lui-même.

Mais, quand invité à passer dans l'arrière-boutique, j'eus réussi à me faire bien reconnaître et que j'eus appuyé surtout la reconnaissance d'une argumentation de bon aloi et dont l'éloquence est partout également comprise, le « brave homme » me « déballa son fond de magasin », pour employer une de ses expressions pittoresques.

Très documenté sur l'île du Diable, il me confirma plusieurs des renseignements qu'on a lus déjà. Et il m'en donna d'autres.

— « Le capitaine... monsieur? Mais j'ai eu l'honneur de faire la chaîne dans sa poste. Je ne sais pas d'où elle partait, mais je sais comment elle arrivait. Alors, ce n'était vraiment pas difficile. Aujourd'hui, je n'en dirais pas autant : ça le serait beaucoup plus. Mais pas impossible. Car, monsieur, retenez bien ceci : les bagnes ne sont pas les tombeaux que l'on croit. On y peut toujours communiquer avec n'importe qui. Il n'y a pas de secret, ni de cachot, ni de fers qui tiennent... J'en sais quelque chose, et les gens de l'administration aussi ! »

(Cette phrase du vieux forban m'est revenue à l'esprit, le lendemain, quand, sous la conduite de M. Simon, je visitais le bagne. C'était au quartier cellulaire des reclus mis aux fers, dans les logettes aux murs épais, sans guichet, à la porte massive hermétiquement verrouillée, de véritables tombes où l'on dirait que l'homme est enseveli vivant, que le monde des autres ne peut, ne doit plus exister pour lui.

— « Ceux-là, disais-je, sont à l'abri; serrurés comme valeurs en coffre-fort, il n'y a pas de dan-

ger que les nouvelles de la *Gazette cayennaise* leur parviennent. »

— « Détrompez-vous, me répondit le directeur de la pénitencier. Tels que vous les voyez là, ferrés, bouclés, serrurés, enterrés, murés, cachetés..., ils communiquent. C'est à n'y rien comprendre, à y perdre la tête... mais c'est comme cela. Ils apprennent ce qu'ils ont intérêt à savoir. Ils reçoivent des nouvelles... même futiles et insignifiantes. Les gardiens sont fidèles, sont intelligents, ils veillent à ce que personne ne s'approche des cellules ; la consigne est draconienne ; elle est observée militairement ; et cependant ces prisonniers trouvent les moyens de l'éluder. Si nous pouvions encore croire à la sorcellerie, ce serait bien le cas... »

La même déclaration que celle de la veille en la bouche du libéré).

Poursuivant son récit, l'ancien pensionnaire du bague ajouta :

« On peut toujours correspondre... quand on sait s'y prendre.

« Avec parfois un peu de temps, mais toujours un

peu plus d'argent, on parvient à faire passer partout des poulets.

« Ceux pour Dreyfus arrivaient autrefois assez facilement.

« Le capitaine logeait alors à la pointe, dans l'étable à chèvres, dont on avait refait le toit.

« Il pouvait circuler. Il y avait bien quatre gardiens, mais ils ne le rendaient pas trop malheureux.

« On lui avait donné une ordonnance, qui trouvait la place bonne, car ce que le capitaine ne mangeait pas, ne buvait pas, le frère le « cachait ».

« L'ordinaire du pénitencier laisse toujours beaucoup d'appétit pour les bonnes occasions. Le capitaine avait des rasoirs, et le perruquier de l'île Royale, un frère aussi, allait l'opérer.

« Depuis qu'on l'a mis au secret dans le haut, il laisse pousser sa barbe : il n'aime sans doute pas se raser lui-même. »

— « Mais la correspondance... Dans la cuisine ? dans les rasoirs?... »

— « Patience... monsieur... La cuisine, on visitait les plats ; les rasoirs, on veillait le perruquier. Mais

le linge, on le lavait à l'île Royale; on renvoyait les chemises bien empesées... (1) Vous n'y êtes pas?

— « Les chemises devaient être aussi examinées...
Je ne vois pas... »

— « Les surveillants non plus n'ont pas vu. Dans les manchettes, décousues et recousues, de temps en temps un petit billet pour lui faire prendre patience en lui disant ce qu'on cherchait là-bas... car, pour ce qui est de filer... jamais! »

Le vieux bandit prononça ce mot *jamais* avec une comique tristesse. Un prisonnier ayant de l'argent et dont les amis avaient beaucoup d'argent, il ne comprenait pas que cette homme fut resté au bagne quand il était si facile d'en sortir. Il regrettait sincèrement de n'avoir pu gagner la forte somme en coopérant à cette évasion. Peut-être y avait-il aussi

(1) A rapprocher de la déclaration que j'ai mentionnée au chapitre VIII. Un témoin tout à fait digne de foi, dont la mémoire est très précise et les affirmations très nettes m'a dit avoir vu, de ses yeux vu, Dreyfus à exactement 182 mètres de distance, entre les deux îles; cela, en février 1897; et ce qui l'avait frappé dans le vêtement du condamné, c'était le plastron brillant de la chemise bleue... Or, je crois peu probable que Dreyfus se soit jamais amusé à repasser lui-même ses chemises...
Done...!

dans son regret quelque chose de comparable au chagrin de l'artiste qui n'a pu montrer son talent dans une belle œuvre.

Le soir même, dans une deuxième entrevue avec cet honnête financier du bague, j'avais sous les yeux l'original de la commande mensuelle — j'ai dit plus haut celle du mois d'octobre — et le libéré débrouillard me disait :

— « Je sais, vous le voyez, ce que l'on envoie au capitaine. Ces paquets de tabac, ces flacons, ces boîtes, tout ce bazar qui va parvenir à l'île du Diable peut être manipulé de manière à servir de correspondance. »

— « Mais le fournisseur ne s'y prêterait certainement pas ! »

— « Ce n'est pas lui qui tripote les boîtes. »

— « Mais les surveillants qui les examinent les voient... »

— « Ils n'y verraient que du feu... Et du feu, c'est le mot. Qu'aurait-on intérêt à faire savoir à Dreyfus actuellement?... Qu'on s'occupe de la revision beaucoup, qu'elle va peut-être se faire, qu'elle brûle ? »

Imaginez qu'on fasse le nécessaire pour lui apprendre cela.

« Je suis certain qu'il le saurait.

« Le capitaine n'est pas une bête : il doit regarder ses paquets et ses boîtes avec encore plus d'attention que les surveillants. Celui qui est gardé voit toujours mieux que celui qui garde.

« Or, croyez-vous que, si aux étiquettes un peu piquées, un peu salies, comme par hasard — et, dans ce pays, les étiquettes sont toujours plus ou moins détériorées — croyez-vous donc que, s'il y voyait quelques *r* un peu brûlés à la pointe rougie d'une allumette, il ne comprendrait pas ? *R*, n'est-ce pas la première lettre de *revision* ?

— C'est vrai ! Mais je doute que personne songe à cela.

— Et c'est bien dommage, monsieur, car ça serait bien amusant de se « payer la tête » des gens du gouvernement, qui se croient plus malins que les « frères »... Ah ! si on avait voulu, comme le pauvre serait loin depuis longtemps !

Eh ! oui. Mais on n'a pas voulu.





AU PORT A CAYENNE

XI

LES PROPOSITIONS D'ÉVASION — A CAYENNE
ON S'EN OCCUPAIT PAR DILETTANTISME
OFFRE FAITE A PARIS A MADAME DREYFUS ET A L'ILE
DU DIABLE AU PRISONNIER LUI-MÊME
ET CEPENDANT UNE TENTATIVE AURAIT EU PENDANT
DEUX ANS TOUTES CHANCES DE SUCCÈS — OPINION
AUTORISÉE DE M. DE LA LOYÈRE, ANCIEN DIRECTEUR
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

« Si on avait voulu ! » Ce n'est pas seulement chez ce financier d'un genre si particulier que j'ai entendu ces mots caractéristiques.

Avec passion, pendant longtemps, à Cayenne, on discuta des plans d'évasion de Dreyfus. Bien des gens y étaient piqués d'amour-propre. C'était un dilettantisme spécial. Et, je crois, aussi esprit d'opposition contre l'administration pénitentiaire, qui est médiocrement aimée dans la colonie. Également hostilité contre M. Lebon, que tous les Cayennais détestent cordialement. Ne firent-ils pas une retraite aux flambeaux et des illuminations quand ils apprirent son échec électoral et sa démission ?

Le choix des meilleurs moyens pour enlever le condamné de l'île du Diable... c'était conversation courante au cercle et ailleurs. « Qu'on me f...iche un million, et je l'enlève », cette locution devenait familière. L'idée du million, par exemple, était inséparable de celle de l'enlèvement. Il me semble que, si ce million à quoi rêvent toujours tant de placériens de ce pays de l'or, où tant de fortunes sont nées et naîtront encore du jour au lendemain, il me semble que, si ce million avait été promis, plus d'un aventurier hardi comme j'en sais eût réussi l'entreprise avec le concours des piroguiers indigènes.

Dans cette race créole des Antilles et des Guyanes,

dont médisent les observateurs ignorants ou de mauvaise foi, de parti pris, il y a des types remarquables d'intelligence, de ruse en même temps que de sang-froid, de décision, d'énergie morale et de force physique.



LES PLACÉRIENS

Cette partie centrale des Amériques a été longtemps la terre d'élection des aventuriers héroïques. Rappelez-vous les beaux jours de la flibuste. Il y a

encore par là du bon sang de flibustier dans les veines de quelques types.



PIROGUIERS INDIGÈNES

Enlever Dreyfus malgré, ou, peut-être, à cause des difficultés de l'entreprise devait les tenter. Un d'eux

fit le voyage de Paris pour proposer l'affaire à M^{me} Lucie Dreyfus, qui le reçut, présenté par un ami de sa famille, mais ne voulut pas comprendre...

J'avais son adresse en partant de Paris. Je l'ai vu à Cayenne.

Très au courant des choses de l'île du Diable, puisqu'il en avait fait une étude intéressée, passionnée, il me fut d'un contrôle précieux pour les indications que je tenais d'ailleurs et m'en donna de personnelles.

C'est lui qui avait pu communiquer avec Dreyfus sur la chaussée des roches, entre l'île Royale et l'île du Diable. Il avait alors passé huit jours à l'île Royale.

C'était, naturellement, avant le commandement de M. Deniel. A cette époque, Dreyfus possédait une lorgnette, qui lui servit à voir que l'homme si souvent en promenade sur le rivage de l'île Royale s'intéressait à lui... Mais, lorsque le condamné, comme je l'ai dit déjà, sut de quoi il s'agissait, il remercia et refusa.

J'ai dit que tous les Cayennais considéraient l'enlèvement de Dreyfus comme une entreprise très facile à réussir.

Cette opinion a été également celle de beaucoup de très hauts fonctionnaires en service à Cayenne.

Pour le prouver je ne citerai pas des conversations qui, malgré toute l'autorité de celui qui les a notées, en notre époque si fertile en démentis peuvent toujours plus ou moins prêter à discussion, mais les pages très caractéristiques dues à M. de la Loyère, ancien directeur de l'administration pénitentiaire à Cayenne.

Qu'on lise et qu'on juge. Voici :

« On a considéré que l'archipel du Salut fait partie du domaine pénitentiaire, que la mer est un obstacle difficile à franchir et que les requins sont des gardes-chiourmes zélés et impitoyables.

« ... Une maisonnette a été construite et on y a logé le déporté que des surveillants, au nombre de trois ou quatre, entourent de leur sollicitude attentive. On a pensé avoir ainsi pris toutes les précautions nécessaires.

« Ce calcul pourrait bien n'être pas des meilleurs. Voici pourquoi.

« L'île du Diable n'est séparée de ses deux sœurs que par un chenal étroit et profond, facile à fran-

chir en deux ou trois coups d'avirons. Les îles Royale et Saint-Joseph contiennent environ douze cents forçats choisis parmi les plus dangereux, parmi ceux qu'on ne veut pas se risquer à envoyer ni dans les exploitations agricoles, ni dans les chantiers forestiers de la grande terre.

« Ce sont des gaillards résolus à tout et capables de tout. Malgré les surveillants, les sentinelles et les patrouilles, malgré la vigilance des squales qui rôdent en troupe de ce côté, parce que c'est là qu'on immerge les cadavres, plusieurs se sont enfuis.

« Pourrait-on répondre que le voisinage si rapproché de pareilles gens, dont la ruse égale la hardiesse, ne rendra pas possible une communication quelconque du prisonnier avec le dehors, et quels coups d'audace ne peut-on pas prévoir de la part d'individus de cette sorte, excités aux plus téméraires entreprises par l'appât d'une grosse récompense? Notez, d'ailleurs, que l'île du Diable, qui tourne le dos à l'île Royale, regarde la pleine mer et qu'un très fort courant se dirige de ce point vers la côte vénézuélienne.

« J'ajoute que les canots ne sauraient trouver

d'autre mouillage qu'au fond de la baie de l'île Royale, à côté de l'appontement. Il serait donc de toute nécessité que les embarcations envoyées à la poursuite d'un condamné évadé de l'île du Diable doublassent le promontoire, manœuvre qui prendrait beaucoup de temps.

« Dans ces conditions, qu'il est matériellement impossible de modifier, puisqu'elles sont inhérentes à la configuration même des lieux, force est bien de se reposer presque exclusivement sur le zèle que mettront les surveillants militaires chargés de la garde du déporté à exécuter leurs consignes, qui sont très sévères et très intelligemment conçues. Certes — et je me plais à le proclamer — la haute probité de ces agents, vieux militaires plein d'honneur, soigneusement choisis parmi les plus énergiques, est au-dessus de tout soupçon. Mais faut-il écarter la supposition que l'un d'entre eux, surpris par la fatigue, par la fièvre... ou par l'effet d'un narcotique, s'endorme, quelque jour, pendant sa faction? faut-il repousser l'hypothèse d'un assassinat?

« Et, en ce cas..., en ce cas, il suffit de pouvoir,

au moyen d'un rudiment d'embarcation construit en cachette, monté par des rameurs vigoureux, atteindre un navire stoppé au large et qui s'est placé dans le sens du courant.

« Un homme dont la famille est assez riche pour risquer quelques centaines de mille francs dans un placement aussi hypothétique qu'une tentative d'évasion, possède « l'armature » nécessaire à la construction des bateaux de sauvetage.

« C'est déjà quelque chose que d'avoir le nerf de la guerre. Quant au plan de campagne, il doit y rêver longuement ; il doit le calculer en polytechnicien et en stratéliste.

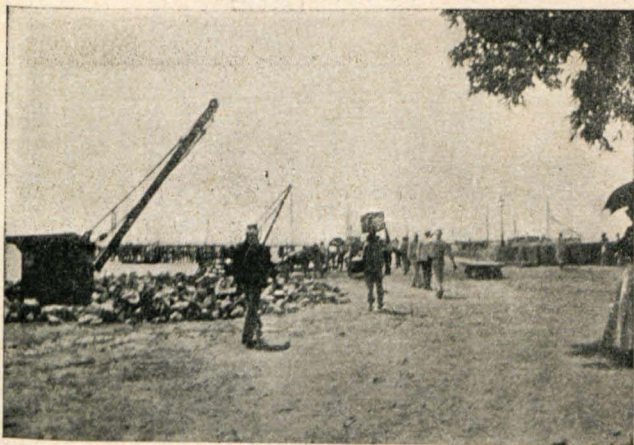
« Si donc, dans un an, dans deux ans, j'apprenais que l'ex-capitaine Dreyfus s'est sauvé de son île, comme l'ex-maréchal Bazaine s'est enfui de la sienne, ma surprise ne me changerait pas en statue de sel.

« A mon humble avis, on aurait pu rendre beaucoup plus difficile, sinon tout à fait impossible, une évasion de ce genre, en choisissant un grand rocher situé presque à l'entrée de la rade de Cayenne, en face du fort Cépérou, sous l'œil du guetteur du sémaphore, à quelques encâblures de l'avisostation-

naire. Des fenêtres de la caserne, on en distingue nettement tous les détails. Il est couronné d'un plateau suffisant pour qu'on y bâtit une maisonnette qu'on y établisse un jardin, et qu'on y réunisse toutes les conditions exigées de « l'enceinte fortifiée » prévue par l'arrêt du conseil de guerre. Sur ce pilori, le condamné, constamment exposé aux regards des soldats, eût été le vivant et tragique commentaire du chapitre de la « théorie » concernant l'honneur militaire, qu'on fait réciter, le dimanche, dans les chambrées.

« Il aurait passé là le reste de sa misérable existence et, quand son heure serait venue, il se serait endormi du dernier sommeil au bruit monotone des flots jaunâtres, saturés de boue, qui se brisent en cet endroit.

« Pour dire ma pensée tout entière, la fuite de Dreyfus n'aurait que l'importance d'un fait divers sensationnel ; car je suis bien tranquille : cet homme ne s'évadera jamais de sa honte. »



LES QUAIS DE CAYENNE

XII

UN REPRÉSENTANT DE DREYFUS A CAYENNE

CHEZ M. PAUL DUFOURG

SA MISSION HUMAINE

LE MAUVAIS VOULOIR DE L'ADMINISTRATION

LETTRES DE M^{me} LUCIE DREYFUS ET DE M. MATHIEU

DREYFUS

Si la famille de Dreyfus n'a jamais voulu entrer en pourparlers sur une offre d'évasion, par contre elle a tout fait pour améliorer dans la mesure du possible le régime du condamné. Elle voulut même,



CRÉOLE DE CAYENNE

pour cela, disposer à Cayenne d'un représentant, d'un correspondant officiel, accepté par l'administration pénitentiaire. Elle avait choisi un créole « de couleur », M. Paul Dufourg, boulanger, briquetier et négociant tout à la fois, dont la situation était excellente à tous les points de vue sur la place de Cayenne.

L'Ame nègre et mes polémiques en faveur des gens de couleur m'ont valu, comme en plus d'une maison de Cayenne, le plus cordial et le plus précieux accueil chez M. Paul Dufourg.

Il m'a même offert dans l'intimité familiale la plus charmante un diner créole dont le menu, bien que cela nous éloigne beaucoup de l'île du Diable et de mon enquête sur Dreyfus intéressera sans doute les lecteurs de ce livre.

Ce menu comprenait :

CALAWENGUE
POTAGE GUYANAIS
PIMENTADE DE POISSONS
CRABES VELUS EN COQUILLE
IGUANE ET SES ŒUFS A LA SAUCE CAYENNAISE
POULET ROTI. SALADE VERTE
PATISSERIES, SIX PAS. FRUITS
CAFÉ DE LA MONTAGNE TIGRE ET RHUM DU COUVENT DE MANA

Puis sur la table avec le pain, du couac et de la cassave.

Quelques explications ne seront certainement pas inutiles sur ces mets peu connus en dehors du monde antillais. Le calawengue, c'est des fruits verts macérés dans le sel. Le potage guyanais, c'est une macédoine de légumes locaux brillamment poivrée. La pimentade, c'est un court-bouillon de poissons au piment... Et Dieu sait si les piments de ce pays ont emmagasiné le feu que le soleil verse si généreusement sur cette terre tropicale !

Les crabes velus courent sous les paletuviers ; hachés, pilés avec d'extraordinaires condiments, c'est un manger parfait.

L'iguane et ses œufs également... Mais il faut un estomac sans préjugés d'Européen pour s'y risquer. Imaginez un lézard dodu et rond de la grosseur d'un dindonneau, dont les quartiers découpés dans le plat, ont conservé la peau écailleuse... et les pattes griffues... et les œufs mous sans coquille. N'empêche que c'est très fin de goût. Mais beaucoup d'Européens n'osent s'y risquer.

Le couac, c'est une grosse semoule faite avec du

manioc râpé, fermenté et cuit. La cassave, c'est une galette de farine de manioc.

Avant de m'initier ainsi aux « douceurs » de la cuisine créole, M. Dufourg m'avait conté son rôle dans l'affaire Dreyfus, à Cayenne.

Il m'a autorisé à le nommer.

Je résume les renseignements personnels qu'il me donna, car l'intérêt en est surtout rétrospectif.

Il m'a dit en substance :

« Peu de temps après l'arrivée de Dreyfus aux îles, je reçus de mon commissionnaire parisien, M. Bing, une lettre me demandant si je voudrais bien m'occuper des intérêts matériels du déporté. A cette lettre était jointe une provision de 1.500 fr.

« La mission toute d'humanité qu'on me proposait ainsi était de celles qu'un homme de cœur ne refuse pas, quelles qu'en puissent être les suites... Elles ont été pénibles pour moi. Mais je ne m'en plains point. Et si c'était à recommencer, je recommencerais.

« Je fis les démarches qu'on me demandait auprès de M. Charvein, gouverneur, et de M. Guégan, directeur de l'administration pénitentiaire.

« Ce dernier me répondit qu'aussi longtemps qu'il n'aurait pas reçu d'ordres spéciaux du ministère, Dreyfus serait traité comme tous les autres numéros du bagne.

« Il m'engagea, de plus, à ne point penser à une tentative d'évasion, dans l'intérêt même du condamné, car, à la première alerte, ses gardiens le tueraient comme un chien. C'était l'ordre.

« J'appris que « traité comme les autres numéros », Dreyfus était malade.

« Alors, j'écrivis à la famille de rendre le ministère responsable de la vie du déporté, soumis à un régime que ne comportait point la condamnation. J'envoyai en même temps un rapport médical très complet sur les îles du Salut et sur les conditions nécessaires pour que Dreyfus pût résister à l'action du climat jointe à celle de la captivité. J'avais payé 1,000 francs cette étude à un médecin de Cayenne, le D^r Susini.

« Grâce aux réclamations qui suivirent, le régime de début imposé à Dreyfus, régime très dur, fut notablement adouci.

« Après plusieurs mois de pourparlers, l'administra-

lion me demanda de prouver que j'étais bien réellement accrédité par la famille du condamné pour me mêler ainsi de choses qui ne me regardaient pas.

« C'est alors que j'obtins par lettre un pouvoir de M^{me} Lucie Dreyfus. »

Voici copie de la lettre en question :

6 juin 1895

Monsieur Dufourg,
industriel à Cayenne.

« Je vous prie de vouloir bien vous charger de faire auprès de l'administration pénitentiaire les démarches nécessaires pour obtenir de vous mettre en communication par lettre ouverte avec mon mari, M. Alfred Dreyfus, et de lui procurer tout ce que la loi et l'humanité permettent de faire.

« Je compte sur votre dévouement et votre grande bonté, monsieur, pour adoucir autant qu'il se peut le sort de mon malheureux mari.

« Je vous remercie de tout mon cœur de l'effort que vous avez tenté sitôt après notre demande et vous suis extrêmement reconnaissante de la mission pénible que vous voulez bien accepter de remplir.

« Encore une fois, monsieur, je vous adresse mes plus profonds remerciements et l'assurance de ma considération la plus distinguée. »

L. DREYFUS,
53, rue de Châteaudun.

M. Mathieu Dreyfus eut aussi une correspondance active avec M. Dufourg. Voici une de ses lettres :

Paris, 7 juin 1895

Monsieur Dufourg,

« Je vous confirme ma lettre d'hier.

« Ma belle-sœur a reçu seulement hier au soir les lettres de son mari. Dans l'une de ses lettres, mon malheureux frère réclame plusieurs objets qu'il ne nous est plus possible de lui expédier par le bateau du 9. Aussi viens-je vous prier de faire votre possible pour lui faire remettre, en les achetant à Cayenne.

« Eau de Vichy.

« Lait condensé.

« Et, si possible, quelques livres.

« Ma belle-sœur vous a fait expédier par colis postaux, aujourd'hui,

« Deux tricots de laine,

« Du savon,

« Du chocolat,

que vous aurez l'obligeance de remettre à l'administration pénitentiaire, pour mon frère.

« Encore une fois, je vous remercie de tout ce que vous faites pour conserver la vie à cet innocent, jusqu'au jour de la découverte de la vérité.

« Croyez, monsieur, à mes meilleurs sentiments. »

Mathieu DREYFUS.

Cette mission de dévouement n'a pas porté bonheur à M. Paul Dufourg. Au moment où l'on ne doutait point à Cayenne de la culpabilité du déporté, l'homme qui s'occupait ainsi de lui passa pour un traître. Il perdit sa clientèle, et l'administration le tracassa comme elle sait le faire partout, à Cayenne peut-être encore mieux qu'ailleurs. Il faillit être arrêté. Il a dû liquider sa boulangerie, et sa briqueterie ne va plus qu'à demi.

Mais, comme il me l'a dit lui-même, la conscience d'avoir été un homme de bien, console de tous les déboires.



LA MAISON DU MAIRE DE CAYENNE

XIII

UNE THÉOSOPHE QUI ALLAIT CONSOLER DREYFUS
LA TÉLÉPATHIE — LA COMMUNICATION A DISTANCE
TOUCHANT DÉVOUEMENT
UN CAS A SIGNALER A LA SOCIÉTÉ
DES ÉTUDES PSYCHIQUES — SI MALGRÉ TOUT... DREYFUS
AVAIT SENTI, COMPRIS ?

Le cas de Dreyfus a de notable qu'il fait naître plus d'un touchant dévouement.

Je dirai encore celui-ci :

A la Martinique, une dame d'une quarantaine

d'années, jolie, distinguée, blonde, les yeux bleus d'une troublante douceur, avec nous s'embarqua pour Cayenne.

Personne ne la connaissait.

A l'écart sur le pont, elle lisait des brochures de théosophie et des journaux revisionnistes. Elle était mystère, et les passagers en plaisantaient.

J'ai lié connaissance. Lorsqu'elle sut qui j'étais, franchement elle me dit et sa personnalité et le but de son voyage.

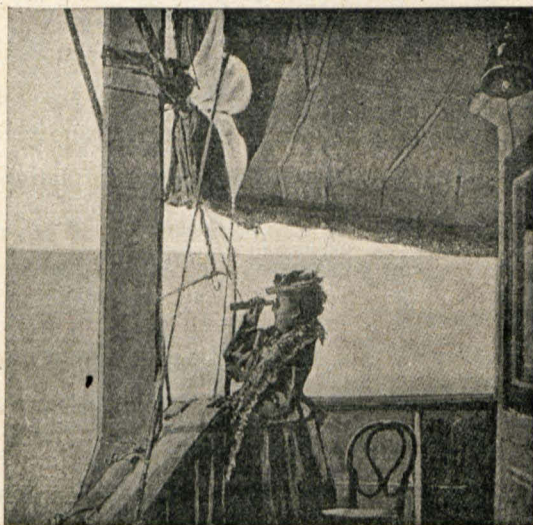
Elle allait consoler Dreyfus.

Elle était la femme d'un négociant commissionnaire établi à Saint-Thomas, la petite Antille danoise. Elle avait été élève de l'École normale d'enseignement primaire à Paris et s'occupait de questions pédagogiques. Depuis les articles de Zola, elle s'intéressait au condamné. Elle était convaincue de son innocence.

Elle correspondait avec Zola, M^{me} Séverine et la directrice de la *Fronde*.

Par ailleurs, un médecin de Saint-Thomas l'avait convertie à la doctrine des théosophes. Voilà les deux éléments de quoi était sorti son voyage à Cayenne.

Une nuit d'insomnie, après avoir eu le cauchemar des souffrances de l'innocent à l'île du Diable, elle s'était mise en communication avec son « astral ».



A BORD DE LA « VILLE-DE-TANGER » — M^{me} THIECK

Elle en avait reçu l'ordre d'aller à Cayenne, d'y voir le déporté et de le consoler en lui apprenant la fin prochaine de sa captivité.

Et, malgré tous les obstacles que l'on devine, elle avait obéi.

Elle était partie. Elle allait à Cayenne...

— « Tous vos efforts seront vains, madame. Nulle considération de sentiment ne peut fléchir une consigne comme celle qui ferme l'île du Diable.

« Quoi que vous disiez au gouverneur, il ne vous accordera rien, parce qu'il ne doit ni ne peut rien vous accorder. Voyage inutile...

— « Que je n'arrive pas à la prison?... Vous le dites. Je vous crois. Je serai néanmoins la consolation.

« Malgré l'espace, les murailles et les geôliers, j'apprendrai au malheureux ce qu'il aura tant de bonheur à savoir.

« Vous connaissez notre théosophie et ce que peut la volonté de l'initié bandée sur un but précis dans une intensité de prière.

« Quand le bateau passera près de l'île du Diable, je prierai avec tant de ferveur, je concentrerai ma volonté avec tant de force que mon esprit touchera celui de Dreyfus et que le prisonnier saura... »

Et, quand on passa près de l'île, tandis que nous étions tout à nos lorgnettes, à nos objectifs, elle pria...

Saura-t-on jamais?

J'ai conté cette aventure en détail à plusieurs per-

sonnes très sérieuses que le « cas » avait intéressées.

Et toutes ont été d'accord qu'il y avait là un essai de télépathie de communication à distance présenté dans de si rigoureuses conditions d'observation pour apporter, s'il avait réussi, une preuve aux théories des novateurs qui étudient les manifestations encore peu connues de la puissance de la volonté humaine.

Quand Dreyfus pourra communiquer, ce qui n'est plus improbable, depuis l'édit de la Cour de cassation, il sera intéressant de lui demander si le 29 septembre, quand le paquebot s'est approché des îles du Salut, quand la sirène a annoncé son arrivée, son mouillage et son départ... il sera, dis-je, très intéressant de demander au prisonnier s'il a ressenti une impression morale, une émotion, s'il a éprouvé quelque sentiment de nature à lui faire comprendre qu'à bord de ce paquebot se trouvait une femme et des gens... pour lui.

Aura-t-il compris alors qu'on venait chercher de ses nouvelles, qu'on venait voir sa prison, qu'on venait se renseigner... pour que le monde entier fut ensuite renseigné sur son sort?

Aura-t-il compris qu'une âme de femme souffrait près de lui de ses souffrances... et venait lui apporter la consolation d'heureux événements que tout permettait de prévoir prochains, et qui l'étaient en effet?

Beaucoup de gens — et non des moindres dans le monde — sont curieux de savoir cela. Moi aussi.

En tout cas, j'ai pris plaisir à noter en passant, une aussi touchante figure de femme — un peu hors de nos conventions sociales — mais si dévouée que personne n'aura le droit de s'en moquer.

J'allais oublier de vous dire son nom. Elle s'appelle M^{me} Anna Thieck.



EN RIVIÈRE A DEMERARA

XIV

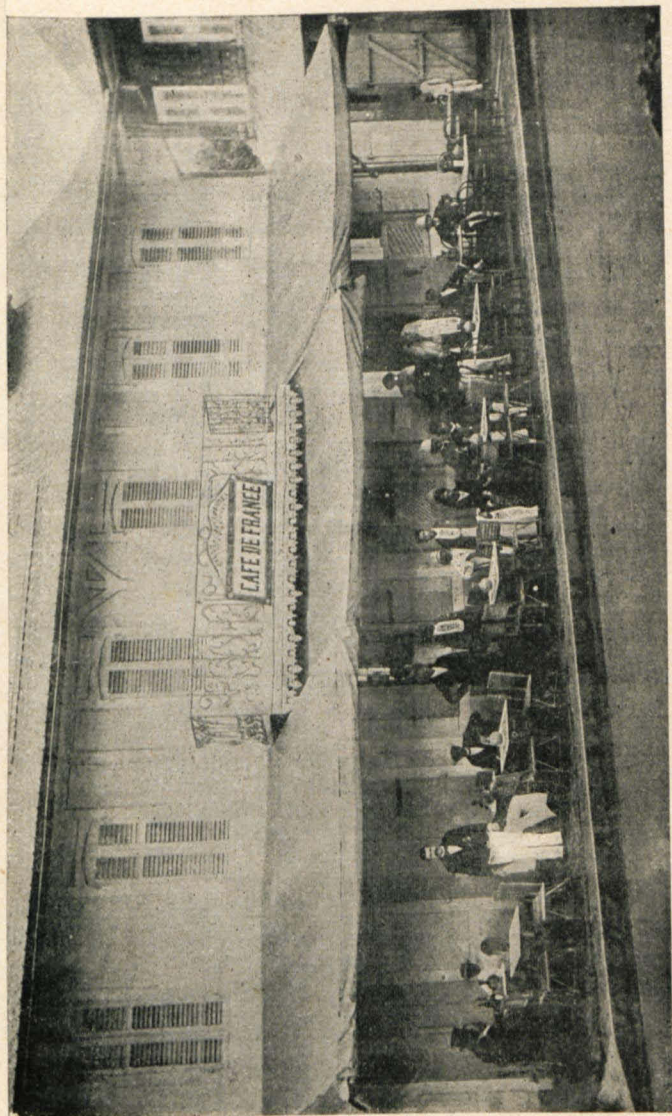
L'OPINION A CAYENNE — CE QU'ON DISAIT AU CERCLE
LE CAFÉ DE FRANCE
LE JOURNAL « LE COMBAT »
LA LETTRE DE JUSTICIUS — QUELQUES ARTICLES
DU « COMBAT » — UNE ÉTRANGE PRÉDICTION
CHEZ M. ELEUTHÈRE LE BLOND, MAIRE DE CAYENNE
MA RECONNAISSANCE POUR LES CAYENNAIS

Cette enquête sur la prison et le prisonnier de l'île du Diable ne serait complète si je n'y joignais un chapitre que l'on pourrait intituler : l'opinion à Cayenne.

Cela constituera encore un document de nature à

compléter la physionomie de la cause célèbre qui a motivé mon voyage en Guyane.

J'ai vu, à Cayenne, beaucoup, énormément de monde. J'ai causé avec des personnes de toutes classes et de toutes couleurs. L'activité et la rapidité dans nos enquêtes sont les essentielles conditions de succès. Nous voyons, nous faisons parler et nous écoutons en quelques heures, en quelques jours plus de personnes que souvent un juge d'instruction n'en voit, n'en fait parler et n'en écoute en quelques semaines, en quelques mois. Nous portons nos investigations dans tous les milieux, et souvent après une semaine passée dans une ville, nous la connaissons incontestablement beaucoup mieux que bien des gens qui l'habitent depuis un an. C'est affaire d'œil, d'oreilles... et de jambes. Et aussi de bon emploi du temps, de division raisonnée du travail. Sans qu'il soit nécessaire de dissenter plus longuement, la meilleure preuve de cette spécialité professionnelle, c'est la somme de renseignements que contiennent les précédents chapitres de ce livre sur un sujet où le renseignement exact ne courait pas précisément les rues.



LE CAFÉ DE FRANCE A CAYENNE

Sitôt mon arrivée à Cayenne, M. Florimond Auguste, l'aimable conseiller général qui, par son exemple a démontré, depuis tantôt vingt-cinq années, qu'un européen peut non seulement vivre, mais travailler en Guyane, m'avait offert l'hospitalité.

Car les chambres meublées où l'on puisse habiter n'abondent pas à Cayenne. Elles sont presque toujours prises, de même que celles des deux hôtels existants... Il est donc assez difficile de se loger convenablement quand on arrive à Cayenne sans avoir pris la précaution de prévenir quelque ami par précédent courrier. J'avais bien trouvé au débarcadère et à bord même, d'excellents amis du corps de santé. Le médecin en chef, le distingué D^r Clarac, m'avait bien, en me reconnaissant sur le pont de la *Ville-de-Tanger*, offert toute sa maison... laquelle est grande. Il y avait bien aussi les chambres de l'hôpital dont me parlait mon ancien et excellent camarade d'études Ehrardht, le chef du service pharmaceutique.

Mais récemment, venant pour une enquête comme celle qui m'amenait à Cayenne, je ne pouvais accep-

ter un logement officiel. C'eût été une trahison vis-à-vis de nos camarades. Et puis c'eût été rendre bénévolement plus difficile une tâche qui l'était suffisamment. Je n'eusse pas joui de la liberté de sorties et de rentrées qui m'était nécessaire.

Je fus beaucoup plus heureux lorsque M. Florimond mit à notre disposition une partie de son appartement personnel dans la maison où, à côté de son café, sur la place des palmistes il a une épicerie et ses bureaux.

Conseiller général... une épicerie... des bureaux... un café... pour les lecteurs habitués au commerce, à l'industrie, à l'emploi unique, à peu près de règle en nos pays, cela paraîtra beaucoup pour un seul. Et ce n'est cependant pas tout. Je suis heureux de citer ce cas (en dehors de mes particulières raisons de reconnaissance) parce qu'il flatte ma marotte coloniale, parce qu'il est un argument victorieux contre cette thèse absurde du Français pas colonisateur, laquelle, on l'observera d'ailleurs, n'est soutenue que par des français. M. Florimond Auguste est depuis bientôt vingt-cinq ans en Guyane. Il y a travaillé, il y a fait œuvre de colon. Il y a fait fortune.

Il a des intérêts dans des mines d'or. Il s'est occupé d'exploitations agricoles. Il a installé à Cayenne un vaste magasin qu'il a appelé le Bon-Marché et où l'on vend de tout ce qui est nécessaire à la vie civilisée en dehors de la table... tous les rayons de nos grands bazars. Il a achalandé le café-restaurant le plus fréquenté de Cayenne.

Il a une maison d'épicerie en gros et en détail. Il s'occupe enfin de banque et d'achat d'or. Il est conseiller général et membre actif du comité local pour l'Exposition de 1900. Il a contribué par son travail à la prospérité actuelle de Cayenne qui, malgré la lèpre du bague, est une ville riche, une ville prospère.

Eh bien ! si ce Français-là — et j'en connais de son genre, beaucoup, dans toutes les colonies, -- n'est pas un colonisateur, je me demande quel sens il faut attribuer à ce mot !

C'est donc chez un bon Français, chez un bon colonisateur que j'ai reçu l'hospitalité. Par lui, de suite et dès la première heure, je fus amené dans les divers milieux cayennais où je devais rencontrer les personnes pour qui j'avais des lettres spéciales

d'introduction, lettres destinées à rendre indiscrets les gens les plus discrets.



LES PALMISTES

A l'un des coins de la place des Palmistes, dont Cayenne est fière à bon droit, car nulle part au monde il n'y en a de comparable, se trouvent les locaux du cercle cayennais.

Je devrais dire du plus important des cercles cayennais, car cette ville en compte quatre, ce qui

prouve qu'elle n'est pas un « enfer » comme beaucoup de gens le croient.

C'est à ce club que chaque jour, de cinq heures et six heures à huit heures du soir (on dîne assez tard à Cayenne) se réunissent les « notables » de la ville, les grands commerçants, ceux que l'*Annuaire* désigne sous le nom de « patentés de 1^{re} classe », les médecins, les pharmaciens, les avoués, les notaires, les avocats, les armateurs, etc... pas de fonctionnaires ni d'officiers. Le séjour de Cayenne a, en effet, ceci de particulier, que le monde officiel, sauf en circonstances forcées, ne veut pas avoir de relations avec le monde local. De sots préjugés — qui sont le propre du monde officiel — ont creusé, pour employer l'expression consacrée, un fossé profond entre ceux qui vivent du budget et ceux qui l'alimentent. Les officiers vivent « entre eux » et s'ennuient. Les fonctionnaires vivent également « entre eux » et ne s'ennuient pas moins. Quant aux Cayennais qui ne souffrent pas du tout de ces dédains officiels, ils vivent entre eux et ne s'ennuient pas. Cette vie spéciale donne lieu parfois à de curieux incidents comme celui-ci :

Lorsque M. Ursleur fut nommé député de la Guyane et vint en France, comme il était maire de



M. ELEUTHÈRE LE BLOND, MAIRE DE CAYENNE

Cayenne, la ville se trouva sans premier représentant municipal. Le 14 juillet approchait. Le gouverneur pria M. Eleuthère Le Blond, premier adjoint, de

convoquer le conseil municipal afin qu'il fut procédé à l'élection d'un maire, lequel serait invité à la soirée officielle que le gouverneur doit donner à l'occasion de la fête nationale. M. Eleuthère Le Blond convoqua le conseil municipal, fut nommé maire, invité en cette qualité chez le gouverneur... et n'y alla point ! Ce petit fait donne une idée de la cordialité des rapports entre le monde officiel et le monde local. Et, je l'ai dit déjà, les premiers torts ne sont pas du côté des Cayennais.

Cette parenthèse fermée, revenons au cercle cayennais où nos amis locaux nous attendent. Les uns font le domino, les autres le poker..., les deux jeux classiques dans toutes nos colonies. Les uns boivent le non moins classique « cocktail », les autres, la consommation particulière aux Antilles et à l'Amérique centrale : le punch glacé au rhum.

Dans tous ces pays de canne à sucre, on distille un rhum exquis. L'Antillais, le Guyanais de toute classe, boit à toute heure, comme apéritif, comme digestif ou comme désaltérant, le punch. Si vous en voulez la recette (car un reporter doit rapporter de tout), la voici : du sucre *de canne* dans le fond du



verre. Quelques gouttes d'eau pour faire fondre. Un morceau de glace. De l'eau à mi-verre Puis, en même temps, de petites râclures de zestes de citron vert du pays, et quelques cuillerées de bon rhum. Remuez. Buvez. C'est exquis. C'est la vraie recette créole. Et tout créole chez qui vous entrez considérerait comme une impolitesse de ne pas vous confectionner lui-même un verre de ce breuvage rafraîchissant. Faut-il ajouter que ce serait aussi une grave impolitesse que de ne pas accepter. Cette obligation est même une de celles qui ont rendu le plus pénible mon enquête à Cayenne. On a parlé quelquefois des misères du candidat qui doit faire en France le « tour des marchands de vin ». Il y a souvent de semblables désagréments dans la vie du reporter au loin. Il doit non seulement avoir bon œil, fine oreille et jambes lestes... il lui faut encore et par-dessus tout un estomac d'autruche.

J'avais d'excellents, de parfaits amis dans les Antilles. Ce voyage m'en a fait de nouveaux... J'ai été ravi, je suis encore charmé de l'accueil que j'ai reçu partout. On m'a fait même promettre de retourner là-bas pour un autre et plus complet voyage d'étu-

des... Mais véritablement je frémis à l'idée de tout ce qu'il me faudrait manger et boire pendant ce nouveau voyage. L'hospitalité créole est épouvantable... considérée à ce point de vue. Le soleil, la fatigue, la fièvre possible... qu'est-ce que cela devant la table, devant l'excellente chère forcée, et la fatale indigestion ! Et il n'y a pas à refuser, à reculer, à dire non. Dès l'instant où vous avez franchi le seuil de la maison créole, vous ne vous appartenez plus, vous êtes la chose de votre hôte... et cet hôte, pour vous faire honneur et vous être agréable, dans un pays où le meilleur repas serait de quelques œufs clairs et d'une grillade arrosée de deux doigts de vin, vous impose des menus d'ambassadeur. C'a été mon cas... notamment chez mon excellent ami le maire de Cayenne, où, en compagnie de quelques hommes qui savaient beaucoup de choses sur l'île du Diable et son prisonnier, j'ai fait un déjeuner comparable à celui des meilleures tables et des plus renommées maisons de Paris ce qui n'empêchera pas les quatre-vingt dix-neuf centièmes des gens qui reviennent de Cayenne d'écrire que cette ville est le pays de la misère et de la faim, qu'on n'y trouve pas de quoi

manger convenablement et qu'on s'y nourrit en sauvage... Cela, je l'ai entendu souvent. Mon estomac..., hélas... eut la preuve du contraire.

Cette dernière parenthèse fermée, revenons plus directement à « l'enquête Dreyfus ».

Qu'en pensait-on à Cayenne ?

Au cercle on m'a dit :

« Quand Dreyfus arriva, condamné comme traître, c'est de l'horreur qu'il nous inspira. Nous ne pouvions que le croire légalement et justement condamné.

« Mais, quand cette « affaire » d'un particulier s'est compliquée d'une question de race, quand nous avons appris les irrégularités du procès, quand nous avons lu les protestations des amis du déporté, alors nous avons souhaité la revision.

« Lorsque M. Lebon, dont nous avons apprécié la tyrannie dans plusieurs questions locales, a prescrit les illégales aggravations de peine que vous connaissez, nous avons protesté. Aujourd'hui, nous croyons Dreyfus innocent.

« Et, si les événements nous permettaient de lui être utiles, personne de nous n'y faillirait ».

A Cayenne, où mon maître Schœlcher (1) a fait abolir l'esclavage en 1848, il y a beaucoup d'hommes d'origine noire.

On y connaît l'injustice des persécutions de race. Et cela n'est certainement pas étranger au mouvement revisionniste dans la colonie. Un petit, mais excellent et très vaillant journal local, le *Combat*, dont le confraternel accueil me fut précieux, a publié des articles en ce sens.

Il a aussi publié des notes curieuses, par exemple celle-ci, qui, le 28 octobre 1897, était intitulée :

CORRESPONDANCE A PROPOS DE DREYFUS

« Le courrier anglais du 24 octobre nous a apporté une lettre adressée à M. le directeur du journal le *Combat*, de Cayenne (Guyane, Amérique). Cette lettre porte le timbre du bureau de poste de

(1) Les Cayennais, ont d'ailleurs été les premiers à témoigner d'une manière effective leur reconnaissance à l'illustre philanthrope. Sur une des principales places de Cayenne, près de l'hôtel de la Banque de la Guyane, s'élève la statue de Schœlcher due au maître Barrias. Le libérateur est représenté debout, soutenant d'un bras un esclave libéré, et lui montrant d'un beau geste ... l'avenir,

la rue d'Amsterdam, avec la date du 1^{er} octobre 1897.

« La première enveloppe ouverte nous trouvons une seconde enveloppe dont la suscription est cachée par un morceau de papier blanc traversé sur ses deux faces par un filet noir. C'est toujours la même écriture, qui paraît être celle d'une femme, et la même adresse. Dans cette dernière enveloppe se trouve la lettre suivante :

Paris, 28 septembre 1897.

« Monsieur,

« J'ai lu avec le plus grand intérêt les articles de votre journal au sujet des visites importantes qui ont été faites à l'île du Diable par le gouverneur de la Guyane. Je me suis donc rappelé certains faits qui doivent être inconnus de vous et que je crois bien faire de vous indiquer.

« 1^o Au mois d'octobre 1894, le chef de bureau S. S. ou des renseignements au ministère de la guerre, était le lieutenant-colonel Sandherr, né à Mulhouse (comme le capitaine Dreyfus) et de famille ultra-cléricale.

« 2^o Au mois d'avril 1895, il quitta le ministère avec le grade de colonel, pour commander un régiment à Montauban, qu'il ne rejoignit jamais, sous prétexte de folie ! Soit trois mois après la dégradation du capitaine Dreyfus.

« 3^o Au mois de mai 1897, une mission de la police allemande arrive à

« 4° Paris, et, une semaine après, le colonel Sandherr est mis à la retraite, quoique n'ayant pas l'âge, toujours avec le prétexte de folie, et, une semaine après,

« 5° on annonce sa mort !

« Cet événement mystérieux pourra vous faire comprendre bien des choses sur cette affaire si vous vous rappelez les protestations du capitaine Dreyfus, et si

« 6° vous apprenez qu'un nommé Perceval, cause de toute cette affaire, a été transporté au Congo.

« 7° J'ajoute aussi que deux officiers mêlés à cette affaire de Dreyfus, ont dit : « Il est victime d'une méchanceté. »

8° *et qu'il existe une pièce officielle contenant un renseignement faux* qui n'a pu être que nuisible au capitaine Dreyfus, et voilà pourquoi,

« Il ne sait même pas pour quel motif il a été condamné !

« JUSTICIUS »

Cette lettre a été envoyée à l'époque [au gouvernement sur réquisition adressée au directeur du *Combat* par le gouverneur de la Guyane.

Le 25 novembre 1897, le *Combat* réclamait ainsi la revision :

« ...Il faut que la lumière soit faite.

La France ne doit pas oublier qu'il y a plus de 32 mois que Dreyfus est à l'île du Diable, qu'il s'y trouve dans les

conditions les plus misérables, ne communiquant avec aucun être humain, ne pouvant même converser avec ses gardiens qui ont pour consigne de ne pas lui répondre.

La France ne doit pas ignorer non plus qu'on refuse au déporté le droit de se procurer d'autres aliments que des conserves, et que, contrairement à toutes les lois existantes, on l'a souvent, et pendant de longs mois, tenu enfermé dans sa chambre, et aux fers par les quatre membres.

La France doit savoir ou apprendre que Dreyfus, dans les rares circonstances où on lui permet de respirer librement, est toujours suivi à deux pas par un gardien qui a pour ordre de lui brûler la cervelle à la moindre alerte...

... Chacun sait en Guyane que malgré le cercle policier qui l'étreint, Dreyfus a pu longtemps correspondre avec les siens à l'insu de l'administration et que si ses parents et amis ou lui-même l'avaient voulu, rien n'eût été plus facile pour lui de se faire enlever, et pourtant aucune tentative n'a été faite dans ce but.

Chacun sait encore que même au moment où nous écrivons, et malgré un redoublement de vigilance, il y a dans Cayenne même des hommes qui se portent fort de rompre ses chaînes pour la curiosité du fait.

Mais Dreyfus ne l'a pas voulu et ne le veut pas encore. »

Le 7 octobre 1897, il se plaignait ainsi :

« Tous les faits et incidents pouvant concerner Dreyfus revêtent aux yeux des administrateurs métropolitains le caractère de questions d'Etat.

Comme ces faits et incidents se multiplient chaque jour, notre gouvernement est constamment agité et ressemble à s'y méprendre à une boussole affolée, ce qui n'est pas sans inconvénient pour les employés coloniaux. Les yeux d'argus de MM. Lebon et Danel ne voient plus en Guyane que des espions, des émissaires de la famille Dreyfus et des conspirateurs prêts à travailler à l'enlèvement du déporté. Personne n'est exempt de suspicion, et les agents de confiance d'hier sont les soupçonnés d'aujourd'hui.

Quand Dreyfus fut envoyé aux îles, personne ne pouvait mieux le garder que les surveillants chefs Lebar et Kerbrat, envoyés à cet effet du ministère même. Le vent a maintenant tourné. Lebar a été brutalement rappelé en France. Kerbrat est dans les bureaux du chef-lieu, attendant qu'on prenne une décision à son égard.

... il suffit aujourd'hui de prononcer le nom de Dreyfus pour être mis hors la loi si l'on dépend à un titre quelconque de l'administration. »

Notre confrère cayennais parlait ensuite de l'affaire du Capy et concluait ainsi :

« On ressuscite pour la Guyane les beaux jours de la République de Venise. »

Enfin, le 24 février 1898, il traitait de la sorte les geôliers de Dreyfus :

« J'ai même idée qu'une pâture sera donnée à ceux qui se montrent avides de lumière et que les gros bonnets de l'armée, pour en sortir la culotte de peau nette, détourneront la tempête contre les gardiens du condamné, le ministre des Colonies et ses agents.

C'est de ce côté qu'on choisira la victime expiatoire dont le sacrifice calmera l'opinion. M. Lebon a beau déclarer qu'il n'est qu'un geôlier, on lui apprendra que toutes les fonctions, même celles de geôlier, se peuvent remplir avec humanité.

Des nuées d'enquêtes vont s'abattre sur la Guyane, on recherchera si tel ou tel n'a pas outrepassé la sévérité des instructions reçues. Si tel autre, dans l'espoir d'une récompense administrative, n'a pas exagéré son zèle. Si celui-ci, s'érigeant en vengeur de la Patrie, chargé d'une mission nationale, ne s'est pas fait tourmenteur. Si celui-là n'a pas changé l'île du Diable en une succursale de Monjuich.

Il a aussi publié une curieuse prédiction due à une sorcière du pays et de laquelle il résulterait que le « cœur de Dreyfus se brisera dans sa poitrine et que le malheureux mourra le jour où il apprendra qu'il pourra revoir sa femme et ses enfants... »

Je suis heureux d'avoir eu cette occasion de citer le *Combat*.

Dans le comité de direction de cette vaillante

feuille, née pour défendre les libertés et les intérêts de la Guyane, j'ai, en effet, trouvé presque tous les concours précieux qui m'ont permis d'accomplir la tâche que j'avais acceptée. Je dois des remerciements particuliers à M. Eleuthère Le Blond, le distingué maire de Cayenne, et au conseiller général, l'ingénieur Melkior, dont les récentes découvertes de la Mana assurent un regain de prospérité à la colonie. Il est d'autres amis que je ne saurais nommer et qui m'ont aussi puissamment aidé.

Tous, ils m'ont donné leur concours sans aucune arrière-pensée.

Mais je sais combien ils seraient heureux que leur pays fût mieux connu en France, et surtout avec plus de justice. Une légende a présenté la Guyane et Cayenne comme une terre et une ville maudites et faites pour le bague seul.

Les honnêtes gens qui habitent, qui travaillent dans cette colonie, où la nature a prodigué toutes les richesses minérales et végétales, souffrent de cette injuste légende. Ils la voudraient enfin combattre. Je les aiderai dans ce combat.

Qu'il me soit aussi permis de remercier les offi-

ciers de la Compagnie transatlantique, le capitaine Rotté et le commandant Simon, dont la courtoisie, pendant les traversées de retour, m'a rendu facile la rédaction de mes notes.



LA VÉGÉTATION DE GUYANE



UNE RUE DE SURINAM

XV

DREYFUS EN PRISON D'APRÈS LE COMMANDANT FORZINETTI
LES LETTRES DE DREYFUS A SA FAMILLE
LES SOUFFRANCES DU CONDAMNÉ
ALLUSIONS AUX « SUPPLICES » QU'ON LUI A INFLIGÉS
L'ATTENTE BRISE SES NERFS
SES ALTERNATIVES DE FORCE ET DE DÉCOURAGEMENT
LES LETTRES QUI COINCIDENT AVEC L'AGGRAVATION
DE SON RÉGIME ET SA MISE AUX FERS — SON CALME
ET SON SANG-FROID DANS LES PREMIERS MOIS DE 1898
ESPRIT DEVENU PLUS MÉTHODIQUE QUE JAMAIS
LA LETTRE DE SEPTEMBRE

Tous les renseignements qu'on vient de lire sur
la vie intérieure et sur l'état du prisonnier sont des

renseignements dus à une enquête offrant toutes chances, toutes probabilités mais non l'absolu de la certitude.

Pour compléter le tableau de la captivité de Dreyfus, il m'a paru intéressant d'avoir recours à Dreyfus lui-même.....

Non pas que je l'aie vu, que je l'aie interrogé. Non. L'entreprise sortait des enquêtes permises..... de trop grands risques — non personnels, car ils ne m'eussent point arrêté — s'offraient que je n'avais pas le droit de méconnaître.

Mais Dreyfus, dans les quatre années qui se sont écoulées depuis son jugement et sa condamnation a beaucoup écrit. Sa famille a reçu quelques-unes de ses lettres... plus ou moins complètes. Néanmoins ce qu'il en reste, ce qu'en a toléré la censure pénitentiaire suffit pour qu'on puisse y prendre assez d'indications caractéristiques sur le point spécial qui fait le sujet de ce livre.

Ces lettres, le journal le *Siècle* en a publié la plus grande part, et un volume a été édité chez Stock sous ce titre : *Lettres d'un innocent*. M. Bernard Lazare qui les avait obtenues de Madame Lucie

Dreyfus, m'a autorisé à y prendre les extraits qui me seraient nécessaires.

Avant de donner la parole à Dreyfus lui-même, je crois que pour montrer son excessive nervosité aux premiers temps de son emprisonnement, le témoignage de son premier gardien est indispensable.

Voici comment, dans un rapport qui fit quelque bruit lorsque le *Figaro* le publia, le commandant Forzinetti, directeur de la prison militaire du Cherche-Midi a décrit l'attitude de son malheureux prisonnier.

« Pendant cette période de temps, la surexcitation du capitaine Dreyfus était toujours très grande. Du corridor, en l'entendait gémir, crier, parlant à haute voix, protestant de son innocence. Il se butait contre les meubles, contre les murs, et il paraissait inconscient des meurtrissures qu'il se faisait.

Il n'eut pas un instant de repos, et lorsque, terrassé par les souffrances, la fatigue, il se jetait tout habillé sur son lit, son sommeil était hanté par d'horribles cauchemars.

Il avait des soubresauts tels qu'il lui est arrivé de tomber du lit.

Pendant ces neuf jours d'une véritable agonie, il ne prit que du bouillon et du vin sucré, ne touchant à aucun aliment.

Le 24 au matin, son état mental, voisin de la folie, me parut tellement grave que, soucieux de mettre ma responsabilité à couvert, j'en rendis compte directement au Ministre ainsi qu'au Gouverneur de Paris. »

Parcourons maintenant la douloureuse correspondance du condamné... Ah! quel triste, quel lamentable recueil! Quel monument d'affliction! C'est de la première à la dernière lettre, la même protestation, toujours, toujours!

Mais ce n'est point ici le lieu d'analyser ces protestations. Dans ces lettres, ce que nous cherchons, c'est quelque détail, c'est quelque indication de nature à nous fournir le témoignage de Dreyfus sur sa vie de déporté.

Les lettres datées du Cherche-Midi et de la prison de la Santé, dans lesquelles il crie son innocence et sa foi dans l'avenir ne sont donc point de notre ressort.

Voyons les autres.

De Saint-Martin-de-Ré, où il attend son embarquement pour la déportation, il écrit le 19 janvier 1895.

..... Je ne veux pas te raconter mon voyage pour ne pas t'arracher le cœur; sache seulement que j'ai entendu

les cris légitimes d'un peuple vaillant et généreux contre celui qu'il croit un traître, c'est-à-dire le dernier des misérables. Je ne sais plus si j'ai un cœur!.....

« Veux-tu être assez bonne pour demander ou faire demander au ministre les autorisations suivantes que lui seul peut accorder ; 1° le droit d'écrire à tous les membres de ma famille, père, mère, frères et sœurs ; 2° le droit d'écrire et de travailler dans ma cellule. Actuellement je n'ai ni *papier*, ni *plume*, ni *encre*. On me remet seulement la feuille de papier sur laquelle je t'écris, puis on me retire plume et encre ; 3° la permission de fumer.

Je ne te conseille pas de venir avant que tu ne sois complètement guérie. Le climat est très rigoureux et tu as besoin de toute ta santé pour nos chers enfants d'abord, pour le but que tu poursuis ensuite. *Quant à mon régime ici, il m'est interdit de t'en parler.*

Je te rappelle enfin qu'avant de venir ici, il faut que tu te munisses de toutes les autorisations nécessaires *pour me voir*, demander le *droit de m'embrasser*, etc.. etc.

Quand serons-nous réunis, ma chérie?..... »

Dans une lettre du 25 janvier, il dit :

« Tout à l'heure, j'ai regardé pendant quelques instants le portrait de nos chers enfants ; mais je n'ai pu supporter leur vue longtemps tant les sanglots m'étreignaient la gorge. Oui, ma chérie, il faut que je vive, il faut que je supporte mon martyr jusqu'au bout pour le nom que

portent ces chers petits. Il faut qu'ils apprennent un jour que ce nom est digne d'être honoré, d'être respecté, il faut qu'ils sachent que si je mets l'honneur de beaucoup de personnes au-dessous du mien, je n'en mets aucun au-dessus. »

Le 28 janvier, il envisage le départ, la traversée :

« Et puis, songe au chemin terrible qu'il me reste encore à parcourir avant d'arriver au terme de mes pérégrinations. Une traversée de 60 à 80 jours, dans des conditions épouvantables. Je ne parle pas, bien entendu, des conditions matérielles de la traversée — tu sais que mon corps m'a toujours peu inquiété — mais des conditions morales. Me trouver pendant tout ce temps-là en face de marins, d'officiers de marine, c'est-à-dire d'honnêtes et loyaux soldats qui verront en moi un traître, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus abject parmi les criminels ! Tu vois, rien qu'à cette pensée, mon cœur se serre. »

Le 3 février, après des crises d'abattement il s'est ressaisi.

« Par un effort inouï de ma volonté, je me suis ressaisi. Je me suis dit que je ne pouvais ni descendre dans la tombe, ni devenir fou avec un nom déshonoré. Il fallait donc que je vive, quelle que dût être la torture morale à laquelle je suis en proie.

Ah ! cet opprobre, cette infamie qui couvrent mon nom, quand donc les enlèvera-t-on ? »

(Cet effort inouï de sa volonté, avec toutefois de passagers affaissements qui sont le propre de la nature humaine, il durera tout le temps de sa déportation..... faisant l'étonnement de ses gardiens...)

Viennent maintenant les lettres de l'exil, lettres de 1895 - 1896 - 1897 - 1898.

C'est le mardi 12 mars 1895 qu'il envoie sa première lettre datée des îles du Salut.

« Le jeudi 21 février, quelques heures après ton départ, j'ai été emmené à Rochefort et embarqué.

Je ne te raconterai pas mon voyage ; j'ai été transporté comme le méritait le vil gremlin que je représente : ce n'est que justice...

Ma situation ici ne peut que découler encore des mêmes principes...

Je ne vis plus que par mon âme qui espère voir luire bientôt le jour triomphant de la réhabilitation...

Toi, la vérité même, tu m'as affirmé le jour de mon départ être sûre d'aboutir bientôt ; je n'ai vécu durant cet horrible voyage, je ne vis encore que sur cette parole de toi, rappelle-toi le bien. »

Cette idée reviendra souvent :

Le 15 mars il dit :

« Dans mon horrible détresse, je passe mon temps à me répéter mentalement le mot que tu m'as dit le jour de

mon départ : votre certitude absolue d'arriver à la vérité. D'ailleurs, autrement, ce serait la mort pour moi et à bref délai, car sans mon honneur je ne vivrais pas. Je ne suis arrivé à surmonter tout que grâce à ma conscience et à l'espérance que vous m'avez donnée que la vérité se découvrirait. Cette espérance morte serait le signal de ma mort. »

Le 28 mars, quelques détails :

« Je ne connais toujours que les quatre murs de ma chambre. Quant à ma santé, elle ne saurait être brillante. En dehors des misères physiques que j'ai supportées et dont je ne parle que pour mémoire, la cause en est surtout dans l'ébranlement de mon système nerveux, produit par cette suite ininterrompue de secousses morales.

Tu sais que les souffrances physiques, si douloureuses qu'elles soient parfois, ne sauraient m'arracher aucune plainte, et je regarderais froidement la mort venir, si mes tortures morales n'assombrissaient constamment mes pensées.

.

Mes nuits, hélas ! tu peux t'imaginer ce qu'elles sont. Jadis ce n'étaient que des insomnies ; une grande partie maintenant se consume dans un tel état d'hallucination et de fièvre que je me demande chaque matin comment mon cerveau résiste encore ; c'est un de mes plus cruels supplices. Il faut y ajouter ces longues heures de la journée en tête à tête avec soi-même dans l'isolement le plus absolu. »

La solitude l'énerve mais il lutte. Le 27 avril il écrit :

« Je t'écris certes parfois des lettres exaltées, sous l'empire d'impressions nerveuses extrêmes ou de dépression physique considérable ; mais qui n'aurait pas de ces coups de folie, de ces révoltes du cœur et de l'âme, dans une situation aussi tragique, aussi émouvante que la nôtre ? Et si je te dis de te hâter, c'est que je voudrais assister au jour de triomphe de mon innocence reconnue. Et puis, toujours seul, en tête à tête avec moi-même, livré à mes tristes pensées, sans nouvelles de toi, des enfants, de tous ceux qui me sont chers depuis plus de deux mois, à qui confierais-je les souffrances de mon cœur, si ce n'est à toi, confidente de toutes mes pensées ? »

Dans sa lettre du 8 mai, nous lisons :

« Un silence profond règne autour de moi, interrompu seulement par le mugissement de la mer. »

Le 12 mai il ajoute à cette lettre :

« J'ai le temps de réfléchir profondément dans ma solitude.

Aussi, ma chère Lucie, je te demande pardon si j'ai parfois augmenté ton chagrin en exhalant des plaintes, en témoignant d'une impatience fébrile de voir enfin s'éclaircir ce mystère devant lequel ma raison se brise impuissante. Mais tu connais mon tempérament nerveux, mon caractère emporté.

Dans une lettre du 18 il dit :

« Je resterai debout tant que mes forces le permettront. »

Le 27, c'est la même note :

« Les nerfs m'ont dominé souvent, mais l'énergie morale est toujours restée entière ; elle est aujourd'hui plus grande que jamais.

Cuirassons donc nos cœurs contre tout sentiment de douleur et de chagrin, surmontons nos souffrances et nos misères pour ne voir que le but suprême, notre honneur, l'honneur de nos enfants. Tout doit s'effacer devant cela. »

Entre temps, pour se distraire il s'est remis à l'étude de l'anglais. On lui a envoyé des livres anglais. Dans sa lettre du 3 juin 1895 il cite à sa femme des vers de *Othello* de Shakespeare qu'il a ainsi traduits :

Celui qui me vole ma bourse,
 Me vole une bagatelle,
 C'est quelque chose, mais ce n'est rien.
 Elle était à moi, elle est à lui, et
 A été l'esclave de mille autres.
 Mais celui qui me vole ma
 bonne renommée,
 Me vole une chose qui ne l'enrichit pas,
 Et qui me rend vraiment pauvre.

Le 11 juin, il accuse réception de la *Revue des Deux-Mondes*, de la *Revue de Paris* et de la *Revue Rose*. Il demande quelques romans de lecture facile.

Ce qui l'énerve le plus dans son exil, c'est de ne pouvoir agir pour la recherche de l'inconnu qu'il accuse d'être coupable du crime qu'il expie. Il le dit le 15 juin :

« Je sens en moi une telle fièvre de combat, une telle puissance d'énergie pour déchirer le voile impénétrable qui pèse sur moi, entoure encore toute cette affaire, que je veux toujours vous les passer, quoique je sente très bien que votre sentiment à tous est le même. C'est un débordement inutile, je le sais aussi; mais tu sais non moins bien que toutes mes sensations sont violentes et profondes...

Je vis concentré en moi-même, je ne vois ni n'entends plus rien. Mon cerveau seul vit encore, et toutes mes pensées sont concentrées sur toi, sur nos chers enfants, dans l'attente de mon honneur rendu.

Pour le moment, nous devons écarter de nous toute pensée affaiblissante, les yeux uniquement fixés sur le but; notre honneur. Quand celui-ci me sera rendu et que je connaîtrai les termes d'un problème insoluble pour moi, je comprendrai peut-être cette énigme qui dérouta ma raison, qui laisse mon cerveau haletant. »

Dans toutes ses lettres, il y a peu de détails sur ses conditions matérielles d'existence. C'est qu'on lui défend d'en donner, c'est qu'on supprime de ses lettres tous les passages qui ne sont point de sentiment, et strictement familiaux.

Dans sa lettre du 21 juin nous lisons :

« Tu dois comprendre par quel sentiment de réserve je ne te parle, à aucun point de vue, de ma vie ici. D'ailleurs, les seules pensées qui m'agitent sont celles dont je t'entretiens ; pour le reste, je vis comme une mécanique inconsciente de son mouvement.

.
 Quand j'ai le cœur trop gonflé, quand je suis saisi de l'horreur profonde de tout, je puise une nouvelle dose d'énergie dans tes yeux, dans l'image de nos chers enfants. Ton portrait, celui des enfants, sont en effet sur ma table, constamment sous mes yeux. »

Le 2 juillet il affirme que son
 « énergie morale est à la hauteur de celle de son frère Mathieu. »

Le 27 juillet il dit :

« Ma santé est bonne. L'âme domine le corps. »

Le 2 août :

« Si broyé que soit mon cœur, je resterai debout jusqu'à mon dernier souffle. »

Le 22 août nous relevons cette allusion à l'épouvantable régime du silence qu'il subit :

« Et puis, dis-toi aussi que je suis obligé de me dominer de nuit comme de jour, sans un moment de répit, que je n'ouvre jamais la bouche, que je n'ai pas un instant de détente et qu'alors, lorsque je t'écris, avec tout mon cœur, tout ce qui en moi crie justice et vérité vient malgré moi sous ma plume.

Et encore dans cette lettre du 7 septembre :

« Je viens de relire tes chères lettres et je n'ai pas besoin de te dire que je les relirai encore souvent jusqu'au prochain courrier. Les journées sont longues, seul, en tête à tête avec soi-même, sans jamais prononcer une parole...

Depuis ton envoi du mois de juin, je n'ai plus reçu ni livres ni revues. Je pensais que tu continuerais à m'envoyer, chaque mois directement, des livres et des revues. Pense à mon tête à tête perpétuel avec moi-même, plus silencieux qu'un trappiste, dans l'isolement le plus profond, en proie à mes tristes pensées, sur un rocher perdu, ne me soutenant que par la force du devoir.

(Ces livres réclamés, est-il nécessaire de le dire, avaient toujours été régulièrement envoyés).

En janvier 1896, il fait en quelque sorte le bilan de son année. Voici sa lettre du 3 :

« Des découragements, je n'en ai jamais eu, je n'ai jamais douté qu'une volonté, forte de son innocence et du devoir à remplir, n'atteigne son but. J'ai eu, j'aurai peut-être encore des impatiences fébriles, qui sont les révoltes de mon âme ardente depuis si longtemps foulée aux pieds, accrues encore par ce silence sépulcral, ce climat énervant, l'absence souvent de nouvelles, sans rien à faire, parfois sans rien à lire. Mais si ma nervosité a été extrême pendant le dernier trimestre de 1895, la période la plus chaude, la plus mauvaise à la Guyane, mon courage n'a jamais faibli, car c'est lui qui m'a soutenu, m'a permis de doubler ce cap redoutable sans fléchir. Ne prête donc aucune attention à cette nervosité qui éclate parfois ; dis-toi que je veux être avec toi, à tes côtés, le jour où l'honneur nous rera rendu.

« Ta volonté, comme celle de tous, doit être ce qu'elle a toujours été, aussi grande, aussi indomptable que calme et réfléchie.

« Ma santé est bonne ; mon corps, indifférent à tout, n'est animé que d'une seule pensée, commune à nous tous, commune, comme dit ta chère mère, à tout un faisceau de cœurs qui vibre de douleur, vit pour son honneur, si injustement arraché.

En février 1896, il revient sur cette action du climat à quoi il a fait allusion :

« ... Si parfois l'accablement du temps trop long et du

climat excède mes forces, fait crier ma chair, la volonté reste inébranlable pour toi, pour nos enfants. »

Le 26 février il parle de :

« ... l'horrible longueur des heures, de la tristesse des choses... »

Le 5 mars :

« ... mon corps, ma santé, tout cela me laisse indifférent... » (A ce moment il était très malade).

Le 26 mars, il dit sa santé bonne et ajoute :

« J'ai reçu, au début du mois, de ta part, une dizaine de colis de vivres et les tricots de laine. Merci pour tes touchantes attentions. Je n'ai encore reçu aucun des envois de revues et de livres que tu m'annonçais par tes lettres de septembre, décembre et janvier ; aucun n'est encore arrivé à Cayenne. Veux-tu être assez bonne pour t'occuper de ces envois de manière qu'ils me parviennent par le courrier, soit que tu les adresses toi-même directement pour moi à M. le Directeur du service pénitentiaire à Cayenne, soit qu'ils soient adressés par le ministère à tes frais. »

Il parle encore de ses

« ... longues journées, de ses longues nuits, les bras croisés... »

Le 5 avril, c'est de nouveau l'énervement terrible :

« Je te disais dans une de mes lettres que chaque journée ramenait avec elle les angoisses de l'agonie. C'est bien vrai. Quand arrive le soir, après une lutte de tous les instants contre les bouillonnements de mon cerveau, contre la déroute de ma raison, contre les révoltes de mon cœur, j'ai une dépression cérébrale et nerveuse terrible et je voudrais fermer les yeux pour ne plus penser, pour ne plus voir, pour ne plus souffrir, enfin ! »

Et il ajoute :

« Je ne suis ni un patient, ni un résigné... »

Et cependant notons comme malgré tout son esprit est méthodique, et combien en même temps qu'il traverse les crises les plus violentes, il n'oublie pas les petits détails ; dans cette même lettre, nous lisons en post-scriptum :

« J'ai reçu, il y a quelques jours, l'envoi de revues et de livres du mois de novembre. Leur arrivée tardive provient de ce que l'envoi est fait par petite vitesse, c'est-à-dire par voiliers. J'en éprouve quelque soulagement. »

Le 26 avril, il revient sur sa santé :

Tu me demandes de te parler longuement de moi, de ma santé. Tu dois comprendre qu'après les tortures subies, supportant aujourd'hui une vie atroce, qui ne me laisse un moment de repos ni de jour, ni de nuit, mes forces ne

sauraient être brillantes. Le corps est brisé, les nerfs sont malades, le cerveau est broyé. Dis-toi simplement que je ne tiens debout — dans l'acception absolue du mot — que parce que je le veux pour voir, entre toi et nos enfants, le jour où l'honneur nous sera rendu.

La colère aussi doit le soutenir; il s'emporte en songeant aux tourments infligés à ses enfants :

« Chaque fois une colère sourde et âpre envahit mon cœur à la pensée de ces chers petits êtres... »

Le 7 mai, pour la première fois, nous pouvons relever des plaintes plus précises contre le régime qu'il subit.

« Quelques instants avant de recevoir tes chères lettres, je venais de subir une avanie — mesquine — mais qui déchire quand on a le cœur aussi ulcéré. Je n'ai pas, hélas ! l'âme d'un martyr Tu dois bien penser que les souffrances, le climat, la situation ont fait leur œuvre. Il me reste la peau, les os et l'énergie morale. J'espère que cette dernière me conduira jusqu'au bout de mes souffrances. »

« Tu me parles aussi de choses matérielles que je pourrais te demander. Tu sais que la vie matérielle m'a toujours laissé indifférent, aujourd'hui plus que jamais.

« Je ne t'ai demandé que des livres et malheureusement j'en suis toujours à mon envoi de novembre.

« Veux-tu être assez bonne pour cesser les envois de livres ? Le sentiment qui m'inspire cette demande est peut-être puéril, mais tes envois sont, suivant le règlement, soumis à une visite minutieuse et il me semble chaque fois qu'on t'applique un soufflet sur la joue, à toi. . et mon cœur saigne, et j'en frémis de douleur.

« Non, acceptons la situation atroce qui nous est faite, ne cherchons à l'atténuer par aucun souci d'ordre matériel. »

A cette époque, il est hanté par l'idée du suicide ; cela perce à travers chaque ligne de ses lettres ; mais il lutte, il veut vivre ; et cette crise, il la surmonte encore. Il s'en excuse en août :

« Je t'ai écrit au commencement de juillet une lettre qui a encore dû t'émotionner, ma pauvre Lucie ; j'étais alors en proie aux fièvres ; je ne recevais pas ton courrier ; tout à la fois ! Et alors la bête humaine s'est réveillée pour te jeter ses cris de détresse et de douleur, comme si tu ne souffrais pas déjà assez ; j'ai cependant réagi, tout surmonté, dominé l'être physique comme l'être moral. J'ai su d'ailleurs depuis, que ton courrier était arrivé sans retard à Cayenne ; par suite d'une erreur de destination, je ne l'ai reçu qu'avec celui de juin.

Puis c'est encore une note semblable dans les premiers mois de 1897 :

« Sous les pires souffrances, sous les injures les plus atroces, quand la bête humaine se réveillait féroce, faisant vaciller la raison sous les torrents de sang qui brûlent aux yeux, aux tempes, partout, j'ai pensé à la mort, je l'ai souhaitée, souvent je l'appelle encore de toutes mes forces, mais ma bouche s'est toujours hermétiquement close, voulant mourir non seulement en innocent, mais encore en bon et loyal Français qui n'a jamais oublié un seul instant son devoir envers sa patrie. »

On sait que c'est du commencement de 1897 que date le nouveau régime de Dreyfus, réclusion cellulaire dans la prison palissadée, mise aux fers pendant deux mois, etc.⁽¹⁾ La lecture des lettres de cette époque offre donc un intérêt capital. Les voici intégralement... ou du moins dans tout ce qu'en a respecté la censure administrative ; mais quoique mutilées, quoique pleines d'une réserve forcée, elles n'en sont pas moins explicites :

Le 28 mars 1897.

Chère Lucie,

Après une longue et anxieuse attente, je viens de recevoir la copie de deux lettres de toi, du mois de janvier. Tu te plains de ce que je ne t'écris plus longuement. Je t'ai écrit de nombreuses lettres fin janvier, peut-être te seront-elles parvenues maintenant.

(1) Le capitaine Dreyfus fut mis à la double boucle non pas en 1897, mais en 1896 du 6 7^{bre} au 20 8^{bre}. Il est à remarquer qu'à cette époque le Col. U. Piquart était depuis plusieurs mois sur la piste d'Estherazy.

Et puis, les sentiments qui sont dans nos cœurs, qui régissent nos âmes, nous les connaissons. D'ailleurs, nous avons épuisé tous deux, nous tous enfin, la coupe de toutes les souffrances.

Tu me demandes encore, ma chère Lucie, de te parler longuement de moi, Je ne le puis, hélas ! Lorsqu'on souffre aussi atrocement, quand on supporte de telles misères morales, il est impossible de savoir la veille où l'on sera le lendemain.

Tu me pardonneras aussi si je n'ai pas toujours été stoïque, si souvent je t'ai fait partager mon extrême douleur, à toi qui souffrais déjà tant. Mais c'était parfois trop, et j'étais trop seul.

Mais aujourd'hui, chérie, comme hier, arrière toutes les plaintes, toutes les récriminations. La vie n'est rien, il faut que tu triomphes de toutes tes douleurs, quelles qu'elles puissent être, de toutes les souffrances, comme une âme humaine très haute et très pure, qui a un devoir sacré à remplir.

Sois invinciblement forte et vaillante, les yeux fixés droit devant toi, vers le but, sans regarder ni à droite ni à gauche.

Ah ! je sais bien que tu n'es aussi qu'un être humain..., mais quand la douleur devient trop grande, si les épreuves que l'avenir te réserve sont trop fortes, regarde nos chers enfants, et dis-toi qu'il faut que tu vives, qu'il faut que tu sois là, leur soutien, jusqu'au jour où la patrie reconnaîtra ce que j'ai été, ce que je suis.

D'ailleurs, comme je te l'ai dit, j'ai légué à ceux qui m'ont fait condamner un devoir auquel ils ne failliront pas, j'en ai l'absolue certitude.

Te parler de l'éducation des enfants, c'est inutile, n'est-ce pas ? Nous avons trop souvent, dans nos longues causeries, épuisé ce sujet, et nos cœurs, nos sentiments, tout en nous enfin était si uni, que tout naturellement l'accord s'est fait sur ce qu'elle devait être, et qui peut se résumer en ceci : en faire des êtres forts physiquement et moralement.

Je ne veux pas insister trop longuement sur tout ceci, car il est des pensées trop tristes, dont je ne veux pas t'accabler.

Mais ce que je veux te répéter de toutes les forces de mon âme, de cette voix que tu devras toujours entendre, c'est courage et courage ! Ta patience, ta volonté, les nôtres, ne devront jamais se lasser jusqu'à ce que la vérité tout entière soit révélée et reconnue.

Ce que je ne saurais assez mettre dans mes lettres, c'est tout ce que mon cœur contient d'affection pour toi, pour tous. Si j'ai pu résister jusqu'ici à tant de misères morales, c'est que j'ai puisé cette force dans ta pensée, dans celle des enfants.

J'espère maintenant que tes lettres d'avril vont me parvenir bientôt, et que je ne subirai pas pour elles une si longue attente.

Je termine en te serrant dans mes bras, sur mon cœur, de toute la puissance de mon affection, et en

te répétant toujours et encore : courage et courage !
Mille baisers à nos chers enfants.

Ton dévoué,

ALFRED.

Et pour tous, quoiqu'il arrive, quoiqu'il advienne, ce cri profond, invincible de mon âme : haut les cœurs ! La vie n'est rien, l'honneur est tout.... Et pour toi, toute la tendresse de mon cœur.

Le 24 avril 1897.

Chère Lucie,

Je veux venir causer avec toi en attendant tes chères lettres, non pour te parler de moi, mais pour te dire toujours les mêmes paroles qui doivent soutenir ton inaltérable courage et puis aussi, faiblesse humaine bien excusable, pour venir réchauffer un peu mon cœur si torturé auprès du tien, non moins torturé, hélas !

Je relisais tes lettres de février et tu t'étonnes, tu t'excuses presque des cris de douleur, de révolte que ton cœur laisse échapper parfois. Ne t'en excuse pas, ils sont trop légitimes. Dans cette longue agonie de la pensée que je subis, crois bien que les mêmes douleurs je les connais. Oui, certes, tout cela est épouvantable ; aucune parole humaine n'est capable de rendre, d'exprimer de telles douleurs, et parfois l'on voudrait hurler, tant une pareille douleur est inexprimable. J'ai aussi des moments terribles, atroces, d'autant plus épouvantables qu'ils sont plus contenus, que jamais une plainte ne s'exhale de mes lèvres muettes, où alors la raison s'effondre, où tout en moi se déchire, se

révolte. Il y a longtemps, je te disais que souvent dans mes rêves je pensais : eh ! oui, tenir seulement pendant quelques minutes entre mes mains l'un des complices misérables de l'auteur de ce crime infâme, et dussé-je lui arracher la peau lambeau par lambeau, je lui ferais bien avouer leurs viles machinations contre notre pays ; mais tout cela, douleurs et pensées, ce ne sont que des sentiments, ce ne sont que des rêves, et c'est la réalité qu'il faut voir.

Et la réalité, la voici, toujours la même : c'est que dans cette horrible affaire il y a double intérêt en jeu, celui de la patrie, le nôtre, que l'un est aussi sacré que l'autre.

C'est pour cela que je ne veux ni chercher à comprendre, ni savoir pourquoi l'on me fait ainsi succomber sous tous les supplices. Ma vie est à mon pays, aujourd'hui comme hier, qu'il la prenne ; mais si ma vie lui appartient, son devoir imprescriptible est de faire la lumière pleine et entière sur cet horrible drame, car mon honneur ne lui appartient pas, c'est le patrimoine de nos enfants, de nos familles.

Par conséquent, chère Lucie, je te répéterai toujours, à toi comme à tous, étouffez vos cœurs, comprimez vos cerveaux. — Quant à toi, il faut que tu sois héroïquement, invinciblement, tout à la fois mère et Française.

Maintenant, chérie, te parler de moi, je ne le puis plus. Si tu savais tout ce que j'ai subi, tout ce que j'ai supporté, ton âme en frémirait d'horreur, et je ne suis aussi qu'un être humain qui a un cœur, que ce cœur est gonflé à

éclater, et que j'ai un besoin, une soif immense de repos. Ah ! représente-toi ce qu'une journée de vingt-quatre heures compte de minutes épouvantables dans l'inactivité la plus inactive, la plus absolue, à me tourner les pouces, en tête à tête avec mes pensées.

Si j'ai pu résister jusqu'ici à tant de tourments, c'est que j'ai évoqué souvent ta pensée, celle de nos enfants, de vous tous, et puis je savais aussi ce que tu souffrais, comme vous souffriez tous.

Donc, chérie, accepte tout, quoiqu'il arrive, quoiqu'il advienne, en souffrant en silence, comme une âme humaine très haute et très fière, qui est mère et qui veut voir le nom qu'elle porte, que portent ses enfants, lavé de cette souillure horrible.

Donc à toi, comme à tous, toujours et encore, courage et courage !

Tu embrasseras tes chers enfants pour moi, tu leur diras mon affection.

Tu embrasseras aussi tes chers frères et sœurs, les miens pour moi.

Et pour toi, pour nos chers enfants, tout ce que mon cœur contient de puissante affection.

ALFRED.

Dans ses lettres suivantes, Dreyfus insistera encore sur les « supplices » qu'il subit. Et l'on comprend qu'il ne s'agit plus là seulement des supplices

moraux, mais des autres, de ceux qu'a révélés mon enquête à Cayenne.

Le malheureux n'a pas compris ! le 4 mai il le répète :

Je t'ai déjà écrit il y a quelques jours en attendant tes chères lettres et je te disais que je ne voulais ni chercher, ni comprendre, ni savoir pourquoi l'on me faisait succomber ainsi sous tous les supplices. Mais si dans la force de ma conscience, dans le sentiment de mon devoir, j'ai pu m'élever ainsi au-dessus de tout, étouffer toujours et encore mon cœur, éteindre toutes les révoltes de mon être, il ne s'ensuit pas que mon cœur n'ait profondément souffert, que tout, hélas ! ne soit en lambeaux.

Mais aussi je t'ai dit qu'il n'entrait jamais un moment de découragement dans mon âme, qu'il n'en doit plus entrer dans la tienne, dans les vôtres à tous.

Oui, il est atroce de souffrir ainsi, oui, tout cela est épouvantable et dérouté toutes les croyances en ce qui fait la vie noble et belle...

Il n'est pas, il ne veut pas être découragé cependant il parle d'effort « suprême », de prière « suprême », telle de ses lettres ressemble à un testament ; il y *lègue* le soin de défendre son honneur...

Mais l'excès même de la peine l'a relevé... il veut... il veut ! Dans plusieurs lettres il affirme sa volonté, il la qualifie lui-même d'indomptable.

Cela n'empêche pas qu'il parle encore de ses « horribles détresses devant de tels supplices ».

Les nouvelles qu'il reçoit à la fin de 1897 lui inspirent confiance.

« Je comprends très bien, dit-il, que tu ne puisses pas me donner de détails. Dans des affaires pareilles où des intérêts graves sont en jeu, le silence est nécessaire, obligatoire. »

Et cependant une de ses lettres, celle du 26 janvier 1898, montre qu'il avait un sentiment assez net, assez juste sur la campagne revisionniste :

« Ma pensée est tellement tendue nuit et jour vers toi, vers nos enfants, que je veux t'écrire encore pour te donner les conseils que je te dois.

J'ai lu et relu toutes tes lettres, les vôtres, et je crois que depuis longtemps nous vivons de malentendus qui viennent de diverses causes (tes lettres souvent étaient des énigmes pour moi), du secret absolu dans lequel je suis, de l'état de mon cerveau, des coups qui m'ont frappé sans que j'y comprenne rien, de maladresses qui, peut-être aussi, ont été commises.

Mais voici la situation telle que je crois la comprendre, et je m'imagine n'être pas loin de la vérité. Je crois que M. le général de Boisdeffre ne s'est jamais refusé à nous rendre justice. Nous, profondément blessés, nous lui de-

mandons la lumière. Il n'a pas plus été en son pouvoir qu'au nôtre de la faire; elle se fera dans un avenir que nul ne peut prévoir.

Les esprits se sont probablement aigris, des maladresses peut-être ont été commises, je ne sais, tout cela a envenimé une situation déjà si atroce. Il faut revenir en arrière, s'élever au-dessus de toutes les souffrances pour envisager simplement notre situation. »

Et dans l'année 1898 ses lettres sont plus calmes, plus courtes... il sent, il sait qu'on s'occupe de lui. Et il attend... « en comptant les heures, les minutes », jusqu'à sa dernière lettre connue du 24 septembre, où encore une fois il a trouvé l'attente trop longue... et a semblé se désespérer.

Mais cette nouvelle crise n'aura point duré autant que d'autres puisque le 16 novembre, en admettant qu'officieusement il ne l'ait été auparavant, il a été avisé officiellement des résultats obtenus par sa femme, son frère et ses amis.



SOUS LES BAMBOUS A CAYENNE



A DEMERARA

XVI

LES IMPRESSIONS D'UN PRÉDÉCESSEUR DE DREYFUS A L'ILE DU DIABLE

CHARLES DELESCLUZE DÉPORTÉ DE L'EMPIRE
LYRISME DU CONDAMNÉ A L'ASPECT DES ILES
SON DÉSESPOIR QUAND IL FUT DÉBARQUÉ SUR L'ILE DU
DIABLE — LE RÉGIME DES DÉPORTÉS
POLITIQUES A CETTE ÉPOQUE

En attendant que Dreyfus nous donne ses impressions plus complètes que dans ses lettres censurées par le ministère sur son arrivée et son séjour à l'île du Diable, impressions que j'eusse bien désiré pouvoir

lui demander et publier le premier, si les combinaisons ministérielles ne m'avaient pas enlevé toute chance « d'entretien » lors de mon voyage à Cayenne, je crois intéressant de donner les impressions d'un prédécesseur de Dreyfus dans la déportation politique à l'île du Diable.

Je veux parler de celles de Charles Delescluze.

Elles sont typiques, et j'en suis sûr, intéresseront.

Charles Delescluze les a publiées dans le journal le *Réveil* qui combattait ardemment l'Empire. Voici son récit.

Le jour, dit-il, était sur son déclin lorsque nous rangeâmes les îles du Salut; le soleil inondait de ses derniers rayons le paysage enchanteur qui se développait sous mes yeux, et devant ce magnifique spectacle je ne pus me défendre d'un mouvement d'admiration. Si peu rassurante que fut la perspective sous laquelle je devais envisager la résidence qui m'était imposée... j'oubliai tout pour céder à des impressions tout opposées.

En effet, à contempler ces îlots jetés comme autant d'oasis au milieu de l'Océan, et livrant à la brise du soir une végétation luxuriante, était-il pos-

sible de résister d'abord au charme tout puissant que dégagent les beautés de la nature ?

Mais bientôt, hélas ! le sentiment de la réalité m'arracha aux premières illusions de la surprise.

Derrière ces arbres aux bras gigantesques, aux feuillages éternellement épanouis, il y a, me disais-je, des cris de désespoir et de malédiction.

Ces maisons aux parois si soigneusement blanchies, qui reflètent si gaiement la lumière et dont on aimerait à voir sortir une ménagère au milieu de ses heureux enfants, ce sont des prisons et des cachots.

Ces chemins qui serpentent mollement aux flancs arrondis des collines et qui semblent appeler le pas joyeux du libre travailleur, ne sont foulés que par des forçats ou des gardes-chiourmes.

Étrange anomalie !

A l'aspect de ces lieux charmants on se prend à songer que les esprits fatigués ne sauraient demander un lieu plus propice au repos, et voilà qu'après avoir commencé à en faire un désert, la civilisation en fait maintenant un bagne.

...Voici ce qui se passait de mon temps à l'île du Diable.

Moins grande de beaucoup que ses voisines derrière lesquelles elle se tient discrètement cachée, l'île du Diable vue du canot qui m'y conduisait, m'offrit l'aspect le plus saisissant de la misère et de la désolation.

Là point de grands arbres pour arrêter les rayons du soleil, mais des arbustes rabougris, presque des broussailles ; pas de routes sablées, mais des rochers chauves ; pas d'édifices pittoresques, mais quelques rares constructions tenant le milieu entre la caserne et l'écurie.

Voilà comment m'apparut le séjour où j'avais à passer dix années de ma vie...

...La première autorité de l'île était depuis quelques mois un simple brigadier de gendarmerie, et c'est à lui que je fus remis par mon garde-chiourme... Il me dit qu'il y avait trois appels par jour, le premier à cinq heures du matin, les deux autres à six heures et à huit heures du soir, et que, sauf l'obligation de passer la nuit au dortoir commun, j'étais libre dans l'île.

La liberté est assurément quelque chose, même dans une île qui n'a que 2.500 à 3.000 mètres de

tour sur une largeur moyenne de 400 ; mais on ne peut pas passer douze heures en état de vagabondage et je me demandais avec une profonde inquiétude comment j'emploierais les loisirs que le gouvernement me faisait.

Je voyais bien une espèce d'arche de Noë en bois, supportée par des poteaux pour la préserver de l'humidité, mais cet asile qui pouvait, à la rigueur, servir pendant le temps consacré au sommeil, me paraissait assez peu confortable comme cabinet de travail et je cherchais en vain l'abri que rendait impérieusement nécessaire la température élevée de la Guyane.

Les quelques bâtiments qui s'offraient à ma vue n'étaient évidemment pas destinés à l'usage des détenus.

C'était d'abord un corps de garde où une demi-douzaine de soldats de marine jouaient nonchalamment aux cartes ; puis le logement du brigadier et de son gendarme ; plus loin, la maison jadis occupée par le commandant et désormais vacante.

A part cela je n'apercevais que des rochers étalant leurs écailles blanchissantes. Si ce paysage me

parut aussi sauvage qu'un désert, je ne fus guère rassuré en voyant passer au loin des hommes aux pieds nus, aux traits brûlés par le soleil, aux vêtements en lambeaux; c'étaient nos futurs compagnons.

Si, à ce moment, une immense commisération s'éleva dans mon cœur, je mesurais tout aussitôt le sort qui m'était réservé, et je ne cache pas que j'en fus médiocrement satisfait. Serai-je donc ainsi dans quelque temps, me disais-je ! Vais-je moi aussi dépouiller mes habitudes pour [me plier aux nécessités de la vie sauvage?

Et j'étais là, en plein soleil, ne sachant où déposer mes malles, assez inquiet, surtout, de savoir si je pourrais déjeuner.

Enfin, un déporté qui survint par hasard, m'offrit de partager sa case, et, guidé par lui, je me dirigeai vers l'intérieur de l'île.

Je rencontrai sur mon chemin des cabanes capricieusement semées à droite et à gauche, toutes bâties de pierres et de boue, à peine couvertes de paille de maïs, ornées de trous, qui, suivant la grandeur, figuraient la porte ou la fenêtre.

C'étaient les résidences de jour de mes compagnons, et près d'elles, assurément, les dernières mesures de nos paysans auraient passé pour des palais.

Arrivé au logis de mon hôte, la vue de l'intérieur ne fit qu'augmenter mes perplexités. Le mobilier se composait d'une table boîteuse et d'un escabeau, et sauf la satisfaction que j'éprouvais d'échapper à l'ardeur du soleil, je ne prévoyais pas que ce triste aménagement pût en offrir d'autre.

Quoi qu'il en soit, j'étais trop familiarisé avec les ennuis et les privations pour m'effrayer de si peu ; puis, je savais par expérience que, s'il est prudent de ne jamais prendre au comptant les apparences favorables, la situation la moins séduisante comporte une somme de ressources qu'il suffit de savoir trouver.

Fort de cette réflexion philosophique, j'attendis patiemment la distribution des vivres et je profitai de ce répit pour recueillir quelques renseignements sur le personnel auquel je venais de m'adjoindre et sur les conditions du régime que j'avais à subir.

Au moment de mon arrivée, les détenus de l'île

du Diable étaient au nombre de 36, moi compris. Ils se divisaient en plusieurs catégories :

La première en date, comme par le nombre, se composait de citoyens frappés au 2 décembre 1851; puis venaient des transportés de 1848 que sous un prétexte ou sous un autre, on avait transportés d'Afrique à la Guyane; enfin, les condamnés des ardoisières d'Angers, plus quelques condamnés pour sociétés secrètes, et l'infortuné Tibaldi, condamné judiciairement à la déportation, le seul de nous tous pour lequel l'amnistie du 16 août 1859 n'ait apporté que de nouvelles rigueurs.

Cette petite colonie, formée d'éléments passablement disparates, ne me semblait pas sentir aussi vivement que je le faisais, les rigueurs et les humiliations du régime auquel elle était soumise. Mais je ne tardai pas à comprendre le motif de cette différence d'appréciation.

Les horribles épreuves que nos compagnons avaient traversées précédemment les rendaient moins sensibles aux inconvénients devant lesquels s'effarouchait ma susceptibilité de nouveau débarqué; en songeant au passé, ils se trouvaient pres-

que heureux du présent. Naguère obligés de travailler comme les forçats, ils jouissaient maintenant d'une liberté relative et disposaient de leur temps à leur gré.

Cette concession tardive qui n'était, en somme, que l'abandon d'une monstrueuse violence et qui laissait subsister toutes les horreurs de la séquestration dans l'exil au désert, cette concession, si chèrement achetée avait en quelque sorte réconcilié mes compagnons avec le détestable séjour de l'île du Diable.

Mais parce que le prisonnier politique souffre sans se plaindre, fait-il amnistier ses geôliers... ?

En vérité, ce serait faire la part trop belle aux serviteurs éternels de toutes les tyrannies et ce n'est pas à cette balance qu'il faut peser les actions qui affectent la dignité et la liberté des citoyens.

Ne l'oublions pas, le dogme commode de l'obéissance passive ne détruit pas la responsabilité individuelle car la responsabilité individuelle est la condition indispensable de la moralité publique; elle ne se rachète pas avec des accès d'humanité partiels, avec des caprices qui se rencontrent de loin avec la justice.

Nul ne peut se faire le ministre de l'iniquité!

Voilà le principe et l'adoucissement d'une consigne barbare ne suffit point pour absoudre celui qui n'a pas craint de l'accepter, et qui, par un retour en arrière, cherche moins à servir la justice qu'à ménager sa sécurité.

... Chaque jour un canot apportait de l'île Royale les provisions en nature, et la distribution s'en faisait par les détenus eux-mêmes qui s'arrangeaient à leur gré pour les préparer.

La nourriture se composait d'une livre et demie de pain plus ou moins reprochable ou de 450 grammes de biscuit en général avarié, parfois remplacé par du couac ou farine de manioc, de viande fraîche quelquefois, le plus souvent de bœuf ou de porc salé ou de bacaliau, de haricots ou de riz avec une petite quantité d'huile et de graisse et six centilitres de tafia.

Si maintenant j'ajoute que la viande fraîche était rarement mangeable, que le porc et le bœuf salé ne l'étaient presque jamais, que les haricots défiaient les appétits les plus intrépides, que le riz était encombré de vers, on comprendra que cet abominable

ordinaire n'était qu'un empoisonnement permanent.

Joignez à cela une série de corvées qui étaient la dernière expression du travail répugnant et, délicate à part, on comprendra tout ce qu'avait d'épouvantable la vie à l'île du Diable.

A tour de rôle, il fallait aller recevoir au débarcadère les provisions de la journée, les porter à plus de cent pas de distance, couper la viande, faire et peser les parts de chaque plat, autant que possible composé de dix personnes, comme dans la marine, et enfin se livrer à une foule d'exercices aussi désagréables que fatigants. J'ajoute l'obligation de hisser sur un plan incliné qui pouvait mesurer une centaine de mètres, deux tonnes d'eau et de les vider dans une citerne de fer.

En dehors de cette corvée générale qui roulait sur tout le personnel, il y avait encore les corvées particulières, qui consistaient à répéter sur une proportion réduite le transport et la distribution des parts afférentes à chaque plat.

Quand je me trouvais en présence de ces nécessités et que je me vis réduit à faire à mon jour, et successivement le métier de portefaix, de boucher,

de commissionnaire, que de plus j'eus la perspective inquiétante de manger la cuisine faite de mes propres mains, j'éprouvai un véritable découragement.

La fatigue n'était pas ce qui m'épouvantait. La bonne volonté ne me faisait pas défaut, mais cela ne suffisait pas. Quand je me représentais en face d'un quartier de bœuf ou de porc à diviser exactement, et scientifiquement, de manière à ne pas mécontenter mes compagnons qui n'entendaient pas raillerie à cet endroit, je maudissais de bon cœur les habitudes de ma vie et l'insuffisance de mon éducation. Par bonheur un de mes camarades de plat voulut bien se charger de toutes mes corvées en échange de ma ration quotidienne de tafia, et quand j'eus conclu cette affaire qui pour moi avait une importance énorme je crus avoir fait un marché d'or. En effet je venais de conquérir ma tranquillité. Restait bien ma cuisine, mais je serais seul à en souffrir, c'était donc peu de chose.

Toutefois, le premier jour où je reçus ma portion de victuailles je me sentis bien embarrassé...

... Qu'allais-je faire de cette macédoine de commes-

tibles que j'emportais tristement dans des feuilles de bananier ?

Je n'avais pas l'ombre d'un ustensile de ménage, pas de fourneau ni rien qui pût y suppléer : et par-dessus tout j'étais affligé de cette inaptitude naturelle qui doublait les difficultés en les faisant paraître insurmontables.

Le délénu qui m'avait offert la moitié de sa case me vint heureusement en aide sur ce point et me proposa de manger avec lui...

Le plaisir d'être débarrassé d'une aussi grave inquiétude ne me dispensa pas de mesurer avec effroi l'abîme de mon impuissance en même temps que je concevais une vénération sans bornes pour la capacité de mon amphytrion.

Cette case qui me paraissait si peu hospitalière prit, sous sa main intelligente, une forme toute nouvelle. Dans l'un de angles, des pierres convenablement élayées faisaient l'office de foyer, et bientôt quelques morceaux de bois y dégagèrent une flamme dont la fumée disparaissait tant bien que mal à travers les fissures ménagées dans le mur.

En un mot, au bout d'une demi-heure je pris ma part d'un déjeuner qui n'était peut être pas de nature à flatter le palais d'un gourmet, mais qui suffisait largement à mes habitudes de sobriété, et je compris qu'à tout prendre on pouvait ne pas mourir de faim à l'île du Diable.

Mais combien de connaissances ne devait-on pas réunir, et qui, toutes, dépassaient mes forces de cent coudées !

.

Au bout de quelque temps je me trouvais engagé dans la vie végétative à laquelle étaient réduits mes compagnons. Vêtu comme eux, si comme la plupart d'entre eux je n'étais pas encore arriver à marcher pieds nus, j'avais du moins renoncé à l'usage de ces superfluités qu'on nomme des chaussettes et dont une courte expérience m'avait démontré les inconvenients.

J'avais ma place au dortoir, je répondais aux appels, je me levais et me couchais au coup de canon ; en un mot je fonctionnais avec la régularité d'un vétéran des îles du Salut.

.

(Mais la situation particulière de Delescluze fit fléchir les règlements en sa faveur.

On lui permit de demeurer dans une case spéciale qu'il nous décrit de la sorte) :

Au milieu de l'île et à l'extrémité du petit plateau qui en occupait la partie la plus élevée il y avait une case abandonnée.

Elle devint la mienne.....

... A partir de mon installation, le séjour de l'île me parut moins affreux.

Mon logement n'avait rien d'un palais : c'était un petit réduit de trois mètres carrés environ, où certes n'abondaient ni les recherches du luxe ni même les commodités les plus vulgaires.

Ma porte se composait d'une espèce de treillage, destiné à défendre mon sanctuaire contre l'invasion des poules de mes voisins.

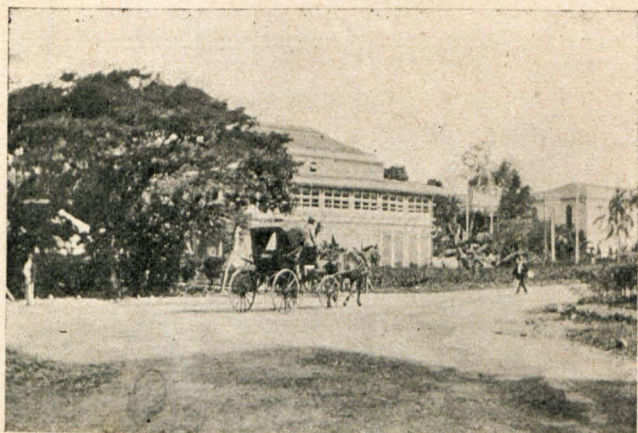
Ma fenêtre était ornée d'un contrevent, c'est-à-dire d'une planche mobile que je levais le jour et que je fermais le soir au moyen d'un bâton fiché dans le sol.

La terre battue qui me servait de parquet laissait

percer çà et là des pointes de rocher que j'avais grand'peine à rendre inoffensives.

Quant à mon mobilier, il se composait d'un lit de sangles, sans matelas ni paillasse, mais j'avais un oreiller bourré de feuilles de maïs et quand les cancrelas voulaient bien par hasard ne pas courir sur ma figure et se contenter de ronger la mèche de la lampe et mes souliers je dormais mieux qu'on ne dort dans un palais, car ni le remords ni la crainte n'assiégeaient mon sommeil. »

Delescluze ne demeura pas longtemps à l'île du Diable. Il obtint la résidence à Cayenne, où les habitants de cette ville lui firent un accueil dont le vieux jacobin conserva jusqu'à sa mort le plus reconnaissant souvenir. Il est même curieux de lire les lignes touchantes dans lesquelles il a fixé ce souvenir.



A LA TRINIDAD

NOTES

RELATIVES A LA CONDAMNATION DE DREYFUS

ET

A LA PEINE QUE COMPORTE CETTE CONDAMNATION

- I. Arrêt condamnant Dreyfus.
- II. Textes des Lois visés par l'arrêt.
- III. Notes sur le régime de la déportation dans
une enceinte fortifiée.

ARRÊT CONDAMNANT DREYFUS

Texte de l'arrêt du 22 décembre 1894.

(Extrait du *Droit*, 23 décembre 1894)

« Au nom du peuple français, ce jourd'hui, 22 décembre 1894, le premier conseil de guerre du gouvernement de Paris, délibérant à huis clos, le président a posé la question suivante : Dreyfus (Alfred), capitaine breveté du 14^e régiment d'artillerie, stagiaire de l'Etat-Major de l'Armée, est-il coupable d'avoir, en 1894, livré à une puissance étrangère ou à ses agents, des documents intéressant la défense nationale pour les engager à commettre des hostilités ou à entreprendre la guerre contre la France ou pour leur en procurer les moyens ?

Les voix, recueillies séparément en commençant par le grade inférieur, le Président ayant émis son opinion le dernier, le Conseil déclare :

Sur l'unique question :

« Oui, à l'unanimité des voix, l'accusé est coupable ». Sur quoi et attendu les conclusions prises par le commissaire du gouvernement, dans ses réquisitions, le Président a lu le texte de la loi et a recueilli de nouveau les voix dans la forme indiquée ci-dessus pour l'application de la peine.

En conséquence, le Conseil condamne à l'unanimité des voix le nommé Dreyfus (Alfred) à la peine de la détention dans une enceinte fortifiée et à la dégradation militaire conformément aux articles ci-après.

M. le Président donne lecture de chacun des articles conformément à la loi. — Art. 76 du Code Pénal; art. 7 de la loi du 8 octobre 1830; art. 5 de la constitution de

1848; art. 1^{er} de la loi du 8 juin 1850 et les art. 189 et 267 du Code de Justice militaire.

Le Conseil le condamne en outre aux frais envers l'Etat en vertu de l'article 139 du même Code de Justice militaire; enjoint au commissaire du gouvernement de faire donner immédiatement lecture du présent jugement à l'accusé en présence de la garde et de faire évacuer la salle.

TEXTES DES LOIS VISÉS PAR L'ARRÊT

ART. 76. Code Pénal. — « Quiconque aura pratiqué des machinations ou entretenu des intelligences avec les puissances étrangères ou leurs agents, pour les engager à commettre des hostilités ou à entreprendre la guerre contre la France ou pour en procurer les moyens, sera puni de mort.

Cette disposition aura lieu dans le cas même où lesdites machinations ou intelligences n'auraient pas été suivies d'hostilités. »

Note sur l'art. 75 auquel renvoie cet article :

« La peine de mort, quoiqu'elle n'ait pas disparu du texte de l'article 75, non plus que des autres dispositions du même chapitre, est, depuis l'abolition de cette peine, en matière politique remplacée dans toutes ces dispositions par la peine de la déportation dans une enceinte fortifiée ».

La loi du 8 octobre 1830 détermine les délits politiques et y range notamment :

1^o Dans la classe des actes attentatoires à la *sûreté extérieure* de l'Etat, mentionnés au Livre III, titre 1^{er},

chapitre 1^{er} du *Code Pénal* (c'est-à-dire aux articles 75 et suivants), le fait par tout individu d'avoir livré aux agents d'une puissance étrangère, neutre ou alliée, des plans de fortifications, arsenaux, etc., qui se trouvaient entre ses mains sans soustraction préalable.

Constitution du 4 novembre 1848, art. 5.
DALLOZ PÉRIODIQUE, 1848 — IV, p. 215.

« La peine de mort est abolie en matière politique. »

Loi du 8 juin 1850, art. 1^{er} (DALLOZ, *Co. J. Pén.*
p. 37).

LOI SUR LA DÉPORTATION :

Dans tous les cas où la peine de mort est abolie par l'article 5 de la Constitution, cette peine est remplacée par celle de la déportation dans une enceinte fortifiée *désignée par la loi*, hors du territoire continentale de la République.

Les déportés y jouiront de toute la liberté compatible avec la nécessité d'assurer la garde de leur personne.

Ils seront soumis à un régime de police et de surveillance déterminé par un règlement d'administration publique.

Observations : 1^o Les §§ 2 et 3 ci-dessus ont été abrogés par l'art. 1^{er} de la loi du 23 mars 1872 qui reproduit les dispositions de ces deux §§ avec quelques modifications ;

2^o La déportation dans une enceinte fortifiée consiste non pas à être renfermé dans une prison, mais à résider dans un lieu où la surveillance puisse s'exercer — DALLOZ, *Jurisprudence générale*, V. *Peine* n^o 612.

En effet, « par *enceinte fortifiée* on entend un ensemble de fortifications dont la citadelle est le dernier réduit et qui comprend même des terrains libres. » (V. le *Rapport*

sur la loi de 1850, DALL. PÉRIOD. 1850 — IV, p. 131, note);

3° L'art. 4 de la loi de 1850 désignait la vallée de Vaïthau aux îles Marquises comme lieu de déportation dans une enceinte fortifiée.

L'art. 2 de la loi du 23 mars 1872 désigne à cet effet la presqu'île Ducos (Nouvelle-Calédonie).

Voir infra textes intéressants de la loi de 1872 et de celle du 25 mars 1873.

Code de Justice militaire.

ART. 189. — Les peines des travaux forcés, de la déportation, de la détention, de la réclusion et du bannissement sont appliquées conformément aux dispositions du Code Pénal ordinaire.

Elles ont les effets déterminés par ce Code et comportent, en outre, la dégradation militaire.

ART. 267. — Les tribunaux militaires appliquent les peines portées par les lois pénales ordinaires pour tous les crimes ou délits non prévus par le présent Code, et, dans ce cas, s'il existe des circonstances atténuantes, il est fait application aux militaires de l'article 463 du Code Pénal.

Nota. — L'article 463 du Code Pénal est celui qui permet aux juges, s'ils estiment qu'il y a lieu d'appliquer, des circonstances atténuantes, d'abaisser la peine édictée par la loi d'un ou de deux degrés.

NOTES
SUR LE RÉGIME DE LA DÉPORTATION
DANS UNE ENCEINTE FORTIFIÉE

Loi du 23 mars 1872.

ART. 4. — Les condamnés à la déportation dans une enceinte fortifiée, jouiront, dans la presqu'île Ducos, de toute la liberté compatible avec la nécessité d'assurer la garde de leur personne et le maintien de l'ordre.

Ils seront soumis à un régime de police et de surveillance déterminé par un règlement d'administration, qui sera rendu dans un délai de 2 mois (*V. Règlement du 31 mai 1872. DALL. PÉR. 72-IV-72*).

Loi des 25-28 mars 1873 qui règle la condition des déportés dans la Nouvelle-Calédonie.

ART. 1^{er}. — Les condamnés seront soumis dans le lieu assigné à la déportation, aux mesures nécessaires tant pour prévenir leur évasion que pour garantir la sécurité et le bon ordre dans le sein de la colonie.

Ces mesures seront l'objet d'arrêtés pris par le gouverneur en conseil, exécutoires provisoirement et soumis à l'approbation des ministres de la Marine et de la Justice.

Ces arrêtés seront insérés avec mention de l'approbation ou du refus de l'approbation, dans une notice spéciale qui sera distribuée aux assemblées législatives et par laquelle il sera rendu compte de l'état et des progrès de la colonisation pénale.

Toute infraction à ces arrêtés sera punie des peines disciplinaires portées par l'article 369 C. Just. milit. pour les armées de mer, modifié par l'article 8 du décret du 21 juin 1858 (peine maxima : 8 jours de prison).

ART. 7. — Les femmes et les enfants des déportés auront la faculté d'aller les rejoindre.

(La fin de l'article suppose le concours pécuniaire de l'Etat pour les familles nécessiteuses. V. le *Rapport DALL. PÉR.* 1873-IV-50, note II.

DALL. — *Supplément au Répertoire. V. Prisons.*

N° 91. — En ce qui concerne les lieux de déportation, nous rappellerons que c'est *la loi* qui les désigne; en cela la déportation diffère de la transportation.

N° 92. — Le régime des déportés à la Nouvelle-Calédonie est réglementé par trois lois et deux décrets principaux. Les premières sont : 1° la loi précitée du 8 juin 1850 (DALL. PÉR. 50-IV-129); — 2° la loi du 23 mars-3 avril 1872 qui désigne de nouveaux lieux de déportation (D. P. 72-IV-71); — 3° la loi du 25-28 mars 1873 qui règle la condition des déportés à la Nouvelle-Calédonie (D. P. 73-IV-49). Ces lois ont été complétées par : 1° le décret du 31 mai 1872 portant règlement d'administration publique sur le régime de police et de surveillance auquel les condamnés à la déportation dans une enceinte fortifiée sont assujettis (D. P. 72-IV-72); 2° le décret du 10 mars 1877 (DALL. PÉR. 77-IV-40) portant règlement d'administration publique pour l'exécution de l'article 13 de la loi du 25 mars 1873.

Décret du 11 mai 1872. — DALL. PÉR. 72-IV-72 « portant règlement d'administration publique sur le régime de police et de surveillance auquel les condamnés à la déportation dans une enceinte fortifiée sont assujettis »

ART. 1^{er} — Les condamnés à la déportation dans une enceinte fortifiée habitent, dans l'étendue de l'enceinte,

le lieu qui leur est désigné par le commandant de l'établissement. Le gouverneur accorde autant que possible aux condamnés l'autorisation d'avoir des habitations séparées. Il détermine les conditions d'habitation des familles admises dans l'intérieur de l'enceinte.

ART. 2. — Entretien des déportés sans ressources.

ART. 3. — « Les condamnés sont assujettis aux règlements d'ordre et de police en vigueur dans les établissements militaires. »

ART. 4. — « Le gouverneur détermine les règles concernant les rapports des condamnés avec le personnel libre habitant l'enceinte fortifiée et leurs communications avec les personnes du dehors. Il peut, *s'il le juge nécessaire au maintien de la sécurité*, interdire ou suspendre ces communications, à la condition d'en rendre compte au ministre de la Marine.

Le gouverneur peut interdire l'introduction dans le lieu de déportation des publications qu'il juge dangereuses.

ART. 5-6-7. — Concessions, travail industriel.

ART. 8. — « Toute réclamation faite par des condamnés sera individuelle et rédigée par écrit. Les réclamations destinées au ministre de la Marine seront remises au gouverneur qui les transmettra dans le plus bref délai. »

ART. 9. — « Les règlements sur la discipline intérieure de l'établissement sont faits par le gouverneur sous l'approbation des ministres de la Justice et de la Marine. Ils sont provisoirement exécutoires.

ART. 10. — En cas d'infraction aux règlements d'ordre et de police prévus par les précédents articles, il est fait application aux déportés des dispositions de l'article 369 (Code de Justice militaire pour l'armée de mer) rendu applicable aux colonies par le décret du 21 juin 1858.

Décret du 10 mars 1877 (DALL. PÉR. 77-IV-49.)

Sans intérêt. Ce décret ne concerne que les biens laissés par le déporté à son décès.

DALLOZ. 1893. — *Supplément au Répertoire.*

V. *Peine.*

N° 621. — « La déportation, qu'elle soit simple ou dans une enceinte fortifiée, *n'a jamais pour effet de faire enfermer le condamné dans une prison*; elle consiste dans la transportation suivie d'internement perpétuel dans une colonie lointaine (Laborde, *Cours élémentaire de Dr. crim.*, n° 268). Elle est dans son essence simplement restrictive de la liberté, elle n'impose en effet, au condamné *d'autre obligation que celle de ne pas quitter le territoire ou il a été transporté* (ibid.); le déporté n'est pas astreint au travail; il a, suivant l'expression de M. Garraud « droit à l'oisiveté ».

N° 625. — Lieux de déportation. On n'en a pas désigné de nouveaux depuis 1873, sauf en 1895. (Voir infra la loi du 9 février 1895.)

N° 626. — Régime de la déportation, réglé par divers lois et règlements. Voir Prison. Cependant, constater de suite :

1° En principe, les déportés jouissent, dans le lieu de leur déportation, de toute la liberté compatible avec la nécessité d'assurer la garde de leur personne et le maintien de l'ordre;

2°, 3°, 4°, 5° Que le déporté en mesure de subvenir à leurs besoins, a le droit d'être rejoint par son conjoint et ses enfants.

Bulletin des Lois. 12° série, 1^{er} semestre 1895, partie principale, p. 298.

N° 29122. — Loi modifiant la loi du 23 mars 1872 qui désigne les lieux de déportation.

Du 9 février 1895

(Promulgation au *Journal officiel* du 12 février 1895.)

Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté. Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — L'article 2 de la loi du 23 mars 1872 est modifié ainsi qu'il suit :

« La presqu'île Ducos, dans la Nouvelle-Calédonie, et les îles du Salut sont déclarées lieux de déportation dans une enceinte fortifiée. »

La présente loi délibérée et adoptée par le Sénat et la Chambre des Députés sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris le 9 février 1895.

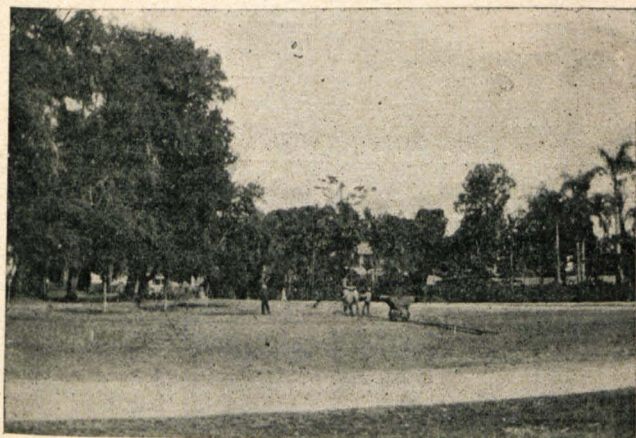
Signé : FÉLIX FAURE.

Le garde des sceaux, ministre de la Justice

Signé : L. TRARIEUX.

Le ministre des Colonies

Signé : CHAUTEMPS.



FORÇATS HOLLANDAIS A SURINAM

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS

Exposé sommaire de l'affaire Dreyfus.	1
---	---

A l'île du Diable

CHAPITRE PREMIER

Comment je fus envoyé à Cayenne. — Une mission aussi difficile que précise. — Débrouillez-vous. — Mes lettres de recommandation.	7
--	---

CHAPITRE II

Paris-Cayenne. — 45 jours aller et retour. — Je trouve à Saint-Nazaire un confrère qui s'embarque pour la même destination. — L'envoyé de <i>l'Illustration</i> . — Un contrôle précieux	23
--	----

CHAPITRE III

- Aux îles du Salut. — L'aspect des îles. — L'île du Diable. — La prison de Dreyfus telle qu'on la voit à trois cents mètres. — Il n'y a ni mur ni grille, mais une palissade. — Ma photographie corrige les cartes marines. — Les notes officielles sur les îles du Salut. — Un prédécesseur de Dreyfus . . . 35

CHAPITRE IV

- Pour aborder aux îles. — Une idée d'Abéniacar. — Chez M. Roberdeau. — Le gouverneur de la Guyane est professionnellement tenu à ne me rien dire. — Cependant il me donne des indications très précieuses. — Les coups de feu sur qui approche des îles. — Le régime cellulaire de Dreyfus. — La liberté relative des deux premières années. — Pourquoi? — Un problème de psychologie gouvernementale 53

CHAPITRE V

- Il y avait à Cayenne des gens informés. — Mon enquête auprès d'eux. — Quand coururent les bruits d'évasion du condamné, M. Lebon changea son régime. — Une expédition romanesque de M. Véri-gnon, directeur de l'administration pénitentiaire. — M. Deniel, homme de confiance choisi pour commander aux îles du Salut. — Dreyfus aux fers. Les protestations. — L'ordre précis de M. Lebon. En quoi consiste la peine des fers. 65

CHAPITRE VI

- Les précautions prises par M. Deniel. — L'installation de sa maison. — Le téléphone avec les gardiens de Dreyfus. — Une alerte. — La consigne des îles. — Tout le monde y est prisonnier. — Surveillance excessive et vexante pour ceux qui en sont l'objet. — L'examen des lettres. — Précautions puérides. — Le melon du docteur. 83

CHAPITRE VII

- Description détaillée de la prison de Dreyfus. — L'enceinte en wapa. — Les portes et les grilles. —

Le jeu des serrures. — Précautions contre une entente avec les gardiens. — Le mobilier du prisonnier. — La vie du déporté. — L'emploi du temps. — Le supplice du silence et la réclusion. . . 91

CHAPITRE VIII

Les maladies de Dreyfus. — Quand il attendait le médecin sur la plage de l'île du Diable. — Un hommage mérité aux médecins coloniaux. — Craintes pour la vie de Dreyfus dans sa nouvelle prison. — La réponse de M. Lebon. — Qu'on l'embaume . . . 101

CHAPITRE IX

Le ressort de Dreyfus. — Il a voulu se bien porter. — Il se porte bien. — Ce que veut dire bien. — Ses occupations. — Son entrevue avec M. Danel. — Il ne répond pas au gouverneur. — Son régime. — Ses commandes, — Celle pour octobre. — Une fourniture raisonnée. — Son tour de taille. — Il a engraisé. — Les travaux du D^r Orgeas. — La moyenne de la vie autrefois dans les bagnes des îles du Salut 109

CHAPITRE X

Les lectures et les correspondances de Dreyfus. — Chez le banquier des forçats. — Les souvenirs de cet honnête financier. — Les lettres dans les manchettes de Dreyfus. — Idées ingénieuses. — Les R des étiquettes. — Indications curieuses sur la vie des bagnes. 125

CHAPITRE XI

Les propositions d'évasion. — A Cayenne on s'en occupait par dilettantisme. — Offre faite à Paris à M^{me} Dreyfus et à l'île du Diable, au prisonnier lui-même. — Cependant une tentative aurait eu pendant deux ans toutes chances de succès. — Opinion autorisée de M. de la Loyère, ancien directeur de l'administration pénitentiaire : 145

CHAPITRE XII

Un représentant de Dreyfus à Cayenne. — Chez M. Paul Dufourg. — Sa mission humaine. — Le

mauvais vouloir de l'administration. — Lettres de M^{me} Lucie Dreyfus et de M. Mathieu Dreyfus . . . 155

CHAPITRE XIII

Une théosophe qui allait consoler Dreyfus. — La télépathie. — La communication à distance. — Touchant dévouement. — Un cas à signaler à la Société d'études psychiques. — Si malgré tout... Dreyfus avait senti, compris! 165

CHAPITRE XIV

L'opinion à Cayenne. — Ce qu'on disait au cercle. — Le café de France. — Le journal *Le Combat*. — La lettre de Justicius. — Quelques articles du *Combat*. — Une étrange prédiction. — Chez M. Eleuthère Le Blond, maire de Cayenne. — Ma reconnaissance pour les Cayennais. 171

CHAPITRE XV

Dreyfus en prison, d'après le commandant Forzineti. — Les lettres de Dreyfus à sa famille. — Les souffrances du condamné. — Allusions aux supplices qu'on lui a infligés. — L'attente brise ses nerfs. — Ses alternatives de force et de découragement. — Les lettres qui coïncident avec l'aggravation de son régime et sa mise aux fers. — Son calme et son sang-froid dans les premiers mois de 1898 — Esprit devenu plus méthodique que jamais. La lettre de septembre 193

CHAPITRE XVI

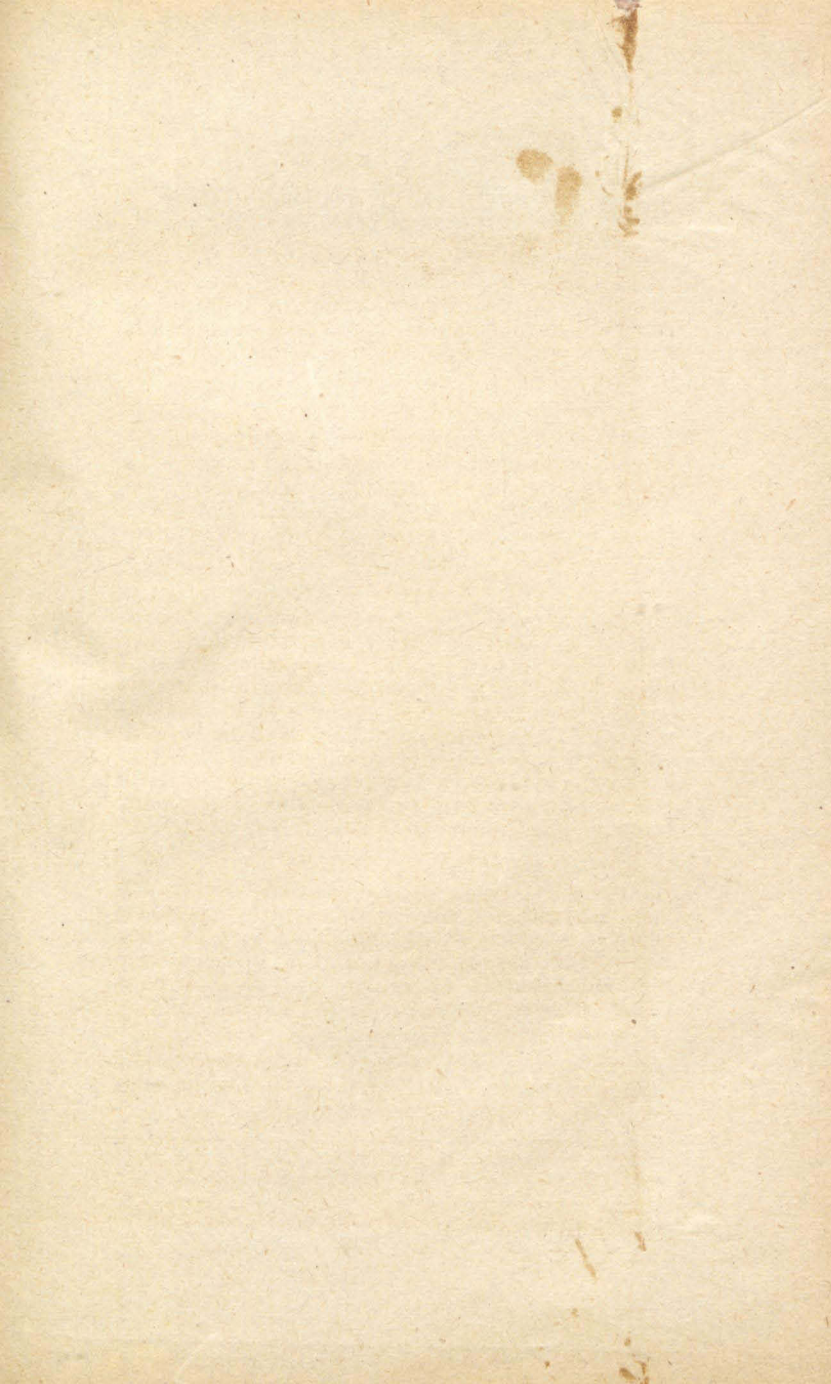
Les impressions d'un prédécesseur de Dreyfus à l'île du Diable. — Charles Delescluze, déporté de l'empire. — Lyrisme du condamné à l'aspect des îles. — Son désespoir quand il fut débarqué sur l'île du Diable. — Le régime des déportés politiques de cette époque 221

NOTES :


I. Arrêt condamnant Dreyfus. — II. Textes de lois visés par l'arrêt. — III. Notes sur le régime de la déportation dans une enceinte fortifiée. 237

Courbevoie. — Imprimerie E. BERNARD et C^o, 14, rue de la Station.
Bureaux : 29, quai des Grands-Augustins, Paris.

Note manuscrite p. 71







Paris, — Imprimerie E. BERNARD & C^o.
